

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROGRAMME ECOFAC IV – FINANCEMENT 9^{ème} FED

Composante Zones Cynégétiques Villageoises Nord (ZCV Nord)

RAPPORT D'EXPERTISE

**PROPOSITION DE ZONAGE CONCERTÉ
DE LA ZONE CYNEGETIQUE VILLAGEOISE KOUKOUROU-BAMINGUI**

Dr. Pierre-Armand Roulet

Aout 2010

GROUPEMENT BRL Ingénierie -SECA / GFA GmbH / DFS



SOMMAIRE

Remerciements	1
Résumé	1
1. Introduction	3
1.1 Rappel des objectifs de la composante ZCV Nord.....	3
1.1.1 Objectifs principaux	3
1.1.2 Contexte général	3
1.2 Rappel du contexte de l'étude « Zonage ZCV »	4
1.2.1 Justification de l'étude	4
1.2.2 Objectif principal de l'étude.....	6
1.2.3 Objectifs spécifiques.....	6
1.2.4 Produits attendus.....	6
1.3 Organisation de l'étude.....	7
1.3.1 Composition de l'équipe	7
1.3.2 Durée de l'étude	7
1.4 Présentation synthétique de la ZCV Koukourou - Bamingui.....	7
2. Approche méthodologique	11
2.1 Etat des lieux des connaissances	11
2.2 Entretiens semi-dirigés et cartographie participative.....	12
2.3 Bénéfices du SIG.....	14
2.4 Limites et contraintes rencontrées	15
3. Résultats des travaux d'enquêtes et cartographie participative	16
3.1 Petit rappel historique.....	16
3.2 Des règles collectives d'exploitation de l'espace et des ressources naturelles ?	17
3.3 Quels terroirs ou territoires villageois ?	18
3.4 Rôle et poids des chefferies coutumières	19
3.5 Changements induits par la ZCV	19
3.6 Résultats par villages bénéficiaires	20
3.6.1 Village Balouba.....	21
3.6.2 Village Kaga-N'zé	25
3.6.3 Village Mbengou	28
3.6.4 Village Yambala-Koudouvéle	31
3.6.5 Villages Yombo-Bac et Ayolo 1 et 2	34
3.6.6 Bamingui-Ville.....	35
4. Scenarii de zonages et modalités de gestion possibles.....	41
4.1 Etablissement de scenarii de zonages.....	41
4.1.1 Scénario 1 : Le status-quo.....	42
4.1.2 Scénario 2 : Concession monobloc + espace communautaire multi- usages monobloc.....	44
4.1.3 Scénario 3 : Concession monobloc + espace communautaire multi- usages divisé en zones villageoises.....	46
4.1.4 Scénario 4 : ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1, 2 ou 3	49
5. Proposition de Plan d'action pour la mise en œuvre du zonage	54
5.1 Contexte d'un possible plan d'action	54
5.2 Détails des phases consécutives	55

5.2.1	Phase 1 : Diffusion des conclusions de l'étude et atelier de validation d'un scénario	55
5.2.2	Phase 2 : Etudes complémentaires de détermination du zonage.....	55
5.2.3	Phase 3 : Atelier de validation des limites de zonage et des mécanismes de gestion	55
5.2.4	Phase 4 : Balisage de terrain et cérémonie officielle	56
5.2.5	Phase 5 : Mise en œuvre et suivi des nouvelles modalités de gestion de la ZCV	56
5.2.6	Phase 6 : Réplication du modèle aux autres ZCV du Nord.....	56
6.	Bibliographie indicative	58
	ANNEXES.....	61
ANNEXE 1	TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION.....	63
ANNEXE 2	TERMES DE REFERENCE POUR UN BINOME D'ETUDIANTS.....	67
ANNEXE 3	CARTES DES ESPACES - RESSOURCES REALISEES PAR LES POPULATIONS BENEFICIAIRES DE LA ZCV KOUKOUROU - BAMINGUI	71
ANNEXE 4	SURFACE (KM ²) DES BLOCS ZONES EN FONCTION DES SCENARII PROPOSES.....	79
ANNEXE 5	METHODOLOGIE INFORMATION SPATIALE.....	81
ANNEXE 6	CARTE DES AIRES PROTEGEES, ZCV ET SECTEURS DE CHASSE DU NORD RCA	85
ANNEXE 7	PHOTOS REPRESENTATIVES DE LA MISSION.....	87

FIGURES

Figure 1 :	Légende synthétique des cartes produites par les populations	21
------------	--	----

CARTES

Carte 1 :	Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui : Représentation d'après la carte IGN	8
Carte 2 :	Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui	9
Carte 3 :	Village Balouba - Connaissance du territoire	23
Carte 4 :	Village Balouba - Utilisation du territoire.....	24
Carte 5 :	Village Kaga-N'zé - Connaissance du territoire.....	26
Carte 6 :	Village Kaga-N'zé - Utilisation du territoire	27
Carte 7 :	Village Mbengou - Connaissance du territoire	29
Carte 8 :	Village Mbengou - Utilisation du territoire.....	30
Carte 9 :	Village Yambala-Koudouvélé - Connaissance du territoire	32
Carte 10 :	Village Yambala-Koudouvélé - Utilisation du territoire	33
Carte 11 :	Villages Yombo-Bac et Ayolo 1 et 2 - Connaissance du territoire.....	36
Carte 12 :	Villages Yombo-Bac et Ayolo 1 et 2 - Utilisation du territoire	37
Carte 13 :	Bamingui-Ville - Connaissance du territoire	39
Carte 14 :	Bamingui-Ville - Utilisation du territoire.....	40
Carte 15 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 1 (status quo).....	43
Carte 16 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 2 (concession monobloc + espace communautaire multi-usages monobloc)	45
Carte 17 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 3 (concession monobloc + espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises)	48
Carte 18 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1)	51
Carte 19 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 2)	52
Carte 20 :	Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 3)	53

Ce document a été préparé avec l'appui financier de la Commission Européenne. Les opinions et conclusions présentées dans ce document n'engagent que le Consultant et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Commission Européenne

ABREVIATIONS ET SIGLES

ALGEST	Association Locale de Gestion des ZCV
APFC	Association pour la Protection de la Faune en Centrafrique
APRD	Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie
AT	Assistance (Assistant) Technique
CLED	Comité Local d'Eco-Développement
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
ECOFAC	Conservation et utilisation des ECOSystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FED	Fonds Européen de Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FICED	Fonds Intercommunautaire d'Eco-Développement
FNEC	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
GCV	Garde-Chasse Villageois (ZCV)
GPS	Global Positioning System
JMA	Journée Mondiale de l'Alimentation
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LACCEG	Laboratoire de Climatologie, de Cartographie et des Etudes Géographiques (Université de Bangui)
MEFCPT	Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
MNT	Modèle Numérique de Terrain
PDZCV	Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises
PDRN	Programme de Développement de la Région Nord
PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
PGTCV	Programme de Gestion des Terroirs de Chasse Villageois
PNBB	Parc National Bamingui - Bangoran
RCA	République Centrafricaine
RZCVN	Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA
SIG	Système d'Information Géographique
SVP	Surveillant-Pisteur (Programme ECOFAC IV)
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
ZCV KB	Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui

REMERCIEMENTS

Toute l'équipe de la mission tient à remercier chaleureusement et en priorité les chefs de village et de quartiers, notables et populations des villages de Balouba, Kaga-N'zé, Mbengou, Yambala-Koudouvé, Yombo-Bac, Ayolo 1 et 2, ainsi que de la ville de Bamingui, pour leur accueil, leur attention et leur grande disponibilité à participer aux entretiens, aux sessions de cartographie participative et aux visites de terrain menés lors de cette étude.

Nos remerciements s'adressent également aux personnes ressources suivantes :

- M. Florent ZOWOYA, Directeur National, Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord ;
- M. Philippe BOUCHE, Chef de Composante, Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord ;
- Mme Claudia BOYCAMBO, Responsable Administrative et Financière, Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord ;
- M. Pierre-Joseph DILLA-DYDILE, Sous-Préfet de Bamingui ;
- M. Nicaise SABA, Député suppléant de Bamingui ;
- M. Etienne MAGOUNDA, Maire de Bamingui ;
- M. André BACHE, Coordonateur du Réseau des ZCV ;
- M. Moussa YAKATA, Responsable aménagement des ZCV de Sangba ;
- M. Antoine CHENDA, Comptable ZCV du Nord ;
- M. Heltin DUBONHEUR, Assistant aménagiste ZCV du Nord ;
- M. Marcel TIRAN, Gérant et guide de chasse, Société Hunters Africa ;
- M. Jean-Marie SABA, Aspirant guide de chasse, Société Hunters Africa ;
- M. René YAVOLA, Président du réseau des ZCV et de la ZCV Bamingui - Bangoran ;
- Tout le personnel du Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord, ainsi que des staffs techniques et Assemblées locales des ZCV, pour leur appui inconditionnel ;
- Le personnel de la Direction de la Faune du MEFCP, Bangui.

Un remerciement particulier à Mr Arnaud RAULIN, Ingénieur agronome, Expert SIG - Télédétection, Laboratoire de Climatologie, de Cartographie et des Etudes Géographiques (LACCEG), - Université de Bangui / Coopération française, pour avoir accepté bénévolement de faire partie de la mission en apportant une plus value technique indéniable sur les aspects géomatiques.

RESUME

Depuis leur création en 1992, les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) du Nord de la RCA sont constituées d'entités géographiques monoblocs. Bien qu'ils aient certainement eu leur pertinence lors de leur création, les zonages des ZCV posent aujourd'hui des problèmes récurrents si l'on se place dans une logique de gestion durable des ressources naturelles et de bon voisinage entre les différents utilisateurs légaux et/ou légitimes de ces mêmes ressources (l'opérateur privé de safari, les populations riveraines). Leurs limites n'ont en effet jamais été l'objet de réelles concertations préalables relatives aux droits et modalités d'usages de ces espaces par les populations riveraines, dont l'installation est bien sûr antérieure à celle de la ZCV.

Le Programme ECOFAC IV a ainsi fait le constat que les délimitations actuelles des ZCV étaient obsolètes et génératrices de conflits. L'élaboration de zonages internes des ZCV, devant reposer sur des critères biologiques mais aussi socio-économiques et culturels, nécessitait donc une étude « pilote » permettant de tester certaines notions et concepts en même temps que de proposer des pistes de zonage concerté, ayant pour objectif final une duplication du modèle à toutes les ZCV en activité.

La ZCV Koukourou - Bamingui, d'une superficie de 1.950 km², créée en 2000 par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme (MEFCPT) avec l'appui du Programme ECOFAC III (UE), louée dès 2001 par la Société de safari « Hunters Africa », a été choisie comme ZCV pilote pour cette étude.

La population des six (6) villages riverains et de la ville Sous-Préfecture Bamingui exploite les ressources naturelles d'une partie non négligeable de la ZCV à des fins alimentaires et commerciales, prélèvements auxquels il faut ajouter ceux des populations éloignées du Sud de la ZCV et des éleveurs transhumants et braconniers professionnels. Les systèmes de production locaux sont principalement orientés autour de la pêche, la chasse, la cueillette de Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL), associées à une agriculture sur brûlis limitée dans l'espace.

Une installation récente (années 1920 - 1930) sur des terres vouées très tôt à la conservation de la grande faune sauvage (politique coercitive), l'habitude de la mobilité liée à un contexte géopolitique longtemps troublé, enfin une grande disponibilité en espace et en ressources dans un contexte de faible pression démographique, sont autant de paramètres ayant contribué à une faible appropriation du foncier et à la quasi absence de règles d'usage coutumier des ressources naturelles chez les populations enquêtées. Ce trait caractéristique des populations du Nord de la RCA influe profondément sur les modalités d'exploitation des ressources naturelles, mais aussi sur leurs capacités à édicter puis respecter des règles de gestion avec d'autres parties prenantes.

Sans que l'on puisse parler de terroirs villageois stricts disposant de limites géographiquement déterminables, l'espace - ressource de chaque village est pourtant parfaitement connu des populations locales et a pu être déterminé et cartographié.

Parallèlement, les intérêts et logiques de l'opérateur privé, partenaire et acteur primordial de la ZCV (en tant que pourvoyeur de 100 % des recettes annuelles), ont été nécessairement pris en compte dans la réflexion sur ce zonage interne. Ce dernier doit idéalement disposer d'un espace suffisamment grand pour se voir attribuer des quotas d'abattages durables écologiquement et économiquement, mais aussi libre de toutes pressions anthropiques autres que la sienne pour que les densités de grande faune sauvage correspondent aux critères attendus dans une activité de grande chasse.

A la suite d'entretiens semi-directifs, de l'usage de la cartographie participative et de sessions de vérité-terrain, quatre (4) scénarii de zonage interne de la ZCV ainsi que des pistes de mécanismes de gestion propre à chaque scénario ont ainsi pu être proposés.

Scénario 1 : Status quo, les risques d'un zonage interne de la ZCV étant considérés comme supérieurs aux bénéfices envisageables.

Scénario 2 : Division de la ZCV en deux (2) zones distinctes : une concession monobloc réservée au locataire, et un espace communautaire multi-usages monobloc affecté aux populations riveraines de la ZCV.

Scénario 3 : Division de la ZCV en deux (2) zones distinctes : une concession monobloc réservée au locataire, et un espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises affectées aux populations riveraines de la ZCV.

Scénario 4 : Scission de la ZCV en deux (2) entités distinctes : une ZCV Koukourou - Bamingui restreinte à l'espace entre ces deux (2) rivières, découpée en interne selon le scénario 2 ou 3, et une ZCV Oualo - Koukourou restreinte à l'espace entre ces deux (2) rivières, découpée en interne en intégrant de nouveaux villages bénéficiaires.

Une base de données sous SIG a été montée, permettant de représenter, pour chaque village riverain de la ZCV, la connaissance de leur espace - ressource et les principaux sites d'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, un plan d'action, présentant le processus à entreprendre en amont de cette courte étude a été proposé, constitué de six (6) phases distinctes :

- **Phase 1 :** Diffusion des conclusions de l'étude et atelier de validation d'un scénario ;
- **Phase 2 :** Etudes complémentaires de détermination du zonage ;
- **Phase 3 :** Atelier de validation des limites de zonage et des mécanismes de gestion ;
- **Phase 4 :** Balisage de terrain et cérémonie officielle ;
- **Phase 5 :** Mise en œuvre et suivi des nouvelles modalités de gestion de la ZCV ;
- **Phase 6 :** En fonction des résultats obtenus, réplique du modèle aux autres ZCV du Nord.

1. INTRODUCTION

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE ZCV NORD

1.1.1 Objectifs principaux

- **Appui institutionnel** : Appui ponctuel au Ministère de tutelle, notamment au Directeur National du projet en matière de gestion de faune et de la chasse, développement des politiques et stratégies ainsi que des mécanismes institutionnels et réglementaires dans ce domaine ;
- **Gestion des parcs et des zones cynégétiques** : Appui aux conservateurs des Parcs Manovo - Gounda St. Floris et Bamingui - Bangoran ainsi qu'aux structures de chasse communautaire afin de mettre en place des mécanismes de gestion efficaces et durables pour le monitoring de la chasse du gibier en zone périphérique des parcs ; mise en place d'un système de monitoring (Cybertracker / base de données) ;
- **Intégration des populations / communautés villageoises** : Développer des activités alternatives (agriculture, écotourisme, etc.) pour les populations dans les zones périphériques afin de réduire la pression sur les ressources fauniques ; associer les communautés villageoises à la gestion et l'entretien des parcs et des zones cynégétiques ;
- **Lutte contre le braconnage** : Appui au monitoring et contrôle du braconnage ; associer et organiser les communautés villageoises dans la gestion et la protection de la faune et la lutte anti-braconnage en collaboration avec les sociétés de chasse ;
- **Recherche et études** : Poursuivre des inventaires de la faune dans les zones de conservation et assister le Chef de Composante Nord dans la préparation des plans de gestion et des quotas de prélèvement des ressources fauniques dans des zones cynégétiques de chasse communautaire et de chasse sportive.

1.1.2 Contexte général

La Composante ZCV Nord du Programme ECOFAC est un projet qui se situe dans le cadre de la protection et gestion durable de l'environnement de la région Nord de la République Centrafricaine.

Depuis 1992, l'Union Européenne (UE) finance le Programme de « Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale » (ECOFAC). Ce Programme appuie la gestion des aires protégées dans sept (7) pays d'Afrique Centrale et contribue au développement des populations vivant dans les zones périphériques des aires protégées. La troisième phase s'est terminée en Décembre 2004. Puisque la quatrième phase du programme, qui aurait dû commencer en 2006, a connu du retard et afin d'éviter la perte des acquis, la Délégation de la Commission Européenne (DCE) en RCA a mobilisé un contrat cadre en 2005 et un Assistant Technique (AT) a veillé à ce que les infrastructures, les contacts avec les institutions de tutelle, et un certain nombre d'écogardes puissent être maintenus. La quatrième phase a ensuite démarré en Juillet 2007. Les résultats présentés dans les Termes de Référence (TdR) de la quatrième phase, tant au plan national et local qu'au plan régional et institutionnel, visent à assurer la pérennité du fonctionnement des aires protégées et de leur contribution au développement local.

La République Centrafricaine abrite deux (2) Composantes du Programme ECOFAC IV : i) la Composante Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) au Nord-Est du pays, et ii) la Composante Forêt de Ngotto au Sud-Ouest.

Les ZCV sont des territoires destinés à la chasse sportive dont la gestion est assurée par des communautés villageoises. Les sociétés de safari de chasse présentes dans le Nord de la RCA achètent à ces communautés des droits de chasse sur ces territoires. Les quotas d'abattage annuels sont fixés par le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche (MEFCPT), chargé de l'Environnement sur base des rapports de suivi écologique de ces ZCV.

La région a des potentialités liées à la valorisation de ses produits, mais doit faire face à un ensemble de facteurs qui en empêchent le développement. Elle se trouve en effet isolée et éloignée des centres de commerce et/ou de consommation, ce qui empêche la commercialisation de ses produits, mais aussi le ravitaillement en biens de première nécessité. Cet éloignement, couplé à un isolement administratif et politique, est aggravé par un réseau routier quasi inexistant et par l'insécurité constante qui caractérise les voies d'accès à cette région. La disponibilité générale d'armes à feu dans la région explique la pression importante qui s'exerce sur la faune, du fait tant des autochtones que des étrangers, et constitue aussi un facteur à haut risque pour l'avenir de la région.

La situation politique actuelle de la RCA a eu pour conséquence des perturbations considérables en termes de communication et de transport, isolant encore davantage la région Nord.

Les principaux acteurs de la zone d'intervention sont :

- Les communautés locales des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts, qui représente l'institution étatique ayant la responsabilité première de la gestion de la chasse et des aires protégées ;
- Les sociétés privées, qui louent annuellement et gèrent des concessions de chasse dans les ZCV et, via les redevances de location et les taxes d'abattage, fournissent un financement important pour le développement de la région et la conservation de sa faune à travers l'Association pour la Protection de la Faune en Centrafrique (APFC).

Les bénéficiaires du Projet sont :

- La population locale, qui bénéficie pour son développement des retombées tangibles du Projet et du mécanisme de partage des recettes des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts (et, à travers elle, l'Etat Centrafricain), qui est épaulée à titres divers dans son mandat de conservation par la Composante, la population et le secteur privé ;
- Les sociétés de chasse, qui dérivent des avantages de leur partenariat sous forme de services fournis par les villageois et sous forme d'amélioration quantitative et qualitative de la faune sauvage.

Dans cette perspective, une Convention de Financement n°9404 REG a été signée le 31 Janvier 2006 entre la Commission Européenne et l'Ordonnateur Régional pour ce Programme, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon.

1.2 RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE « ZONAGE ZCV »

1.2.1 Justification de l'étude

Les ZCV du Nord de la RCA, dont la première - Idongo da Bangoran - a été créée en 1992, sont aujourd'hui encore constituées d'entités géographiques monoblocs, exploitées dans leur intégralité par les opérateurs privés locataires, lesquels paient notamment des taxes de location de zonage relatives à la superficie louée (750 F CFA / km² loué).

Bien qu'ils aient certainement eu leur pertinence lors de leur création, les zonages de ces ZCV posent aujourd'hui des problèmes récurrents si l'on se place dans une logique de gestion durable des ressources naturelles – particulièrement de la grande faune sauvage - et de bon voisinage entre les différents utilisateurs de ces mêmes ressources.

En effet, parmi les six (6) ZCV actuellement en activité dans le Nord de la RCA, la majorité d'entre elles voient certaines de leurs limites jouxter directement les axes routiers le long desquels sont installés des villages bénéficiaires. Les limites de chacune des ZCV n'ont jamais été l'objet de réelles concertations préalables relatives aux droits et modalités d'usages de ces espaces, notamment avec les populations riveraines, dont l'installation est bien sûr antérieure à celle de la ZCV.

Si des propositions avaient été faites historiquement (Programme ECOFAC III) pour autoriser les populations riveraines à prélever quelques ressources au sein des ZCV, celles-ci ne se fondaient pas sur une approche spécifique à chaque ZCV, et ne prenaient pas en compte les réalités des modalités d'exploitation des ressources par lesdites populations. L'ancien protocole d'accord ne prévoyait ainsi que l'autorisation aux communautés riveraines de pénétrer dans les ZCV pour la cueillette et la pêche dans une limite fixe de 4 km autour du village durant la saison cynégétique.

Le Programme ECOFAC IV a ainsi fait le constat que les délimitations actuelles des ZCV étaient obsolètes et génératrices de conflits dans le sens où la multiplication des usagers des ressources, qu'ils soient légaux ou illégaux, légitimes ou illégitimes, se développaient sur un même espace, sans considérations des besoins vitaux minimum des populations riveraines. Des frustrations légitimes se sont développées, tournant parfois en d'âpres conflits sinon en violences physiques vis-à-vis des locataires ou des techniciens des ZCV et du Programme ECOFAC IV (cas du locataire de la ZCV Koukourou - Bamingui « bastonné » par des pêcheurs en 2007, révolte populaire de la jeunesse de Bamingui le 25 Décembre 2009 suite à l'arrestation d'un braconnier par les Gardes-Chasse Villageois (GCV) de la ZCV Bamingui - Bangoran, etc.).

Dans le cas - symptomatique - de la ville de Bamingui (Sous-Préfecture), entourée par deux (2) ZCV, un (1) Parc National et un (1) secteur de chasse amodié, les statuts de chacun de ces territoires excluent de facto les possibilités pour ses habitants de prélever des ressources autrement qu'illégalement, ce dans un contexte de flou juridique où, si les droits coutumiers des populations sont censés prévaloir sur les ZCV et secteurs amodiés, aucun texte ne décrit ces droits très clairement. Ces derniers sont de surcroît mal connus et en conséquence peu respectés par les équipes de Lutte Anti-Braconnage (LAB) des ZCV, des sociétés de safaris ou encore des Programmes d'appui (Programme de Développement de la Région Nord [PDRN], puis Programmes ECOFAC III et IV).

En synthèse, considérés comme « voleurs » dès lors qu'ils pénètrent ces territoires, les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs des villages riverains des ZCV - bien que bénéficiaires sous forme d'emplois ou de recettes communautaires -, ont mis en place des stratégies d'évitement des équipes de LAB et de contournement des protocoles d'accord, ne donnant que l'impression de « jouer le jeu » des ZCV car se voyant dans l'impossibilité d'en respecter effectivement les règles. Les niveaux de braconnage local et de fréquentation humaine des ZCV pour d'autres activités (pêche, cueillette du raphia, miel, rotin, bois de chauffe, etc.), restent ainsi très élevés, parfois loin à l'intérieur des ZCV. Le fait qu'en agissant ainsi, ces populations bénéficiaires ne respectent pas les différents documents administratifs les liant aux ZCV (Statuts, règlements intérieurs, Protocoles d'accord), soulève régulièrement des polémiques avec les sociétés de safari locataires souhaitant voir respecter ces textes et se plaignant en permanence des effets néfastes du braconnage local sur des zones qui leur coûtent finalement assez cher comparativement aux secteurs amodiés classiques.

Dans ce contexte de crise de confiance entre partenaires des ZCV (populations bénéficiaires, locataires, staffs techniques des ZCV et programmes d'appui) relativement à cette problématique, l'élaboration de zonages internes aux ZCV, devant reposer sur des critères biologiques mais aussi socio-économiques et culturels, nécessitait une étude « pilote » permettant de tester certaines notions et concepts en même temps que de proposer des pistes de zonage concerté, ayant pour objectif final une duplication du modèle à toutes les ZCV en activité.

Une étude de grande envergure avait été programmée par le Programme ECOFAC IV dès 2008, en proposant de faire intervenir des binômes d'étudiants Européens et Centrafricains, sous la direction technique et scientifique de cadres du Programme ECOFAC IV, pour une période de trois (3) mois sur chaque ZCV. (cf. Termes de Références en Annexe 2). Bien avancée, l'organisation de cette étude avait dû être abandonnée en raison d'un contexte sécuritaire inadéquat dans la zone d'intervention du Programme.

C'est donc pour pallier aux problèmes évoqués précédemment que le Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord a lancé cette étude sur la ZCV Koukourou - Bamingui (cf. Termes de Références en Annexe 1). Il s'avère enfin nécessaire de préciser qu'étant donné le temps disponible pour cette mission (0,5 hommes / mois), les résultats obtenus ne se veulent en aucun cas être exhaustifs ni permettre d'aboutir à des conclusions définitives ni des propositions fermes.

Cette étude n'est ainsi que la toute première étape d'un long processus de négociations entre tous les acteurs de la ZCV relatives à une délimitation de l'espace, devant s'accompagner de l'élaboration commune de règles de gestion inhérentes à chaque type d'espace délimité.

1.2.2 Objectif principal de l'étude

Dans le cadre du processus de renforcement de la fonctionnalité et de l'efficacité des ZCV en activité dans le Nord de la RCA, préparer, en concertation avec tous les acteurs parties prenantes (Assemblées Locales et Comité de Gestion - ALGEST, locataire, autorités locales [administratives et coutumières], services déconcentrés du MEFCP, Programme ECOFAC IV) un plan de zonage et sous-zonage argumenté de la ZCV Koukourou - Bamingui, Préfecture du Bamingui - Bangoran.

1.2.3 Objectifs spécifiques

- A partir des enquêtes menées auprès des acteurs locaux, élaborer une synthèse des modalités actuelles d'exploitation de l'espace de la ZCV par les différents acteurs légaux (opérateurs touristiques, chasseurs et pêcheurs coutumiers, collecteurs de PFNL, etc.) et illégaux (chasseurs et pêcheurs commerciaux, transhumants, grand braconnage, diamantaires, etc.) ;
- A partir i) des données cartographiques fournies par le Programme ECOFAC, ii) de sessions de cartographie participative, iii) de sessions de vérités terrain, proposer une première représentation cartographique spatialisée des données obtenues sur l'utilisation de l'espace et des principales ressources naturelles ;
- Travail concerté avec tous les acteurs locaux et partenaires - selon leurs objectifs respectifs - pour identifier les possibilités de réorganisation spatiale de la ZCV, incluant au moins i) une zone de concession cynégétique exclusive, ainsi que ii) une zone multi-usages vouée aux activités de chasse, pêche, agriculture, cueillette (etc.) ;
- Proposer des scénarios provisoires de sous-zonage interne à la ZCV prenant en compte les usages de l'espace et des ressources naturelles et en précisant leurs dimensions spatiales et administratives ;
- Soumission des premiers résultats obtenus aux partenaires de la ZCV pour validation.
- Dans un souci comparatif avec d'autres travaux effectués en RCA (zone forestière), une analyse succincte sur la pertinence de l'approche classique dite « terroirs villageois » dans le contexte socio-culturel contemporain de la ZCV sera proposée.

1.2.4 Produits attendus

- Un document technique de synthèse présentant les modes d'exploitation des ressources naturelles par les différents acteurs ainsi que des scénarii de zonage potentiels, incluant des pistes de réflexion sur leurs modalités de mise en œuvre sur la ZCV Koukourou - Bamingui ;
- Un set de cartes de synthèse provisoires sur l'utilisation actuelle des principales ressources naturelles ainsi que les scénarii de zonages possibles identifiés sur la ZCV Koukourou - Bamingui.

1.3 ORGANISATION DE L'ETUDE

1.3.1 Composition de l'équipe

Pierre-Armand ROULET, Dr. en Géographie / Consultant	Chef de mission
Floride TANKALET, MEFCP, stagiaire Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord	Modératrice / traductrice
Cl. Roland NZAPA MBETIMANGUE, Directeur site Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord	Introducteur / modérateur
Arnaud RAULIN, Coopération française, Université de Bangui	Géomaticien / expert SIG
Gilbert KOSSI, Président ALGEST ZCV Koukourou - Bamingui	Participant
Fotor OUYA, Chauffeur Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord	Chauffeur / logistique
Pascal REDEBALE, Cuisinier Hunters Africa	Cuisine / logistique

1.3.2 Durée de l'étude

Durée totale : 15 jours, du 01 au 15 Juin 2010.

Phase de terrain : 8 jours, du 03 au 10 Juin 2010.

1.4 PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA ZCV KOUKOUROU - BAMINGUI

La ZCV Koukourou - Bamingui (cf. Carte 1 à la page 8), d'une superficie de 1.950 km² (1.945,18 km² d'après le SIG, cf. Carte 2 à la page 9), a été créée en 2000 par le MEFCPT, avec l'appui du Programme ECOFAC III, financé par l'UE.

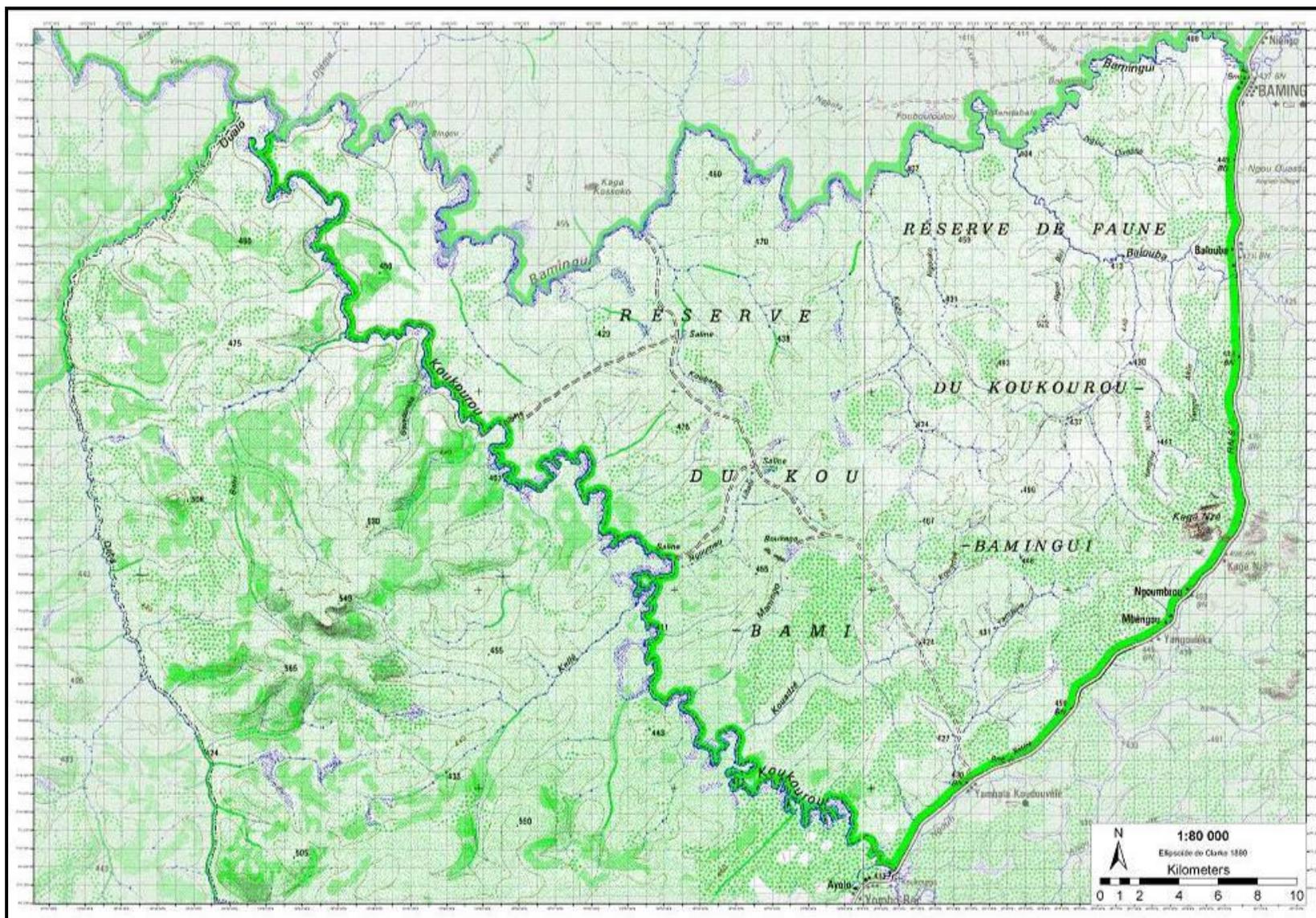
Elle a été louée dès 2001 par la Société de safari « Hunters Africa », qui continue à exploiter ce territoire en tant que locataire depuis cette date. Une grosse moitié Nord de la ZCV (1.100 km²), entre les rivières Koukourou et Bamingui, était classée depuis 1940 comme « Réserve de faune de Koukourou - Bamingui », avant donc d'être classée comme ZCV en 2000.

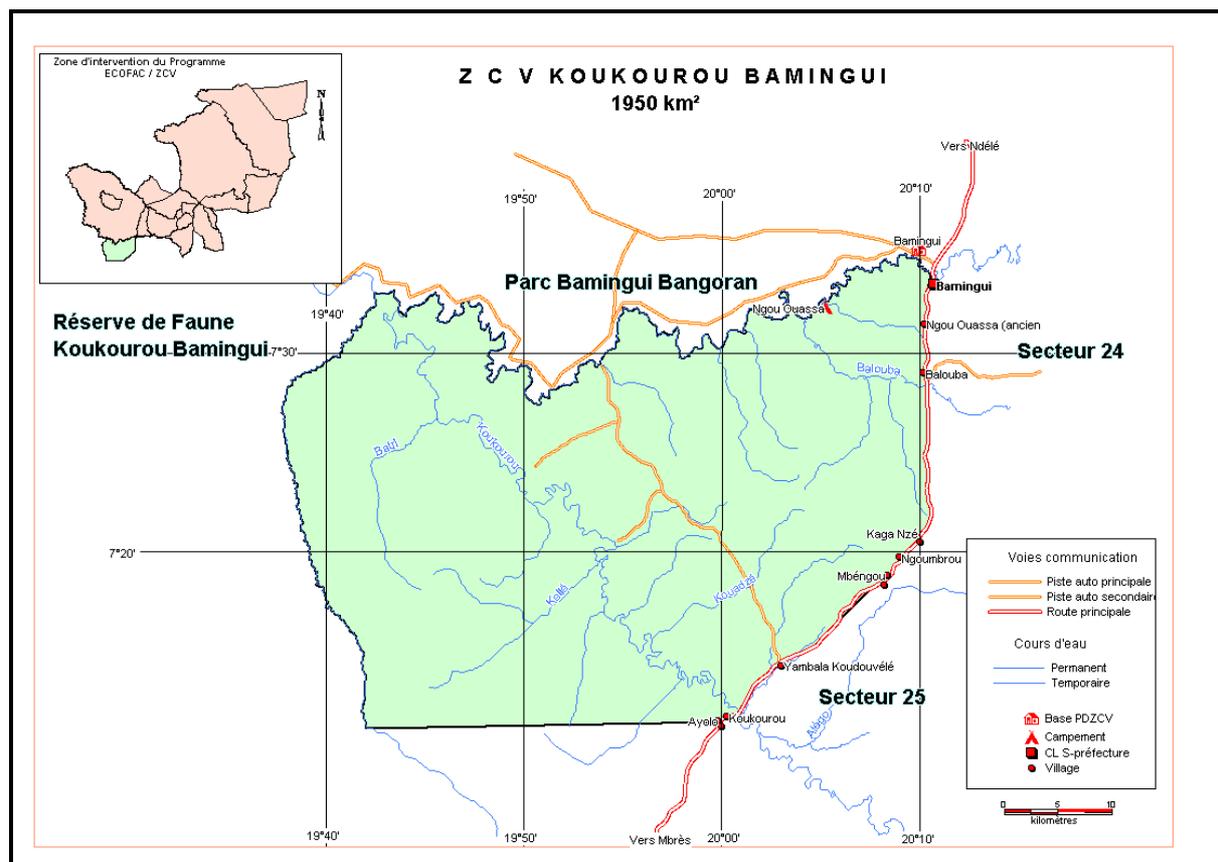
Un poste des Eaux et Forêts (dit « Barrière de Koukourou ») est installé sur l'axe principal Mbrés - Bamingui - Ndélé - limite Est de la ZCV - depuis 1936, et est censé faire office de point de contrôle des produits fauniques et autres ressources naturelles provenant de la Préfecture du Bamingui - Bangoran.

Lors de sa création, le territoire zoné comme ZCV Koukourou - Bamingui était considéré comme ayant beaucoup souffert du braconnage local et étranger, et peu de grands mammifères y étaient encore représentés. Si les populations d'élands de Derby et d'hippotragues étaient encore satisfaisantes d'après les prospections pédestres effectuées, celles de buffles, cobes, bubales, lions et éléphants étaient considérées comme ayant fortement diminué.

La conjugaison des efforts du locataire, des staffs techniques des ZCV avec l'appui des Programmes ECOFAC III et IV, ont contribué à voir revenir de bonnes populations de la plupart des grands mammifères classiques des savanes soudano-guinéennes – à l'exception de l'éléphant ayant totalement disparu sur la ZCV -, principalement dans la moitié Nord de la ZCV. Cela au point que l'inventaire pédestre de 2009 mené dans le cadre du Programme ECOFAC IV (BOUCHE, 2009) en conclut que les plus fortes densités de grands mammifères observées dans les ZCV du Nord l'étaient dans cette ZCV (partie Nord exclusivement inventoriée).

Carte 1 : Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui : Représentation d'après la carte IGN



Carte 2 : Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui

Dans le Sud-Est de la zone, des espèces plus forestières y sont même représentées comme le Céphalophe à dos jaune, le Sitatunga ou encore le Céphalophe bleu. Le locataire accueille aujourd'hui annuellement entre 10 et 15 clients de grande chasse par saison (en majorité des Français), générant des recettes totales pour la ZCV oscillant ces trois (3) dernières saisons entre 19 et 24 millions de F CFA.

Les problèmes récurrents pour une bonne conservation des écosystèmes naturels de cette ZCV sont i) la chasse d'autoconsommation et le braconnage à but commercial perpétré par les villages riverains, dont Bamingui, mais surtout des villages plus éloignés le long de l'axe Kaga - Bandoro, Nrevaïe, Kotamalé, Azen, jusqu'à Banyao (axe Mbrès - Koukourou), ii) la pêche intensive sur les rivières Bamingui et Koukourou, et iii) les passages d'éleveurs transhumants provenant du Tchad, traversant la zone pendant plusieurs semaines en début et fin de saison sèche. Le grand braconnage soudanais n'affecte quasiment pas cette ZCV en raison de l'absence d'éléphants, de même que l'activité des diamantaires artisanaux y est inexistante en raison de l'absence de potentiel diamantifère connu. Certains petits chantiers d'exploration – sans succès - avaient été identifiés puis délogés par les GCV de la ZCV sur les cours d'eau Balouba et Bamingui.

Dotée d'un campement principal basé sur la rivière Bamingui, d'environ 1.000 km de pistes rouvertes annuellement, de plusieurs radiers et salines aménagées et maintenant de deux (2) barrages construits par le Programme ECOFAC IV, la ZCV Koukourou - Bamingui dispose d'un staff technique, travaillant sous couvert du bureau de l'Association Locale de Gestion de la ZCV (ALGEST-ZCV), et dans chaque village d'un bureau des Assemblées Locales, rebaptisées CLED (Comités Locaux d'Eco-Développement).

Six (6) villages sont partenaires et donc directement bénéficiaires de la ZCV, à savoir Balouba, Kaga - Nzé, Mbengou, Yambala - Koudouvélé, Yombo - Bac et Ayolo 1 et 2, pour une population totale estimée à 1.128 habitants, principalement du grand groupe Banda.

Au milieu de la ZCV, la rivière Koukourou fait office de frontière administrative entre les préfectures du Bamingui - Bangoran et de la Nana - Grébizi (cette dernière incluant les villages Ayolo et Yombo -

Bac). Trois (3) Communes sont également directement bénéficiaires d'une partie des taxes payées par la ZCV, soit celles de Vassako, de Mbrès et de Ngrevaïe - Pamia. La Sous-Préfecture Bamingui, en tant que chef lieu de la Commune de Vassako, touche donc chaque année une partie des taxes communales payées par la ZCV.

Depuis les deux (2) dernières saisons, le locataire de la ZCV a estimé que le braconnage « local » était en nette augmentation dans sa zone. Il relève dans ses rapports d'activités annuels que i) la plupart des animaux prélevés par ses clients portent des traces de tirs par armes artisanales, ii) plusieurs salines artificielles et régulièrement approvisionnées sont vides d'animaux en plein jour et l'on note de nombreux signes d'activité humaine, iii) l'activité de pêche le long de la rivière Bamingui va très loin dans la zone, quasiment jusqu'à la confluence avec le Koukourou, et iv) l'efficacité du travail des GCV de la ZCV est sujette à caution.

Enfin, ses tentatives cette saison d'exploiter plus consciencieusement le Sud de la ZCV (entre les rivières Koukourou et Oualo) se sont soldées par un échec semble t'il cuisant avec un client ayant souhaité effectuer un safari prospection pedestre. Très peu d'animaux y ont été vus relativement au nombre de claies de boucanage et autres signes d'activités humaines (arrestation d'un braconnier, etc.).

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1 ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

Depuis le début de l'intervention de l'UE dans le Nord de la RCA - Programme PDRN en 1988 - jusqu'à aujourd'hui, aucune étude de zonage ni de tentative de compréhension des mécanismes d'utilisation de l'espace et des ressources par les populations riveraines des ZCV n'a été entreprise.

De même, aucune étude anthropologique ou relative aux aspects socio-culturels et économiques de la chasse villageoise n'a jamais été menée. L'organisation et l'ampleur des filières de viande de brousse, leur rôle dans les économies familiales, les approches territoriales (études terroirs), l'implication et le rôle des autorités coutumières dans les stratégies d'exploitation des ressources et de l'espace, sont autant de thèmes n'ayant pas non plus fait l'objet de travaux scientifiques ni même de rapports techniques.

Ces lacunes n'ont pas été comblées au cours de ce travail, d'abord parce que les références bibliographiques relatives à ces problématiques dans le Nord de la RCA sont inexistantes, ensuite parce que ce type de travaux nécessite des études spécifiques sur des laps de temps longs.

En RCA, une étude terroir a été menée en 2007 dans le cadre du Programme de Gestion des Terroirs Villageois (PGTCV), financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), avec pour seul objectif de décrire les représentations et pratiques territoriales liées aux activités cynégétiques dans le Sud-Ouest de la RCA, sans aller jusqu'à des scénarios de zonage (ROULET et al., 2007). En 2010, le Programme ECOFAC IV Composante Forêt de Ngotto a mené lui aussi des enquêtes à base de cartographie participative auprès des villages riverains du Parc National Mbaéré - Bodingué (MOGBA, 2010).

En l'absence de données bibliographiques relatives aux stratégies d'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines des ZCV, et le résultat final des travaux de la Composante Forêt de Ngotto n'étant pas encore disponible, il a donc été proposé de tester certains des résultats obtenus dans le cadre de l'étude PGTCV en comparant les conclusions observées en milieu forestier avec celles de cadre de la présente étude. Si le test de ces concepts n'était pas une priorité dans le cadre de cette étude, il a permis de jeter les bases d'une meilleure compréhension des dynamiques historiques particulières ayant conduit aux représentations actuelles et droits d'usages des ressources et de l'espace chez les populations du Nord de la RCA.

Le corpus théorique utilisé au cours de cette mission s'est donc appuyé principalement sur les travaux d'auteurs ayant travaillé sur les questions spatiales et territoriales auprès des populations forestières tropicales, notamment celles du Bassin du Congo (BAHUCHET, BALANDIER, GODELIER, JOIRIS, LECLERC, KARSENTY, VERMEULEN).

Parmi ces travaux, peu d'entre eux traitent des populations forestières du Sud-Ouest Centrafricain, et aucun des populations savanicoles du Nord du pays, ce qui aurait permis une approche comparative. Des recherches en sciences sociales récentes sur les modalités d'appropriation des ressources cynégétiques (LAMBERT, 2007), menées notamment dans le cadre du PGTCV, ont néanmoins jeté des bases intéressantes sur l'organisation des espaces villageois.

Pour éclairer la nature du vocable spécifique adopté au cours de cette étude, un rappel du sens dans lequel seront employés ici certains termes est effectué dans l'encadré ci-dessous.

Une définition du « territoire » (GODELIER) :

« On désigne par territoire une portion de la nature et, donc, de l'espace sur laquelle une société déterminée revendique et garantit à tout ou partie de ses membres des droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie des ressources qui s'y trouvent et qu'elle est désireuse et capable d'exploiter ».

Une définition du « finage » (VERMEULEN et KARSENTY, 2001) :

« Réserves foncières, qui peuvent porter des bois ou des pâtures, et sur lesquelles peuvent s'exercer des droits d'usage ; terres en friches, limites sans bornage qui renvoient à l'idée de confins, portions d'espaces éloignées d'un centre où les usages d'une communauté s'affaiblissent au profit d'une autre, suivant une représentation topocentrique où proximité et éloignement des lieux d'habitation sont les références dominantes. »

Une définition du « terroir » (VERMEULEN et KARSENTY, 2001) :

« Ensemble des terres soumises au cycle cultural (y compris jachères et recrues forestiers), divisées en lots géométriques assignés ; portion du finage où les logiques d'occupation du sol sont dominantes. »

Parallèlement, en questionnant la nature des institutions politiques locales que sont les chefferies villageoises en matière de gestion de l'espace et des ressources, nous préférons parler de pouvoir « coutumier » plutôt que de pouvoir « traditionnel ». Comme le rappellent KARSENTY et VERMEULEN (in DELVINGT, 2001), « la notion de « traditionnel » porte sur les règles, structures spatiales et rites précoloniaux (VANSINA, 1991), et la coutume se présente comme l'interprétation moderne de la tradition sous les influences multiples de contextes nouveaux (conditions socio-économiques, droit romain, usage d'une autre langue, christianisme) (adapté de WEBER, 1977) ». (...). Cet éclaircissement implique qu'il n'existe pas de terroir au sens traditionnel (précolonial) ou colonial (postcolonial) du terme, mais bien une « règle » du terroir en évolution plus ou moins rapide et son interprétation, plus ou moins distanciée, quotidienne. ».

2.2 ENTRETIENS SEMI-DIRIGES ET CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

En début de mission, l'équipe s'est réunie à Bangui pour caler le programme de travail et s'approprier la méthodologie d'enquête de terrain proposée par le Chef de Mission. Une réunion de briefing de la mission s'est également tenue à Bangui avec le staff technique et le bureau du réseau des ZCV.

Etant donné le temps imparti à la mission de terrain (8 jours), et bien que les bonnes connaissances de la zone étudiée et de ses acteurs par l'ensemble de l'équipe aient facilité les contacts, chaque village bénéficiaire de la ZCV et possiblement intégré au zonage interne de la ZCV s'est vu attribué une (1) journée d'étude. Chacun de ces villages avait été informé préalablement de la date de passage de la mission par le biais d'un courrier officiel, par correction mais aussi pour éviter une désaffection aux réunions et que tous se soient rendus à leur plantation en cette période champêtre.

Quatre (4) phases ont caractérisé la méthodologie de recueil d'information auprès de chaque communauté :

- (1) Introduction par un membre de l'équipe sur l'objet de la mission et présentation du déroulement de la journée (15').
- (2) Entretien semi-dirigé (1h30 à 2h00) portant sur l'utilisation des ressources naturelles et de l'espace par la communauté, suivi de questionnements réciproques par la communauté sur les possibilités de zonage et règles de gestion à terme.
- (3) Session de cartographie participative sur paper-board (2h00 à 3h00), avec validation du résultat final et détermination de limites possibles souhaitées sans décision.
- (4) Session de « vérités-terrain » à pied ou en véhicule avec deux (2) représentants du village sélectionnés par la communauté.

Ce Programme a pu être maintenu pour les six (6) villages bénéficiaires, mais pas à Bamingui où la session vérité-terrain n'a pas eu lieu, une partie seulement de l'équipe étant allée relever certains points GPS sur des pistes de la ZCV.

Les principales thématiques abordées et/ou méthodes employées pour chaque phase ont été les suivantes :

Phase 1 : Introduction sur les thèmes suivants :

- Historique rapide de la création de la ZCV et des mécanismes de gestion ;
- Bilan des coûts / avantages du système pour les populations riveraines ;
- Constat de la persistance de conflits entre populations / locataires et programmes ;
- Absence de zonage historiquement négocié pour des zones multi-usages au bénéfice des populations ;
- Persistance de braconnage local fort et baisse caractérisée de certaines populations animales ;
- Intérêt financier de la ZCV à l'échelle communautaire mais pas au niveau des économies familiales de chaque foyer ;
- Nécessité vitale pour les populations de s'approvisionner au jour le jour en ressources végétales et animales sur leur territoire, de cultiver et de vendre une partie de leurs produits ;
- Difficultés pour le locataire à gérer sereinement sa zone et risque à moyen terme de départ du locataire si pression accentuée (ex : ZCV Miangoulou) ;
- Politique de prise en considération de ces blocages par le Programme ECOFAC IV et proposition de pistes de solutions ;
- Nécessité d'un zonage interne de la ZCV concerté, négocié puis validé par toutes parties prenantes ;
- Déroulement de la journée de travail.

Ces constats ont globalement été partagés par les populations enquêtées, sauf concernant le braconnage des grands mammifères, les « étrangers » à la ZCV en général étant le plus souvent stigmatisés.

Phase 2 : Entretien semi-dirigé sur les thèmes suivants :

- Date de création et raisons de l'implantation du village en ce lieu ;
- Origines ethniques, lignages principaux formant le village ;
- Historique des chefferies jusqu'à la période actuelle, poids ancien et actuel, niveau de respect par la jeunesse, champs d'application du pouvoir coutumier sur activités de chasse, pêche, cueillette, agriculture, etc. ;
- Validation / invalidation de la présence de chefs de terre, champs d'application de leur pouvoir si présence ;
- Validation ou invalidation de la notion de « terroir » par la détermination d'éventuelles « limites » avec les villages voisins sur des bases coutumières ou administratives actuelles ;
- Estimation de la taille du « finage » par description des principaux lieux qu'atteignent les gens en brousse, et nature des ressources recherchées ;
- Identification de la présence / absence de sites « mystiques » ayant valeur culturelle et/ou symbolique forte au niveau du village, avec détermination de leur emplacement ;
- Analyse des effets du découpage moderne imposé par la création de la Réserve de Faune de Koukourou en 1940, puis de la ZCV en 2000, sur les stratégies d'exploitation des ressources et de l'espace.

Phase 3 : Cartographie participative

Au vu des informations précédentes récoltées, il a été demandé aux populations de représenter, sur une surface plane (paper board), l'espace compris dans la ZCV sur lequel ils se déplacent le plus souvent (espace vital). Une fois cet espace déterminé, ils devaient y localiser les principales ressources naturelles exploitées, mais aussi tout autre site significatif, point de repère, limite non franchie éventuelle, etc.

Des feutres de quatre (4) couleurs différentes leur étaient mis à disposition, l'exercice pouvant être répété plusieurs fois en cas de mauvais démarrage (mauvaise échelle, « mauvais » dessinateur). Seul l'axe routier Bamingui - Koukourou - Mbrès ainsi que le village enquêté était représenté au début du travail par l'équipe de la mission, la localisation du Nord également, avec pour objectif final qu'une échelle correcte soit choisie pour représenter les propres informations des populations.

L'exercice s'est globalement bien déroulé, avec un réel engouement dans certains villages, démontrant par là même et sans surprise l'excellent niveau de connaissances de leur environnement par ces populations. Dans quelques cas, les populations ont souhaité tracer elles-mêmes une limite possible entre leur future zone de village et celle réservée exclusivement au locataire. Les cartes produites par ces populations ont été scannées et intégrées à ce travail (cf. Annexe 3), mais également réinterprétées par le cartographe de l'équipe travaillant avec le logiciel ESRI ArcGIS. Elles seront conservées par le Programme ECOFAC IV et/ou les staffs techniques des ZCV, car devront servir de point de référence lors des futures négociations pour la détermination définitive des limites de zonage interne de la ZCV.

Phase 4 : Sessions de vérités-terrains

Les après-midi ont été consacrés, en présence de deux (2) représentants de chaque village, à valider par observation visuelle directe certains des sites représentés sur les cartes participatives. Cela permettait d'obtenir un surcroît d'informations orales, mais aussi de déterminer précisément les localisations GPS de certains cours d'eau nommés, de radiers, kagas (inselbergs granitiques), sites particuliers (réserves d'argile, cimetières, sites d'anciens villages), enfin de prendre des points de terrain à confronter avec la carte d'occupation des sols et de végétation obtenue par images satellitaires LANDSAT. Certaines observations ont été faites à pied à partir du village (Kaga Nzé, Kaga Oto) mais le plus souvent en véhicule en empruntant les pistes de chasse.

2.3 BENEFCES DU SIG

Le terme « Système d'Information Géographique » (SIG) désigne un ensemble de technologies matérielles et logicielles, d'utilisateurs et de méthodes permettant le stockage, l'analyse et la présentation d'informations géographiques, c'est-à-dire possédant la propriété d'être localisables, de manière relative ou absolue. Les SIG offrent la possibilité de modéliser précisément l'espace - réel ou planifié - en s'appuyant sur des données géoréférencées, facilitant ainsi la représentation et l'analyse de phénomènes complexes et dynamiques.

Les croquis réalisés par les populations lors des sessions de cartographie participative se sont révélés très détaillés. Néanmoins, certaines imprécisions ne permettent pas l'usage direct de ces informations pour la proposition d'un zonage compréhensible et reconnu par tous :

- Les distances et les angles / surfaces ne sont pas représentés de manière homogène sur l'ensemble du plan ;
- La représentation de l'espace est distordue, souvent orientée vers un élément central majeur pour le village (piste, rivière) ;
- Les croquis témoignent d'une représentation communautaire qui ne sera pas nécessairement compréhensible par les autres acteurs de la ZCV (villages voisins, locataire, autorités, etc.) ;
- La toponymie (le nom des lieux ou des éléments topographiques) n'est pas toujours partagée par les différents acteurs ;
- La représentation de mémoire peut induire une confusion sur l'identification des éléments ou leur position relative dans l'espace.

Le recours aux SIG permet de formaliser les informations représentées sur les croquis issus de la cartographie participative et de planifier la mise en place d'un zonage.

Réélaboration numérique :

L'utilisation d'une base de données géoréférencée unique, vérifiée au niveau géographique et attributaire (cf. Annexe 5), permet de corriger les imprécisions induites par la cartographie participative.

Pour chaque communauté, les informations représentées par le village sont extraites. Par soucis de lisibilité, deux (2) mises en page cartographiques sont réalisées, la première représente la connaissance de l'espace, avec les éléments topographiques, la seconde l'utilisation de l'espace avec les ressources exploitées par les habitants.

Planification :

Les SIG permettent de planifier un zonage théorique de l'espace, basé sur des limites existantes (pistes, rivières, etc.) ou non (ligne entre deux repères). L'utilisation d'une base de données unique assure une représentation commune de l'élément sur lequel se base la limite, même s'il a été représenté par différents villages, assurant une compréhension générale.

Une cartographie de l'ensemble de la ZCV a été réalisée (scénario 1) et une planification de l'espace proposée pour chaque scénario avec la réalisation de couches spécifiques intégrant les limites proposées (scénarii 2, 3, 4a, 4b et 4c).

2.4 LIMITES ET CONTRAINTES RENCONTREES

La principale limite rencontrée lors de cette étude a été le faible temps imparti au total (0,5 hommes / mois attribués), ne permettant de réaliser que huit (8) jours sur le terrain. Au moins deux (2) jours par village auraient été nécessaires pour avoir le temps de mener de réelles sessions de vérité-terrain, et la concentration des entretiens et de la cartographie participative sur une seule matinée générerait un facteur fatigue faisant baisser l'attention des interlocuteurs ... et de l'équipe.

L'absence de toute référence bibliographique sur les approches terroirs ou les mécanismes d'utilisation des ressources naturelles par les populations des ZCV a également été un facteur limitant, certaines thématiques n'ayant pu être défrichées auparavant.

L'avancement dans la saison des pluies a également limité les déplacements aux pistes principales, les autres étant inaccessibles (radiers infranchissables) ou ne permettant pas de bonnes conditions de vision. Parallèlement, la présence signalée d'éleveurs transhumants avec leur bétail traversant la ZCV (de Kaga - Nzé en direction du Nord-Ouest) quelques jours avant l'étude n'autorisait pas l'équipe à prendre d'inutiles risques en s'enfonçant loin dans la zone. Rappelons que la plupart des troupeaux sont actuellement accompagnés d'hommes en armes chargés d'assurer leur sécurité, et que des accrochages violents ont eu lieu cette saison entre ces derniers et les équipes de LAB du Programme ECOFAC IV dans le but de les repousser en dehors de la ZCV.

La présence signalée et confirmée de rebelles du mouvement Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD) sur l'axe Ngrevai -Pamia - Kaga-Bandoro n'a également pas permis à la mission de se rendre dans certains de ces villages localisés au Sud de la ZCV comme il avait été prévu dans le programme indicatif. Travailler avec ces populations, certes non bénéficiaires de la ZCV mais connues pour l'exploiter sur toute la rive gauche du Koukourou et même au-delà de la rive droite, aurait été essentiel à une meilleure lisibilité de l'ensemble des acteurs exploitant la ZCV. Ce travail devra nécessairement être entrepris dans les phases ultérieures du processus de zonage, quand les conditions de sécurité le permettront.

Enfin, le travail préparatoire qui devait être effectué avec le locataire de la ZCV, présent sur Bangui et rentrant en Europe juste avant le début de cette étude, n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Un manque de temps et une certaine réticence à aborder cette problématique générant encore doutes et inquiétudes sont à l'origine de ce manquement, qui a surtout privé la mission de toute proposition émanant du locataire lui-même. Des sessions de travail spécifiques au campement du locataire avec certains membres de ses équipes de chasse ont pallié dans une certaine mesure ce déficit.

3. RESULTATS DES TRAVAUX D'ENQUETES ET CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

3.1 PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Le contexte historique contemporain du peuplement de la zone d'étude est primordial pour mieux comprendre les actuelles stratégies d'exploitation de l'espace et des ressources naturelles par les populations de la ZCV.

Si peu d'informations bibliographiques sont disponibles, on sait toutefois que tous les villages sont d'implantation récente - évaluée entre 1924 et 1930 -, c'est-à-dire légèrement postérieure à la création de la Route Nationale 8 par les institutions coloniales entre les villes de Fort Crampel (Kaga - Bando), les Mbrés et Ndélé.

Ces populations des villages de la ZCV, pour la plupart originaires du haut Koukourou et de la région des Mbrés, se sont vus imposer l'installation le long de l'axe routier, politique de contrôle étatique et de « citoyenneté » oblige (facilitant également les recrutements forcés pour le portage). Il est nécessaire de rappeler qu'à cette date, le pouvoir colonial n'avait réussi à enrayer les razzias esclavagistes provenant du Dar Four et du Dar Fertit qu'une vingtaine d'années auparavant. C'est seulement en 1911 que le dernier trafiquant d'esclaves de la région, le Sultan Muhammad Al-Sanusi (dit « Senoussi »), - qui fonda Ndélé dans le Dar el Kuti en 1891 -, fut éliminé par une colonne militaire française.

Très mobiles pour fuir les razzias - les kagas servant souvent de sites de refuges, permettant des défenses en hauteur et offrant souvent des ressources en eau permanentes -, les populations ne se sont implantées sur leurs sites actuels de vie que depuis quatre (4) voire cinq (5) générations maximum. Cet aspect est primordial dans leur rapport à l'espace, en termes d'appropriation mais aussi d'élaboration de règles de gestion relatives aux droits et usages d'exploitation des ressources naturelles.

Parallèlement, le pouvoir colonial a élaboré très tôt une politique de développement d'aires protégées dans la région, notamment en créant le Parc National du Bamingui - Bangoran en 1933, puis la Réserve de Faune du Koukourou - Bamingui en 1940. Les populations récemment installées et devenues riveraines de ces espaces réservés à la grande faune sauvage ont donc été d'emblée confrontées à des politiques coercitives en la matière, et ont institué des stratégies de contournement des lois en vigueur pour subsister.

Rappel sur le groupe Banda

*Les ethnies sédentaires du Bamingui - Bangoran sont toutes organisées en sociétés **monocéphales**, sous la direction d'un chef de village unique ou d'un chef de groupe assisté de chefs de quartiers qui sont également nommés chefs de villages (dotés de médailles de chefferie remises par les maires, eux-mêmes nommés par le premier ministre).*

*Ces sociétés sont **patrilinéaires** - la transmission héréditaire des biens et des liens de sang passant exclusivement par les hommes - et **organisées en lignages**.*

*Les banda, seconde ethnie la mieux représentée en RCA (22 % de la population) derrière les Gbaya (34 %) sont majoritaires dans la Préfecture du Bamingui - Bangoran (15.000 à 20.000 personnes) et particulièrement dans notre zone d'étude. Ils sont très nettement majoritaires à Ndélé et sur les axes Koukourou - Bamingui - Ndélé, Ndélé - Kpata et Ndélé - Mbollo - Idongo (Communes de Vassako et Mbollo - Kpata). Anciennement victimes des razzias esclavagistes, les Banda sont principalement **agriculteurs**, même si la **chasse**, la **pêche** et la **cueillette** tiennent une place très importante dans leur économie. Ils seraient anciennement originaires du Darfour, d'où ils auraient fui l'esclavagisme au XVIIIème siècle, puis auraient pénétré en RCA par le Nord-Est - certains se liant aux Sara pour former l'ethnie Runga -, avant de s'installer dans le grand centre du pays au milieu du XIXème siècle.*

Cette très grande mobilité dans le cadre d'une histoire récente est, à notre sens, un des facteurs explicatifs des résultats à suivre en termes d'appropriation de l'espace et de faiblesse des règles de gestion d'accès aux ressources.

3.2 DES REGLES COLLECTIVES D'EXPLOITATION DE L'ESPACE ET DES RESSOURCES NATURELLES ?

Contrairement à certains peuples du milieu forestier tropical, il est apparu dans le discours des populations enquêtées une absence criante de règles communes ou collectives concernant les modalités d'exploitation de l'espace - ressource qu'est la brousse proche ou éloignée du village.

Quoique toujours topocentriques (plus on s'éloigne du village, moins on connaît, moins on fréquente ...), les logiques d'occupation et d'appropriation spatiale des villageois sont très fortement déterminées par les ressources disponibles et par les différentes modalités d'accès à ces ressources. Ces dernières sont d'ordre biologique d'abord (abondance / absence, etc.), mais aussi techniques, sociales et spirituelles.

Outre les cas spécifiques des parcelles agricoles, les territoires villageois paraissent totalement libres d'accès et d'exploitation, toute l'année, pour tout membre du village. Aucune règle collective ne semble s'appliquer sur des espaces particuliers au sein même du territoire, qui seraient la propriété de tel ou tel lignage, telle ou telle famille, tel ou tel individu.

En conséquence, le choix d'un site de pêche, de chasse ou de cueillette au sein du territoire et le temps passé en brousse par un villageois s'effectue de façon individuelle. Les règles de gestion communautaire ne s'y appliquent pas et ne sont donc pas contraignantes en la matière.

Ce choix va dépendre de la combinaison de plusieurs paramètres, parmi lesquels ont été relevés :

- L'habitude (degré de connaissance de la brousse, espace qui « plaît » à son utilisateur) ;
- Le type de ressources recherchées (grande faune, faune commune, poisson, raphia, miel, karité, etc.) ;
- La disponibilité de ces ressources (saisonnalité, niveau de pression anthropique, milieu favorable) ;
- La distance au village de la ressource recherchée (implique l'obligation de dormir en brousse ou non) ;
- Les possibilités logistiques et techniques (présence d'eau, si fusil ... disponibilité en cartouches) ;
- Les aspects mystiques (« période avec ou sans chance », « forêt où il y a le diable », etc.) ;
- Le risque connu ou non de se faire appréhender par une équipe de LAB (informations préalables obtenues) ;
- L'opportunisme.

De la même manière, les règles collectives prohibant l'exploitation de telle ou telle ressource paraissent très restreintes, particulièrement concernant la faune sauvage. Les tabous alimentaires ou « espèces totems » (prélèvement et consommation prohibés sous peine de malheur, de maladie, de malchance à la chasse, etc.) sont normalement déterminés par l'appartenance à une ethnie, un lignage, éventuellement une famille ou sont d'ordre individuel, mais ne sont pas gérés à l'échelle du village. Il semble que ces tabous aient perdu de leur force au point de faire partie aujourd'hui d'un passé lointain.

Les espèces de grande faune intégralement protégées et à forte charge symbolique – Eléphant, Girafe - ou partiellement protégées et soumises à quotas d'abattages – Eland, Lion, Hippotrague, etc. - (générant donc de l'argent au niveau du village par le système ZCV) peuvent, elles, faire l'objet de recommandations de non abattage par la chefferie coutumière. Cela principalement dans le souci de ne pas créer de problèmes (réduction ou perte de la quote-part ZCV annuelle) à l'ensemble du village dans le cas où le/les chasseurs se feraient appréhender par une équipe de LAB (Surveillants-Pisteurs [SVP] ECOFAC IV, GCV ZCV, Lutteurs Safaris).

3.3 QUELS TERROIRS OU TERRITOIRES VILLAGEOIS ?

Lors des enquêtes menées, il a été surprenant de constater que les villageois ne s'approprièrent pas les notions de « terroirs » ou de « finages » villageois (concepts exprimés différemment lors des entretiens ...), leur permettant de définir un espace villageois, éventuellement décidé par les anciens ou négocié récemment.

L'idée de limites entre territoires, finages et terroirs villageois voisins, pratique d'un point de vue sémantique et géographique, a été battue en brèche dans tous les villages enquêtés.

A notre sens, quatre (4) facteurs déterminants associés expliquent ces faibles niveaux d'appropriation spatiale à l'échelle du village ou même du lignage :

- Implantation très récente des villages comme vu précédemment, empêchant ces sociétés de mettre en place des règles communes de gestion et de les transmettre oralement aux générations suivantes ;
- Forte disponibilité en ressources variées, dans la périphérie proche du village (quelques kilomètres, soit quelques heures de marche) ;
- Forte disponibilité en espace, générant une absence de pression foncière et donc de tensions communautaires impliquant une mise en œuvre nécessaire de règles collectives à l'échelle du village mais aussi entre villages voisins ;
- Contraintes historiques intégrées par les populations depuis plusieurs générations liées aux politiques de conservation (Réserve de Faune dès 1940, ZCV en 2000), bloquant certainement toute velléité d'appropriation coutumière de l'espace et des ressources.

En conséquence, et de façon moins surprenante, il n'a pas été possible, lors du travail cartographique, de représenter un espace villageois borné et doté de limites reconnues par tous, lesquelles auraient certainement pu faciliter le travail du gestionnaire.

On a toutefois pu constater que le territoire villageois, c'est-à-dire l'espace vital sur lequel se déplacent régulièrement les populations pour y prélever des ressources, est globalement constitué d'un faisceau de pistes s'entrecroisant, bornées de repères de diverses natures, lesquels peuvent être artificiels ou naturels, anciens ou récents, parmi lesquels les plus importants relevés sont :

- Routes et autres villages ;
- Pistes de chasse safari et leurs carrefours ;
- Rivières, affluents et confluences ;
- Kagas (inselbergs granitiques) ;
- Pistes pédestres de transport ou de liaison ;
- Sites d'anciens villages, sites rituels ;
- Lieux précis offrant des ressources particulières (Bambous de chine, raphiales aux sources des rivières, secteurs à rotin, etc.) ;
- Sites particuliers (salines naturelles ou artificielles, sources naturelles, barrages, etc.) ;
- Forêts denses nommées, zones marécageuses, lakérés.

Ces différents repères, par leurs croisements, leur positionnement les uns par rapport aux autres, forment l'ossature de la représentation de l'espace de brousse par les villageois au sein duquel se trouvent les ressources. Le territoire villageois s'insère ainsi dans un espace fini, que ce soit dans les représentations ou dans les usages, ce qui implique alors la notion de limite.

Si limites il y a entre les différentes composantes constituant l'espace de brousse, celles-ci doivent néanmoins être qualifiées pour refléter au mieux le sens dans lequel elles sont instituées : ainsi, elles peuvent être naturelles (rivières, lignes de crêtes, salines, kagas, etc.) ou artificielles (pistes véhicule, barrages, salines), anciennes (pistes pédestres tracées puis utilisées par les anciens) ou récentes

(barrages, nouvelles salines, panneaux de comptages pédestres), « dures » ou « douces » dans les représentations, mais elles restent toujours poreuses dans les usages.

3.4 ROLE ET POIDS DES CHEFFERIES COUTUMIERES

A l'échelle du village, la chefferie coutumière (Chef de village + conseil des notables) est la principale institution politique veillant à faire respecter les règles tacites régissant la vie du village. Le chef intervient notamment dans l'attribution, la cession, la gestion du foncier, particulièrement dans le domaine agricole, s'accaparant par là même le rôle de chef de terre.

Le chef est surtout celui qui règle les litiges et décide d'éventuelles sanctions. Si un litige entre membres d'un même lignage intervient, celui-ci sera d'abord réglé par le chef de lignage, et l'affaire emmenée ensuite devant le conseil de village si nécessaire.

Dans les cas graves, qui impliquent par exemple des allochtones (vols, meurtres, etc.), les affaires sont le plus souvent renvoyées devant le droit positif et le chef fait alors appel à l'autorité administrative appropriée ou la plus proche (Gendarmerie, Eaux et Forêts, Mairie, Sous-Préfecture, etc.).

Si auparavant le statut de chef de village était obtenu par les liens du sang (descendance directe privilégiée, avec possibilité de contourner cette règle si nécessité [absence de descendance, fils trop jeunes, etc.]), il est depuis quelques années soumis à un vote de la population.

Le fait que les chefs de villages soient donc aujourd'hui « élus » par la population, et leur médaille de chef remise par l'administration étatique, semble jouer un rôle non négligeable dans une certaine érosion de leur légitimité et donc de leur pouvoir à l'échelle locale. Manque de respect de la part de la jeunesse, remise en cause et non application des décisions du chef et du conseil des notables, augmentation du poids des élites économiques potentielles originaires du village et vivant en ville, prise de pouvoir local de certains présidents des Assemblées Locales des ZCV, sont autant de phénomènes décrits par les populations enquêtées.

Si ces dynamiques paraissent finalement logiques dans un contexte institutionnel national où depuis plusieurs décennies l'administration étatique tente de minimiser le « poids de la coutume et de la tradition » au profit du droit positif, il n'en reste pas moins qu'elles permettent de mieux comprendre les faibles capacités des populations au respect individuel de règles collectives et à la prise de décision commune concernant la gestion de leur territoire.

Malgré ce contexte évolutif, la chefferie coutumière reste l'institution politique incontournable au niveau du village sur laquelle il sera impératif de s'appuyer dans le cadre d'une stratégie de négociation sur les questions de zonage du territoire.

3.5 CHANGEMENTS INDUITS PAR LA ZCV

En tant qu'espace de conservation impliquant une politique coercitive dans l'accès aux ressources naturelles – même si des bénéfices financiers et en termes d'emplois en sont tirés -, la ZCV Koukourou - Bamingui a nécessairement induit une perception particulière de leurs territoires par les populations riveraines bénéficiaires ou non.

Des stratégies diverses ont vu le jour depuis une dizaine d'années, l'objectif final de chacun étant de maintenir ses possibilités d'accès à la brousse (légalement ou illégalement) tout en cherchant à bénéficier au mieux du système en place (emploi, recettes, etc.).

Dans tous les cas, il faut bien convenir que les règles édictées par la ZCV ne sont jamais totalement respectées par aucun des acteurs adoptant ces stratégies « gagnant - gagnant », courantes dans des contextes socio-culturels adaptés à un avenir proche incertain et nécessitant adaptabilité et mobilité.

D'après les discours des populations enquêtées, la création puis l'exploitation de la ZCV au début des années 2000 a cependant significativement modifié les comportements d'usage des populations

riveraines et bénéficiaires, mais également des populations plus éloignées géographiquement et non bénéficiaires.

Dans le premier cas, il semble que plusieurs phénomènes concomitants ont eu lieu :

- La mise en place des GCV, associés aux Lutteurs de la Société de safari et des Surveillants Pisteurs du Programme ECOFAC IV, a fortement poussé les populations à i) réduire leur champs d'exploitation des ressources naturelles de la ZCV dans une périphérie relativement proche du village, le risque de sanction en cas de flagrant délit de braconnage étant devenu plus élevé que lors de la présence de la seule Réserve de Faune, ii) privilégier les secteurs amodiés n°24 et 25 (à l'Est de la RN 8) exploités par la Société Safaria, les campements de cette société étant plus éloignés des villages, les pistes moins nombreuses et la surveillance en conséquence moins régulière, iii) mieux respecter l'activité du locataire, lequel est l'unique pourvoyeur de devises de la ZCV et embauche chaque saison plusieurs personnes dans chaque village de la ZCV, dont certains postes relativement « prestigieux » au niveau local (équipe de pisteurs, aspirant guide, etc.).
- Les emplois générés par la ZCV dans les villages associés aux recettes communautaires et autres embauches temporaires, en sus des sensibilisations effectuées par les staffs techniques et les cadres du Programme ECOFAC IV, ont permis à certaines populations bénéficiaires de faire un lien direct entre présence de la grande faune sauvage, activité du locataire et stimulation économique locale. Cela a incité au moins certaines personnes à défendre le système ZCV dans les villages et à faire en sorte que le niveau d'exploitation des ressources (notamment les espèces phares) ne soit pas abusif. L'augmentation de ces espèces dans la ZCV depuis 2001, malgré les problèmes rencontrés indéniables, démontre bien le caractère « soutenable » des prélèvements effectués par les populations locales bénéficiaires de cette ZCV.
- Les bureaux des Assemblées Locales des ZCV - renommées comme Comités Locaux d'Eco-Développement depuis ECOFAC IV -, devant gérer les ressources financières annuelles générées par la ZCV (quelques centaines de milliers de F CFA annuels, attribués à chaque village au prorata du nombre d'habitants), ont donné un nouveau pouvoir économique à certaines « élites » de ces villages, pouvant créer des tensions avec le pouvoir coutumier.

Concernant les populations plus éloignées géographiquement et non bénéficiaires directes, notamment à Bamingui, au Sud de Ayolo et le long de l'axe Azen - Kaga - Bando, les réactions ont été plutôt et logiquement inverses. On a ainsi relevé une augmentation de la pression sur la ZCV, particulièrement entre les rivières Koukourou et Oualo, puis de plus en plus entre le Koukourou et le Bamingui en raison d'une présence encore élevée de grands mammifères. Parallèlement, ces populations ont fait montre depuis plusieurs années (au travers de divers écrits ou lors de réunions publiques) de leur volonté d'être intégrées à la ZCV ou de voir la ZCV scindée en deux (2) entités (une ZCV entre les rivières Oualo et Koukourou, une seconde entre la Koukourou et la Bamingui).

3.6 RESULTATS PAR VILLAGES BENEFICIAIRES

Les résultats présentés ci-dessous découlent exclusivement des entretiens et des sessions de cartographie participative effectués avec les populations des villages bénéficiaires de la ZCV ainsi que de la ville de Bamingui.

Il convient de préciser que i) les informations décrites proviennent des populations elles-mêmes et ne sont pas sujettes à interprétation de l'équipe, ii) les cartes réalisées sont issues de la transcription des cartes brutes réalisées par les mêmes populations enquêtées, ces dernières étant jointes en Annexe 3. Il convient donc de considérer ces cartes comme étant « à dire d'acteurs », pouvant comporter des erreurs manifestes de localisation ou sujettes à mauvaise interprétation de la part de ces mêmes populations. Elles sont néanmoins des supports indispensables à une meilleure compréhension des logiques et stratégies locales d'utilisation de l'espace et des ressources naturelles de la ZCV.

La légende synthétique de toutes les cartes est présentée à la Figure 1 à la page 21.

Figure 1 : Légende synthétique des cartes produites par les populations



3.6.1 Village Balouba

Le village de Balouba, composé aujourd'hui d'environ 395 habitants, a été fondé en 1924 par le chef Gaston YAKANDJA, Banda Ngapo (Groupe des Banda Mourouba) originaire de la région de Bambari, forcé par les institutions coloniales de venir s'installer le long de la nouvelle RN 8. Le site proche de la rivière Balouba fut considéré comme propice.

En 1955, en raison d'un taux de mortalité élevé expliqué par des problèmes liés à la sorcellerie, le village fut abandonné ; plusieurs habitants s'installèrent alors à Nguouassa Ancien (5 km de Bamingui), avant de revenir en 1966 sous la direction du chef Pierre MANDELE.

En 1968, plusieurs habitants Banda Gbaga en provenance de Ndélé sont venus accroître la population du village. En 1982, le chef MANDELE disparut au pied du Kaga Ridi, ses ossements n'étant retrouvés qu'une année plus tard, et fut remplacé par sa sœur cadette, Monique MENEMA. Après le décès de cette dernière en 2006, une élection fut organisée, instituant M. Maurice ADOUM, actuel chef du village.

Depuis la création de la ZCV, le village Balouba a connu de nombreux problèmes avec les staffs techniques des ZCV et le Programme ECOFAC IV, nombre de ses représentants - dont le chef de village - ayant été surpris en flagrant délit de braconnage dans la ZCV. Après plusieurs années où les quotes-parts communautaires de la ZCV ne furent pas versées au village – conformément aux règlements en vigueur -, les tensions arrivèrent à un tel point que le staff technique des ZCV de Bamingui fut poursuivi devant la justice par le chef de village pour détournement de fonds, l'issue du procès en 2009 ayant abouti à un non lieu.

D'après la population, les problèmes du village ont commencé avec la création de la ZCV, lorsque il leur a été interdit de se rendre sur certains sites « sacrés », notamment Kaga Ridi, où décéda l'ancien chef MANDELE, mais également au radier naturel sur la Balouba, à proximité duquel habiterait un cheval d'eau (barata ti ngou), être mystique immortel possédant des pouvoirs importants.

Ainsi, les problèmes de chasse actuellement rencontrés par Marcel TIRAN proviendraient du fait qu'à l'époque de la cheftaine Monique MENEMA, TIRAN faisait de petits cadeaux en visitant le village, amenait parfois de la viande, les rites propitiatoires pouvant avoir lieu. Depuis le décès de la cheftaine, l'arrêt des petits cadeaux et des discussions du guide avec le village ont engendré l'échec à la chasse.

Les populations enquêtées ont reconnu prélever des ressources dans la ZCV, mais de manière bien plus faible que dans le secteur de chasse 24. Ils ne pénétreraient jamais très loin dans la ZCV, ne dépassant par vers l'Ouest le radier naturel sur la Balouba pour la pêche et la chasse, ni Kaga Ridi et Kaga Mbazangba pour la récolte du miel, du karité ou du raphia. Si certains vont pêcher dans le Bamingui, cela serait assez rare, les rivières Balouba, Ngoubreu et Ngou-Ndao étant privilégiées. Le raphia est cueilli exclusivement aux sources du cours d'eau Ngoudjia, le karité et le miel sont également répartis dans la brousse. Les zones de chasse n'ont été que très vaguement décrites, mais ne dépasseraient pas non plus le radier naturel sur la Balouba vers l'Ouest.

Les populations ont enfin affirmé qu'aucune limite n'existait avec les villages voisins, l'espace et les ressources disponibles étant suffisantes ; anticipant un plan de zonage interne de la ZCV, elles ont elles-mêmes proposé des limites possibles entre leur espace villageois, une zone locataire et les autres villages.

Ces dernières pourraient être, pour les populations de Balouba :

- A l'Ouest, le radier naturel le long de la Balouba, jusqu'au village ;
- Au Nord, la rive droite de la Balouba, pouvant être « laissée » aux gens de Bamingui ;
- Au Sud, des rivières et/ou pistes à déterminer pour des limites avec le village Kaga-Nzé éloigné de 15 km ;
- A l'Est, la RN 8.

Au-delà d'un très bon niveau de connaissance du réseau hydrographique, des pistes de chasse et de l'emplacement précis des principales ressources naturelles exploitées par les villageois (cf. Carte 3 à la page 23 et Carte 4 à la page 24), ce village a montré un réel intérêt pour un plan de zonage. Une réflexion préalable à la mission avait, semble t-il, eu lieu, laissant augurer des possibilités de négociations aisées. Toutefois, est ressorti à de multiples reprises dans les discussions l'importance de redonner la possibilité aux gens du village de se rendre jusqu'aux sites Kaga Ridi et radier naturel sur la Balouba dans le but d'y effectuer des rites propitiatoires (pour la bonne chance du village) annuels.

3.6.2 Village Kaga-N'zé

Le village Kaga-N'zé, composé d'environ 104 habitants, a été fondé entre 1920 et 1930 par le chef NGOULAGUIA, Banda Yagoa (groupe Mourouba) installé auparavant à la grotte Koulou, proche des sources de la rivière Koukourou. Ce dernier se vit imposer par l'administration coloniale d'installer son village le long de la RN 8. Le site Kaga-N'zé (qui signifie « le petit Kaga sur le gros, mais qui ne tombe pas »), fut choisi en raison de son intérêt stratégique historique, permettant des défenses aisées auprès d'assaillants potentiels et proche de plusieurs sources naturelles.

Autrefois village important, Kaga N'zé a progressivement perdu de sa population, suite notamment à une guerre fratricide entre le quatrième chef NDEVETE et son frère, ayant abouti au déplacement de plusieurs habitants vers Balouba et Mbengou.

Les différents chefs s'étant succédés furent NGOULAGUIA, puis son frère cadet GBAKOURA, suivi de YADJOUA, NDEVETE, MINI, GAMBELE, puis enfin l'actuel chef François LUNDI, voté par la population en 2003, fils du grand frère de GAMBELE.

Le fait que le chef François LUNDI soit également premier pisteur de chasse de la Société Hunters Africa depuis plusieurs années est un paramètre essentiel pour mieux comprendre le regard porté par la population sur la ZCV. Il semble qu'une forte sensibilisation sur les avantages de la ZCV et la nécessité de ne pas mettre en péril les ressources de ce territoire ait été réalisée par le chef auprès de sa population. Aucun habitant de Kaga-N'zé n'aurait jamais été interpellé pour braconnage dans la ZCV depuis la création de cette dernière, les relations avec le locataire et les staffs technique étant considérées comme très bonnes.

Les populations disent s'être imposé de ne pas aller chasser au-delà de la piste Mathias 1 dans la ZCV, et privilégier les secteurs 24 et 25 de Safaria pour leurs activités cynégétiques. Le chef a rappelé que pendant les fêtes de la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA) en 2007, des gens de Koukourou avaient abattu un Eland de Derby proche du village, et que ceux-ci avaient été saisis et chassés par la population.

Les gens pratiquent peu la pêche car les rivières poissonneuses sont assez éloignées du village. Ils pêchent surtout sur le haut Koukourou et délaissent le Bamingui, allant également sur les rivières Ngoumbreu, source Kozo, Mada et Ngoundao. Le miel sauvage et le karité sont récoltés partout mais dans un rayon proche du village, de même que le raphia aux sources des rivières Kozo, Yangoumbala, Ndaka et Mada.

Les parcelles agricoles sont toutes localisées le long de la route, s'enfonçant au maximum de 1 km dans la ZCV ou le secteur 25, en direction des villages Balouba au Nord et Mbengou au Sud, sans qu'aucune tension dans l'accès à la terre entre les villages n'ait apparemment lieu.

Aucune limite entre les villages n'aurait jamais été déterminée, inutile car suffisamment d'espace est disponible, les habitants faisant de surcroît pour la plupart partie des mêmes lignages.

Anticipant un plan de zonage interne de la ZCV, les populations ont même proposé des limites possibles entre leur espace villageois, une zone locataire et les autres villages.

Ces dernières pourraient être, pour les populations de Kaga-Nzé :

- - A l'Ouest, la piste Mathias 1 ;
- - Au Nord, une limite à déterminer avec les gens de Balouba (rivière ou piste de chasse) ;
- - Au Sud, une limite à déterminer avec le village Mbengou (rivière ou piste de chasse) ;
- - A l'Est, la RN 8.

Au-delà d'un très bon niveau de connaissance du réseau hydrographique, des pistes de chasse et de l'emplacement précis des principales ressources naturelles exploitées par les villageois (cf. Carte 5 à la page 27 et Carte 6 à la page 27), un réel intérêt pour un plan de zonage de la part de ce village a également pu être relevé. Une réflexion préalable à la mission avait, semble-t-il, eu lieu, laissant augurer des possibilités de négociations aisées.

Le site Kaga N'zé, à 2 km du village dans la ZCV, doté d'une valeur écotouristique manifeste (vue paysagère de premier ordre, vestiges encore très marqués de défenses humaines contre des envahisseurs potentiels, signes d'anciennes batailles de la période précoloniale), ne semble pas avoir de valeur culturelle spécifique et ne fait l'objet d'aucun rite particulier. Le site Kaga Oto, à quelques kilomètres de Kaga N'zé, était un ancien site de récolte d'argile, aujourd'hui délaissé en raison de l'abandon des techniques de poterie traditionnelle, mais aussi de la peur de se faire attraper dans la ZCV.

3.6.3 Village Mbengou

NB : Le travail effectué à Mbengou n'a pas été d'aussi bonne qualité que dans les autres villages, les populations semblant moins disponibles et moins disposées (certaines populations alcoolisées dès 08h00 du matin ...). La qualité des informations recueillies et de la cartographie participative (cf. Carte 7 à la page 29 et Carte 8 à la page 30) s'en est bien sûr ressentie.

Le village Mbengou (qui signifie « rivière claire »), composé d'environ 180 habitants, a été fondé autour de 1930 par le chef KOUDOUMENDE, Banda Gbaga (groupe Mourouba) installé auparavant au village Gbazou, puis ensuite à Ngoui sur le Haut Koukourou.

Réinstallés pour un certain temps au village Nguouassa Ancien, les gens sont revenus ensuite sur Mbengou à la demande du chef, sous la coupe du Commandant BRIGEDJE. Après KOUDOUMENDE, les chefs NGREMENDE, puis Etienne GLAMENDE se sont succédés, jusqu'au chef actuel, Michel MAMADOU, en poste depuis 1965.

Les populations se considèrent plutôt victimes de la ZCV, sa création ayant empêché les gens d'aller prélever librement des ressources en brousse. Ils disent pourtant tenter de respecter les règles de la ZCV, mais ce seraient les jeunes, ne respectant plus ni le chef ni les anciens, qui s'adonneraient au braconnage.

Cette incapacité à respecter des règles communes est fortement critiquée par les anciens du village qui s'inquiètent de cette idée de nouveau zonage et de la capacité des jeunes à respecter les décisions prises. Le problème principal relevé étant les pénalités imposées par la ZCV à l'ensemble du village quand une faute individuelle est commise.

Les gens reconnaissent aller pêcher et chasser jusque sur la haute Kozo, soit à plus de 30 km du village à l'intérieur de la ZCV, et disent comprendre qu'un zonage pourrait les empêcher définitivement de s'y rendre.

La pêche a lieu dans quelques rivières proches du village comme à Yambala, Yangoulissi, Ngoro, Kwagué et la Kozo plus éloignée, rarement sur le Koukourou ou le Bamingui. Ces deux derniers cours d'eau ne seraient jamais traversés par les populations, en raison de leur éloignement, du statut du Parc National, et du fait que ce sont les territoires d'autres villages. Le raphia est récolté sur les sources des rivières Kozo et Kwagué, toute l'année, avec des rotations d'un site à l'autre dans l'année. Le miel, le karité, le rotin, les plantes médicinales et quelques champignons sont trouvés partout en brousse, dans la périphérie proche du village (quelques kilomètres).

Les plantations s'enfonceraient de plus de plus de 2 km dans la brousse côté ZCV, de plus de 3 km côté secteur Safaria, sans qu'aucune tension dans l'accès à la terre avec les villages voisins (Kaga-N'zé, Yambala) n'ait lieu.

Aucune limite entre les villages n'aurait jamais été déterminée, inutiles car suffisamment d'espace est disponible, les habitants faisant de surcroît pour la plupart partie des mêmes lignages.

Anticipant un plan de zonage interne de la ZCV, les populations ont également proposé des limites possibles entre leur espace villageois, une zone locataire et les autres villages.

Ces dernières pourraient être, pour les populations de Mbengou :

- A l'Ouest, piste Kwagué, (environ 7 km du village) ;
- Au Nord, piste Kaga-N'zé avec village Kaga-N'zé ;
- Au Sud, une limite à déterminer avec le village Yambala-Koudouvéle (rivière ou piste de chasse) ;
- A l'Est, la RN 8.

Aucun site ayant une valeur culturelle forte n'a été désigné dans la ZCV, à part le pont sur la rivière Mbengou (traversée de la RN 8) où chaque année, une cérémonie permet de donner la chance au village.

3.6.4 Village Yambala-Koudouvéle

Le village Yambala-Koudouvéle (qui signifie « accueillir les gens »), composé d'environ 55 à 60 habitants, a été fondé vers 1925 par le chef KOUDOU, Banda Gbaga (groupe Mourouba) installé auparavant au Kaga Pougouvou, entre Dangavo et Bangoran (axe Bamingui-Ndéle), qu'il avait dû quitter en raison de conflits avec les populations de l'ancien site. Les gens se sont installés à l'époque sur l'emplacement actuel du village, puis se sont déplacés ensuite au Sud du poste des Eaux et Forêts créé en 1936, avant de revenir à ce même emplacement en 1984.

Les chefs qui se sont succédés furent d'abord KOUDOU, puis ensuite KOUDOUVELE (petit frère de KOUDOU), Maurice EBOY (fils de Koudouvéle), Gabriel MBANDJI (beau-frère de KOUDOUVELE), enfin Louis BAKE (fils de KOUDOUVELE), actuel chef depuis 1979.

M. BAKE est également chef de groupe de quatre (4) villages (Yambala, Mbengou, Kaga-N'zé, Balouba), nommé par le maire de Bamingui en 1997.

Le village aurait perdu beaucoup de jeunes ces dernières années, attirés dans d'autres Préfectures par la recherche du diamant. Un des principaux problèmes du village est le manque d'accès à l'eau, les femmes étant obligées d'aller puiser au forage du poste des Eaux et Forêts distant de 3 km. Bien que proches de la rive droite du Koukourou, les gens disent ne jamais la traverser car « ce n'est pas leur zone », pas la même Préfecture, et de surcroît les ressources y sont moins abondantes qu'en périphérie proche du village. De la même manière, ils ne montent jamais jusque sur la Kozo ou la Bamingui, trop éloignées du village.

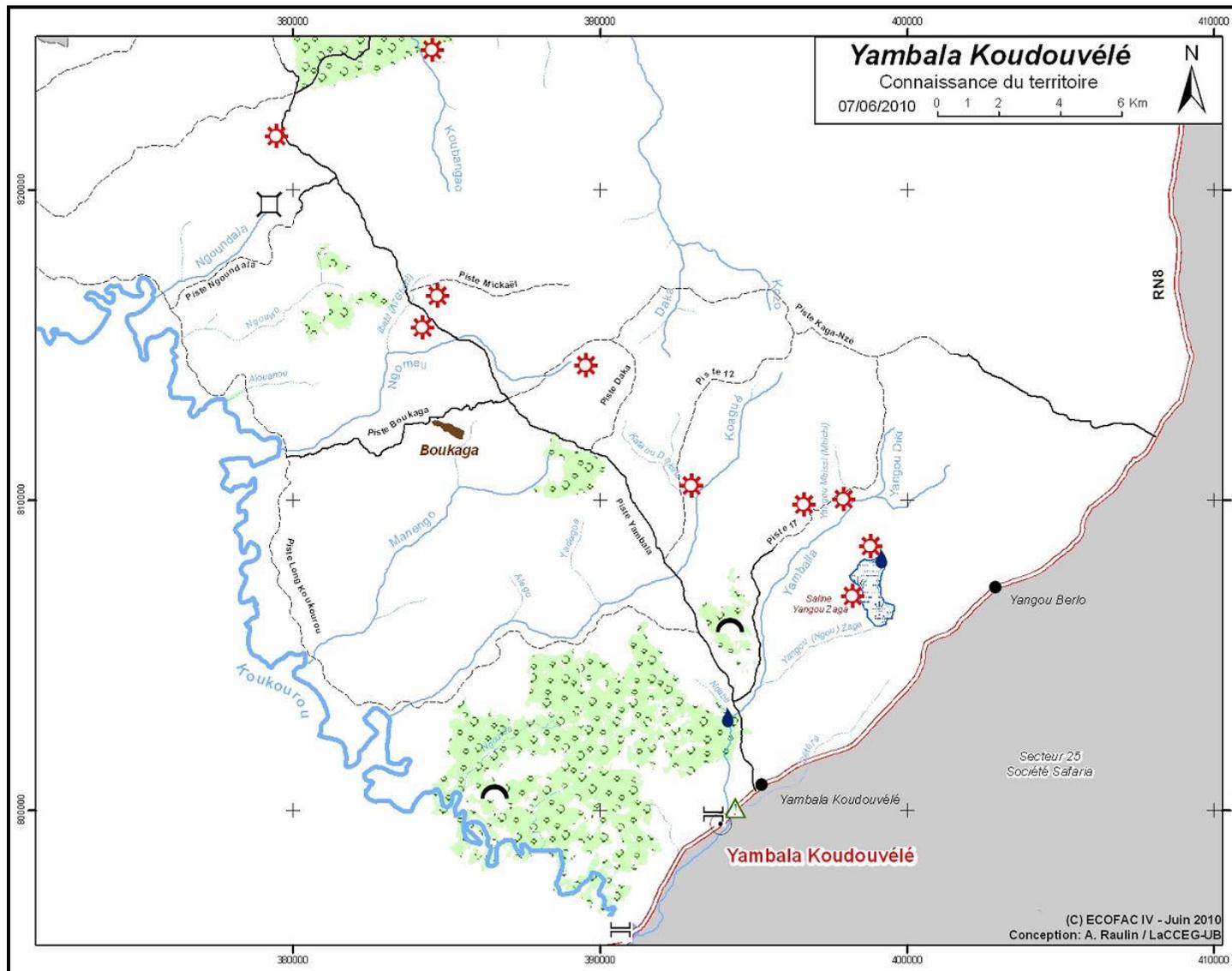
D'un point de vue cynégétique, ils estiment que le « nyama » est devenu rare au Sud du Koukourou et encore abondant vers chez eux, sauf le long du Koukourou, là où les gens du Sud de la rivière (villages Banyao, Nguouassa, Ngueme et Ramadane) non bénéficiaires de la ZCV viendraient pratiquer une chasse outrancière. Les populations estiment ne pas avoir de légitimité pour empêcher les gens du Sud de venir chasser et commercialiser leur gibier dans la ZCV, eux-mêmes se voyant interdire l'accès à ces ressources : « *Si on les trouve en brousse, quoi dire ? Est-ce qu'un voleur peut arrêter un autre voleur ?* ».

Eux-mêmes ne pénétreraient jamais dans la ZCV au-delà de 10 à 15 km et préfèrent aller chasser dans la zone de Safaria, à l'Est de la RN 8. Les animaux y seraient moins abondants que dans la ZCV, mais les risques de se faire attraper sont aussi beaucoup plus faibles. Les rivières Kwagué et Ngeumeu seraient les zones les plus éloignées du village jusqu'où se déplacent les gens du village pour la petite chasse, la pêche, la récolte de raphia, de rotin ou de miel.

Peu de sites d'intérêt culturel ou « mystique » important pour le village sont signalés dans la ZCV, sinon Kaga Boucaga, qu'ils souhaiteraient voir intégrer dans « leur zone » en cas de zonage.

Le seul rite « coutumier » se déroulant annuellement a lieu sur l'emplacement du tombeau de l'ancien chef KOUDOUVELE, au carrefour des pistes RN 8 et Yambala, cette dernière étant une ancienne piste coloniale rejoignant le Bamingui un peu avant la confluence avec le Koukourou et la Oualo (cf. Carte 9 à la page 32 et Carte 10 à la page 33).

Carte 9 : Village Yambala-Koudouvélé - Connaissance du territoire



3.6.5 Villages Yombo-Bac et Ayolo 1 et 2

Accolés l'un à l'autre, les villages Ayolo (constitués des 2 quartiers Ayolo 1 et Ayolo 2) et Yombo-Bac se situent sur la rive Sud de la rivière Koukourou. Ils totalisent à eux deux plus de 650 habitants et sont localisés dans la Préfecture de la Nana-Grébizi. Ces villages ont été traités ensemble durant nos enquêtes, par manque de temps disponible, mais aussi parce que leur espace-ressource est globalement identique, ces deux (2) villages formant un gros bourg sans séparations géographiques et exploitant le même territoire.

Concernant le village Ayolo, l'ancêtre fondateur et premier chef du village, BOUGUIA, Banda Mourouba originaire des Mbrès, est venu s'installer dans les années 1930 d'abord à Yagoua, puis ensuite à Banyao, pour implanter définitivement son village sur le site actuel, toujours à la demande de l'administration coloniale.

Il fut remplacé par son fils MBITILIMA, auquel succéda son frère MALESSINGA. Ce dernier fut remplacé par André YOLOMBETI, adjoint de MALESSINGA ; ayant fait la transition à la mort de MBITILIMA et resté chef ensuite, il institua une rupture lignagère dans la chefferie. A sa mort, YOLOMBETI fut remplacé par le petit fils de BOUGUIA (retour au lignage originel), Joachim DIMANCHE, actuel chef d'Ayolo 1 élu par la population en 2000. Si sous YOLOMBETI un seul village Ayolo existait, son adjoint a créé un second quartier, Ayolo 2, dirigé par le chef Gilbert PASSI OUGARE, également second conseiller du maire, lequel facilita un développement important du village.

L'ancêtre fondateur de Yombo-Bac, NGUEDEKO, Banda Gbaga, était l'ancien passeur mis en poste par l'administration coloniale lors de l'implantation du bac sur la rivière Koukourou (entre 1920 et 1925). Il a été intronisé chef par l'administration coloniale, puis ensuite déplacé avec sa famille par cette même administration en raison d'un manque de travail. Il fut remplacé par YOMBO, l'ancien adjoint à MBITILIMA, chef d'Ayolo. YOMBO était un Runga faisant son service militaire dans l'armée française, qui donna son nom au nouveau village.

Son fils NGANDOGO pris le relais, lui-même remplacé par DJANGUERRE, (ancien adjoint de NGANDOGO). Ce dernier succéda le frère cadet de NGANDOGO, Raymond SALLE. Ce fut ensuite Victor YAMINA, adjoint au chef SALLE pendant la transition (rupture lignagère), qui fut remplacé à sa mort par Joseph DIMANCHE, élu en 1999 par la population (rupture lignagère) et actuel chef du village.

Lors du travail de la mission, les deux (2) villages ont estimé nécessaire l'étude zonage en cours, mais pas pour des raisons similaires à celles des villages précédents.

Tout d'abord, la limite Sud de la ZCV, rectiligne entre le Sud du village Ayolo et la Oualo, n'a jamais été ni négociée, ni balisée par les programmes précédents, de telle sorte que les gens ne la connaissent pas (« il n'y a pas de ligne droite en brousse »).

Les populations ont également beaucoup questionné l'efficacité du locataire Hunters Africa, lequel n'exploite quasiment jamais le Sud de la rivière, et n'y a réalisé aucun aménagement (ce qui est normalement du rôle des staffs de la ZCV). L'important niveau de braconnage de populations venant de plusieurs axes dans toute cette partie Sud de la ZCV (axe Banyao - Azen, Azen - Kaga - Bandoro, et Kaga - Bandoro - Kabo), a généré ces dernières années une forte diminution des ressources fauniques particulièrement. Cette augmentation du braconnage aurait ainsi pour cause l'absence de surveillance et d'aménagements par le locataire et la ZCV.

Les gens se sont ainsi prononcé pour, soit un départ du locataire (remplacement par un autre qui exploiterait mieux l'ensemble du territoire), soit une scission en deux (2) parties de la ZCV, permettant de créer deux (2) entités et de rechercher un nouveau locataire pour le Sud de la ZCV actuelle (entre les rivières Koukourou et Oualo).

Parallèlement, les populations ont beaucoup questionné les implications que pourraient avoir un zonage interne à la ZCV concernant leurs droits à traverser le Koukourou sur sa rive droite (au Nord). C'est là en effet que ces derniers exploitent la majorité des ressources naturelles, comme le montre la

carte participative (cf. Carte 11 à la page 36 et Carte 12 à la page 37). Ils disent parallèlement n'avoir aucuns conflits avec leurs voisins de Yambala, étant membres de la même ZCV, et partager leur territoire et l'accès aux ressources sans aucunes tensions.

Il semble que la pression provienne plus des villages non bénéficiaires du Sud de la ZCV (Banyao, Ngueme et Ramadane), et repousse certainement les populations d'Ayolo et Yombo-Bac vers le Nord du Koukourou.

Les gens affirment se rendre jusqu'à une trentaine de kilomètres du village dans la ZCV, particulièrement jusqu'à la rivière Daka et à la saline Mazitegoloko (« ne pas faire de bruit »), accueillant autrefois de nombreux éléphants.

La pêche se fait principalement le long du Koukourou, jusqu'au radier Djibita, qui ne serait jamais dépassé. Les autres ressources telle que le gibier, le miel, le karité, sont prélevées partout dans la limite énoncée plus haut, le rotin, le raphia et le bambou étant plus localisés le long des cours d'eau Kwagué, Ibabi, Mbala.

Ayolo est le seul village enquêté où a été signalé la présence d'une personnalité considérée comme « chef de terre », distinct du chef de village. Celui-ci voit néanmoins son rôle limité à l'organisation des travaux champêtres (dates de semis, des récoltes, etc.), de même qu'il pilote les cérémonies propitiatoires effectuées chaque année au mois d'Octobre auprès de la source naturelle Ngoulando, proche du village. Une autre cérémonie a lieu tous les ans, avant la saison pluvieuse, auprès de la mare Danga Andjia ; mais celle-ci tend à s'assécher et les cérémonies sont de moins en moins suivies par la jeunesse.

Toutefois, le chef de terre ne semble pas gérer l'ensemble des questions foncières, ni intervenir dans les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, particulièrement cynégétiques. Sa participation aux négociations finales sur le zonage interne de la ZCV sera néanmoins primordiale.

3.6.6 Bamingui-Ville

Le travail de la mission à Bamingui s'en est tenu à un débriefing des résultats obtenus dans les villages bénéficiaires de la ZCV, puis à un travail de cartographie participative.

Un contexte très problématique a toutefois été mis en lumière par les populations enquêtées, révélant que le zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui nécessitera une réflexion approfondie sur le re-zonage des autres espaces protégés entourant littéralement la ville, soit le Parc National Bamingui - Bangoran au Nord-Ouest, la ZCV Bamingui - Bangoran au Nord-Est et le secteur amodié n°24 au Sud-Est.

Dans un climat sinon conflictuel, au moins d'incompréhensions et d'insatisfactions sur de nombreux points entre la population de Bamingui d'une part et le Programme ECOFAC IV Composante ZCV Nord et les staffs techniques des ZCV d'autre part, des questionnements et inquiétudes fortes se sont exprimés concernant les points suivants :

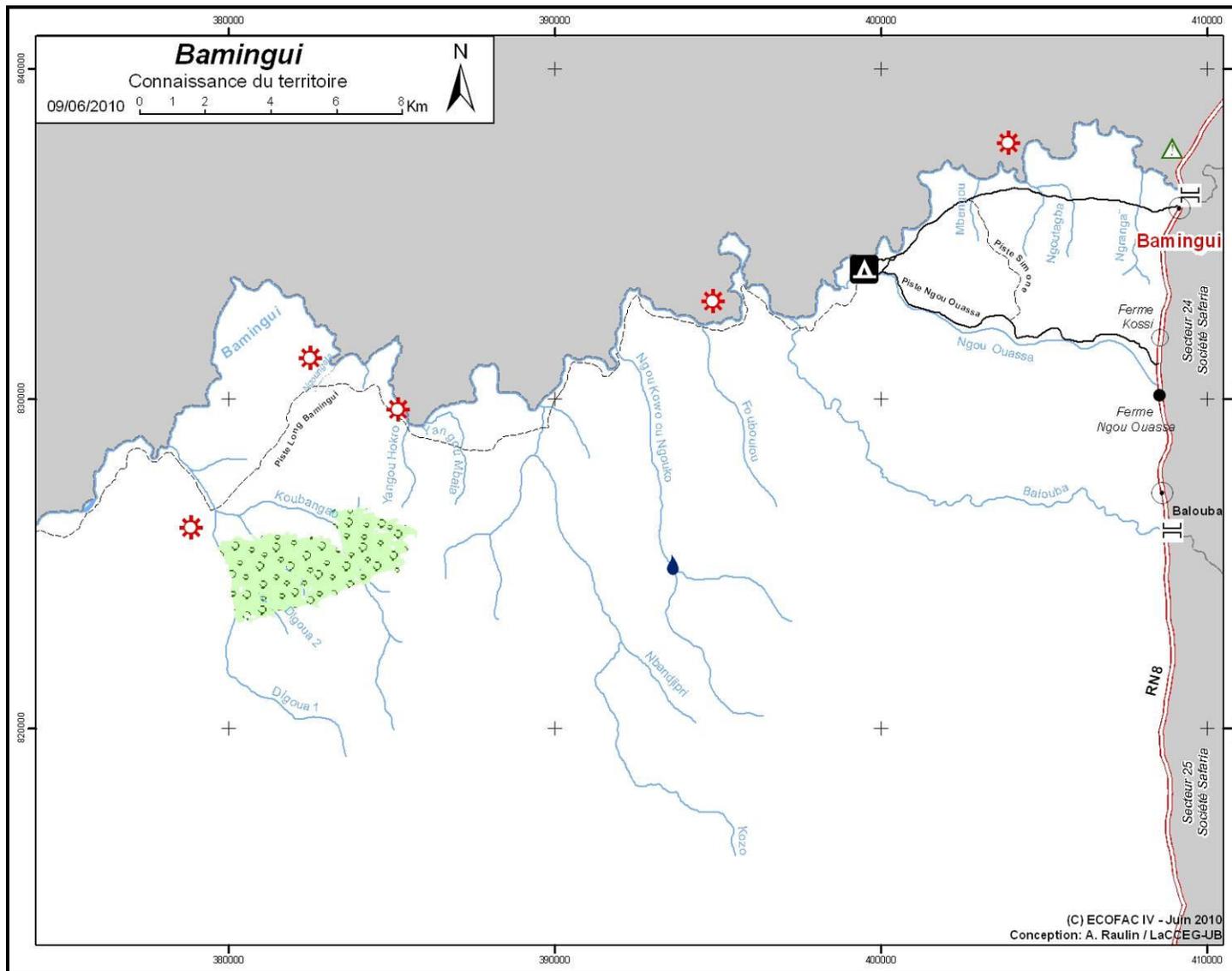
- *Comment se fait-il que pendant le PDRN, dans les années 2000, on nous avait autorisé à pénétrer dans la ZCV jusqu'à 30 km pour faire la cueillette, et que maintenant on ne nous parle plus de cela mais plutôt d'un nouveau zonage ? Il n'y avait jamais eu de document écrit à l'époque, cela en sera-t-il de même pour ce zonage ?*
- *En cas de zonage interne de la ZCV, les gens pourront-ils aller au-delà du campement du locataire, Ngouassa, situé à 10 km de la ville le long du Bamingui, pour aller pêcher ? Cela en sachant qu'actuellement, les pêcheurs de Bamingui descendent jusqu'à la confluence avec le Koukourou, à plus de 40 km, et vont également sur la rivière Kozo ?*
- *Quels seront les mécanismes mis en place, autres que la répression, pour interdire l'accès de la zone du locataire aux pêcheurs et chasseurs récalcitrants de Bamingui, se considérant comme non bénéficiaires des ZCV ni du Parc National ?*

- *Comment éviter que le nouveau zonage ne soit pas encore plus pénalisant pour les gens de Bamingui que le système actuel ? Comment satisfaire leurs besoins de pêche, chasse et cueillette minimum ?*
- *Dans le cas où le zonage verrait le jour, quelles que soient les limites qui seront fixées, comment faire en sorte que ne se reproduisent pas des problèmes comme ceux arrivés à Marcel TIRAN en 2007 (tabassage par des pêcheurs mécontents de Bamingui, devant des clients) ?*
- *Qu'en sera-t-il des droits de cueillette du raphia et du rotin le long des cours d'eau Kozo et Gbandjipri, loin à l'intérieur de la ZCV ?*

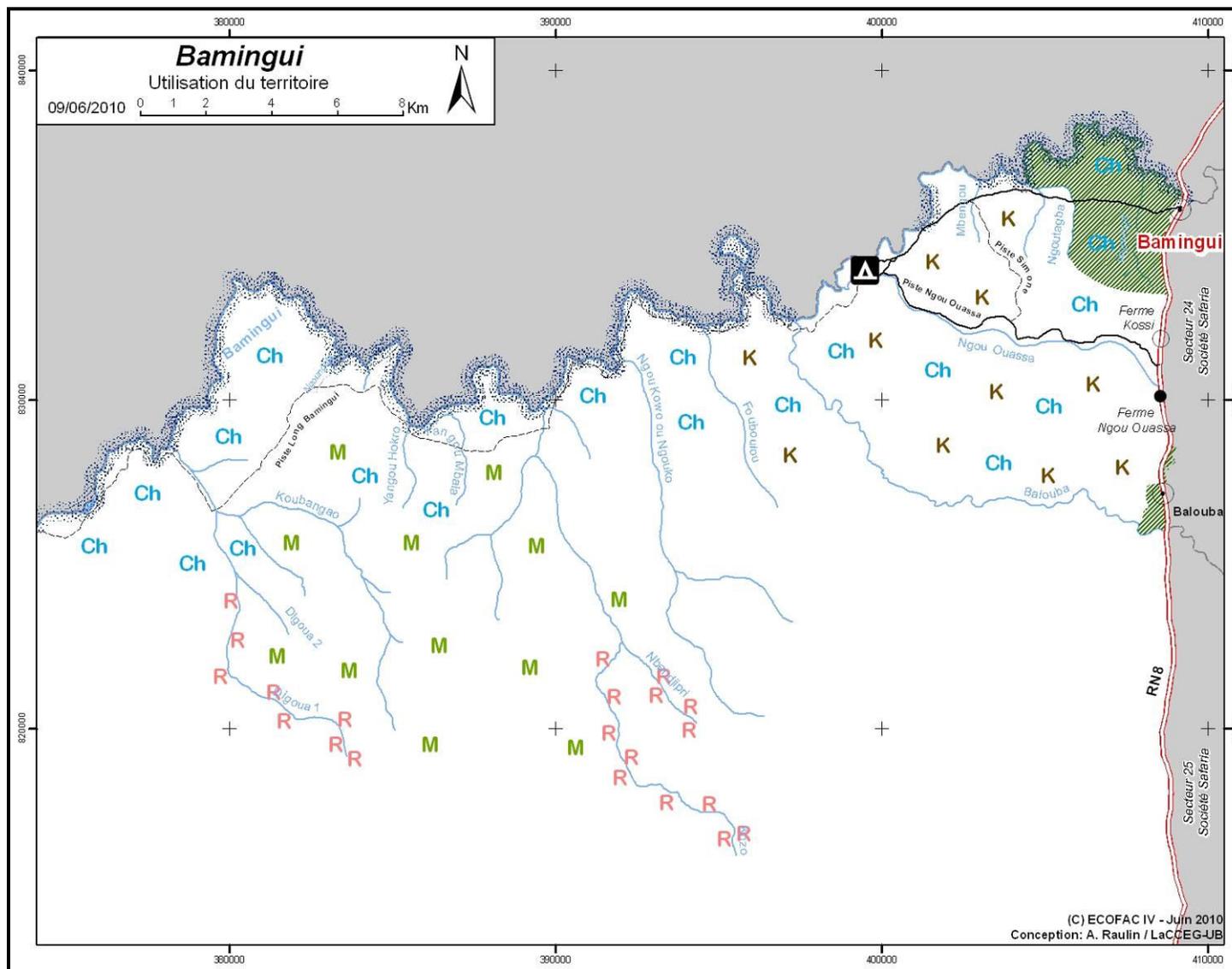
Parallèlement, certaines autorités de la ville ont considéré que si le développement d'un nouveau zonage de la ZCV était une idée intéressante, le respect des règles de gestion des différents espaces délimités serait très problématique, certains « jeunes » de Bamingui ne respectant ni leur aînés, ni les autorités administratives et politiques, soutenant encore moins le système ZCV.

L'exercice de cartographie participative a de lui-même bien montré que la rivière Bamingui doit être vue comme une sorte de colonne vertébrale des activités anthropiques pratiquées par les populations de Bamingui (cf. Carte 13 à la page 39 et Carte 14 à la page 40).

Carte 13 : Bamingui-Ville - Connaissance du territoire



Carte 14 : Bamingui-Ville - Utilisation du territoire



4. SCENARII DE ZONAGES ET MODALITES DE GESTION POSSIBLES

4.1 ETABLISSEMENT DE SCENARII DE ZONAGES

Les scénarii de zonage proposés dans ce travail ne doivent être vus que comme une première réflexion. De surcroît, ils ne sont pas exhaustifs, et il pourrait même être envisagé à terme la fusion de certains des scénarii proposés ici. Le corpus de données disponibles à l'heure actuelle ne permet pas d'identifier un seul scénario idéal satisfaisant les attentes de chacun des acteurs de la ZCV.

Surtout, comme il est ressorti durant les enquêtes auprès des communautés riveraines, ce sont les règles de gestion internes à chaque espace délimité et se voyant attribué un nouveau statut au sein de l'espace ZCV qui détermineront de la pertinence ou non de ce nouveau zonage.

Quatre (4) scénarii possibles ont été envisagés jusqu'à présent, s'appuyant sur la prise en compte de plusieurs paramètres considérés comme essentiels :

- Réalités écologiques et modalités d'exploitation de l'espace et des ressources naturelles par le locataire et les populations riveraines ;
- Maintien de la rentabilité économique du locataire associée à une durabilité écologique des prélèvements possibles sur un espace de superficie suffisamment importante ;
- Prise en compte des aspirations des populations à pouvoir exploiter durablement et légalement certaines ressources naturelles ;
- Atténuation des conflits d'accès à l'espace et d'usage des ressources naturelles et absence de danger d'accentuation de ces risques, entre populations riveraines et locataires, mais aussi entre populations bénéficiaires et non bénéficiaires de la ZCV ;
- Possibilité de mise en place de mécanismes de gestion durable de chaque espace borné allant dans le sens d'une meilleure conservation de la biodiversité et d'une augmentation des bénéfices pour les populations riveraines.

Chacun de ces scénarii sera représenté ici de manière cartographique, avec les avantages et les inconvénients identifiés ainsi que des pistes de gestion propre à chaque espace borné.

Scénario 1 : Status quo, les risques d'un zonage interne de la ZCV étant considérés comme supérieurs aux bénéfices envisageables.

Scénario 2 : Division de la ZCV en deux (2) zones distinctes : une concession monobloc réservée au locataire, et un espace communautaire multi-usages monobloc affecté aux populations riveraines de la ZCV.

Scénario 3 : Division de la ZCV en deux (2) zones distinctes : une concession monobloc réservée au locataire, et un espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises affectées aux populations riveraines de la ZCV.

Scénario 4 : Scission de la ZCV en deux (2) entités distinctes : une ZCV Koukourou - Bamingui restreinte à l'espace entre ces deux (2) rivières, découpée en interne selon le scénario 2 ou 3, et une ZCV Oualo - Koukourou restreinte à l'espace entre ces deux (2) rivières, découpée en interne en intégrant de nouveaux villages bénéficiaires.

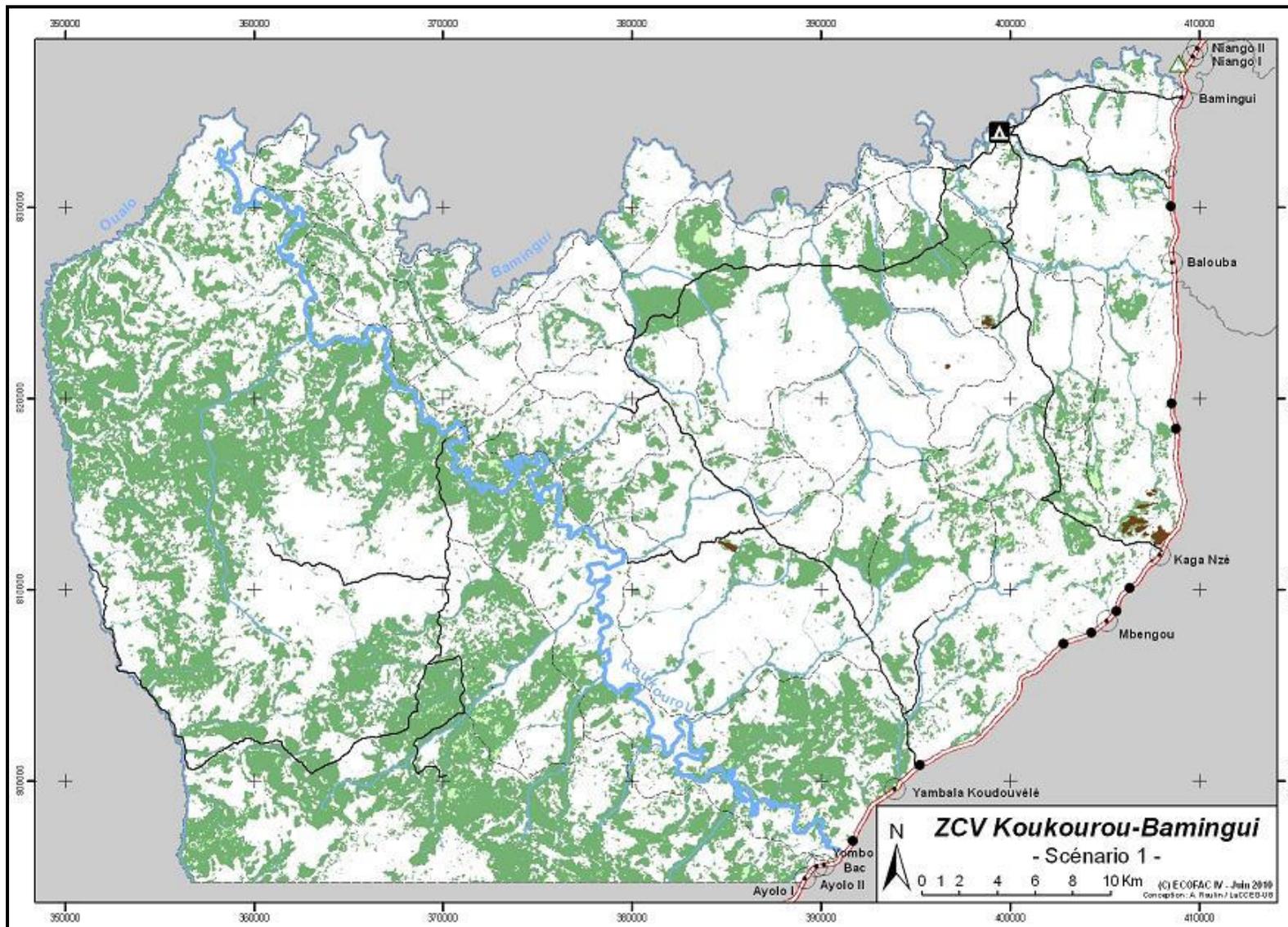
Il nous faut enfin préciser que les limites entre zones au sein des cartes à suivre sont présentées à titre purement indicatif. Nous nous sommes basé sur les propositions exprimées par certaines populations, en tenant compte également de la localisation des principales pistes de chasse et de certains cours d'eau.

4.1.1 Scénario 1 : Le status-quo

Un premier scénario (cf. Carte 15 à la page 43) à envisager pourrait être le souhait, après négociations, d'un status-quo concernant les modalités de zonage interne de la ZCV Koukourou - Bamingui. Cette option, qui n'est apparemment pas celle souhaitée par les populations riveraines, pourrait provenir d'un blocage durant le processus de négociations, et doit donc être envisagée. Elle impliquerait ainsi un maintien des modalités de gestion actuelle de la ZCV.

Scénario 1 : Status quo	
<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du système de gestion actuel connu par tous les acteurs, confort. • Locataire rassuré sur le maintien de l'ensemble de ses droits sur la ZCV. • Pas de surcoût à envisager lié à la poursuite du processus de zonage interne. • Aucune révision nécessaire des textes en vigueur gérant la ZCV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien, sinon accentuation envisagée des pressions exercées par les populations riveraines et étrangères sur les ressources de la ZCV. • Perpétuation des conflits entre locataire et populations, et du non respect des termes des protocoles d'accord, règlements intérieurs et statuts de la ZCV par les populations riveraines. • Frustrations des populations ayant été consultées pour un zonage interne de la ZCV, risque de réactions négatives en conséquence. • Perte à terme envisageable des potentialités cynégétiques au sud de la rivière Koukourou. • Perte des possibilités de mise en place de mécanismes de gestion novateurs avantageux pour locataire comme pour les populations riveraines.

Carte 15 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 1 (status quo)



4.1.2 Scénario 2 : Concession monobloc + espace communautaire multi-usages monobloc

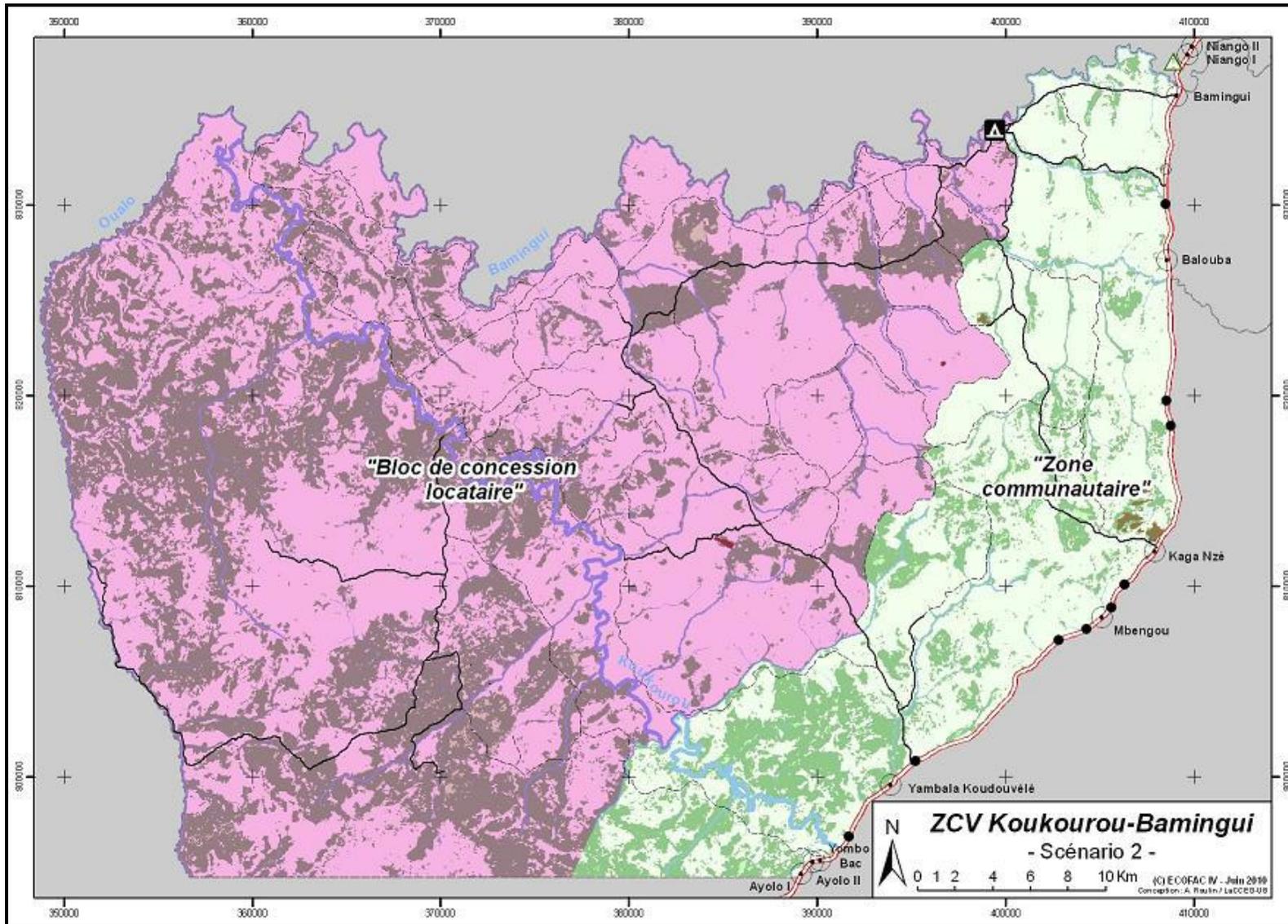
Un second scénario envisageable consisterait en un découpage interne de la ZCV en deux (2) grandes zones distinctes telles que proposées sur la Carte 16 à la page 45 :

- (1) Une zone de concession monobloc et exclusive pour le locataire, d'une superficie approximative de 1.435 km², sur laquelle le processus de gestion actuellement en cours serait maintenu. C'est-à-dire que des quotas d'abattage y seraient normalement attribués par le MEFCP, sur avis technique des ALGEST-ZCV, les clés de répartition des taxes payées par le locataire et ses clients en vigueur maintenues, le protocole d'accord ainsi que les règlements intérieurs et statuts de la ZCV toujours valides jusqu'à échéance (2019 pour le protocole d'accord). Un avenant devrait néanmoins être signé pour spécifier notamment, i) la nouvelle superficie exploitée et le nouveau montant de la taxe de location du territoire payée par le locataire (x 750 F CFA au km²), ii) l'interdiction formelle pour toute personne - sauf sur accord du locataire et/ou des staffs techniques des ZCV - de pénétrer dans cet espace, pour quelque raison que ce soit, iii) les modalités spécifiques de contrôle renforcé de cet espace et des sanctions encourues par les contrevenants.
- (2) Une zone communautaire monobloc, d'une superficie approximative de 510 km² dédiée exclusivement aux communautés parties prenantes (villages bénéficiaires des ZCV et ville de Bamingui), autorisant le prélèvement durable de certaines ressources naturelles en conformité avec i) la législation nationale en vigueur (Code de la faune, Code forestier, Code minier, etc.), ii) un règlement intérieur spécifique de gestion de la zone communautaire précisant les modalités de droits et devoirs de chacun des acteurs au sein de cet espace. L'ALGEST-ZCV, accompagnée des bureaux des CLED, du staff technique, du pouvoir coutumier et des autorités administratives locales, aurait pour tâche le suivi du respect des modalités de gestion instituées sur cet espace communautaire.

La limite stricte entre les zones 1 et 2 devrait être validée par tous les acteurs concernés après un processus de négociation, et matérialisée sur le terrain de façon très claire. Les pistes de chasse et les cours d'eau devront être privilégiés pour la détermination de cette limite, par exemple en s'appuyant sur l'installation de bornes panneaux à distance régulière (tous les 1 ou 2 km).

Scénario 2 : Concession monobloc + espace communautaire multi-usages monobloc	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Zonage et règles de gestion réellement négociés puis validés par l'ensemble des parties prenantes, permettant d'envisager un meilleur respect de leurs termes. • Zone multi-usage au bénéfice des populations riveraines de la ZCV pouvant exploiter légalement certaines ressources. • Baisse sensible envisageable du niveau de pression anthropique des populations riveraines dans la zone de concession du locataire. • Plus de légitimité de la part du locataire à faire respecter ses droits dans la zone en concession. • Réappropriation symbolique et économique de leur espace par les populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la superficie allouée au locataire et soumise à quotas d'abattage (baisse envisagée des quotas du locataire). • Nécessité d'autogestion de l'espace communautaire entre tous les villages bénéficiaires et la ville de Bamingui, avec risque de tensions internes. • Difficultés à élaborer un plan de gestion de la zone communautaire impliquant plusieurs communautés et permettant de maximiser les bénéfices provenant d'une gestion durable des ressources naturelles. • Risque de diminution drastique des populations de grands mammifères dans la zone communautaire si non respect des règles et absence de contrôle externe.

Carte 16 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 2 (concession monobloc + espace communautaire multi-usages monobloc)



4.1.3 Scénario 3 : Concession monobloc + espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises

Un troisième scénario envisageable consisterait en un découpage interne de la ZCV en deux (2) grandes zones distinctes, telles que proposées dans le scénario 2, mais en divisant l'espace communautaire multi-usages entre chaque village partie prenante :

- (1) La zone de concession monobloc réservée au locataire conserverait la même superficie (1.435 km²) et les mêmes prérogatives que dans le cas du scénario 2.
- (2) La zone communautaire multi-usages - toujours d'une superficie totale de 510 km² - serait divisée en « blocs » attribués à chaque village. Ces blocs pourraient être déterminés puis délimités en fonction i) des informations sur l'utilisation de l'espace et des ressources fournies par la population au cours de ce travail, ii) d'un travail supplémentaire de négociations entre villages voisins pour que les populations puissent décider elles-mêmes et en conscience de leurs limites respectives, iii) d'un travail de validation et de bornage des limites sur le terrain, iv) d'une réunion extraordinaire de validation finale en présence de tous les acteurs de la ZCV, des autorités locales et nationales.

Ce troisième scénario, plus long et complexe à mettre en œuvre, serait néanmoins novateur en République Centrafricaine. Il autorise de proposer des mécanismes de gestion sur chaque bloc villageois, c'est à dire dans une périphérie proche de chaque village, permettant d'anticiper une réelle réappropriation par les populations de leur espace et d'en tirer plus de bénéfices.

Au même titre que dans le scénario 2, il pourrait être envisagé d'y développer des mécanismes d'exploitation de la grande faune sauvage similaires à ceux en cours dans la ZCV mais avec un intérêt encore plus fort pour les populations locales.

En effet, si l'on prend acte de la plus grande crainte relevée par tous les acteurs relativement à ce zonage interne à la ZCV, qui est le risque de disparition rapide des grands mammifères en périphérie des villages, il pourrait être envisagé à titre expérimental un système incitant les populations à préserver les grands mammifères tout en pouvant exploiter librement d'autres ressources dans la zone.

Ainsi, on pourrait imaginer qu'au sein de ces blocs, et si les populations le souhaitent (base de volontariat) :

- Des quotas exceptionnels et faibles sur les « espèces phares », voire d'autres grands mammifères à haute valeur ajoutée comme le Bubale (une unité par espèce prouvée présente, nécessitant donc des petits inventaires par blocs), pourraient être attribués annuellement à chaque bloc par le MEFCP et réservés au locataire de la ZCV.
- Le locataire aurait donc la possibilité, en sus de ses quotas propres sur la zone de concession, d'augmenter ses capacités de prélèvement sur certaines espèces phares, en respectant les limites et les quotas sur chaque bloc. On pourrait imaginer que les espèces phares attribuées dans les blocs ne soient pas soumises à la taxe animal phare comme c'est le cas dans les ZCV, ni payées en avance par le locataire, mais que seuls les animaux prélevés soient payés, et que la viande revienne dans sa quasi intégralité (hormis part pour équipe de chasse et chasseur) au village du bloc concerné. La taxe d'abattage pourrait, elle, être reversée à 80 % au CLED du village concerné et à 20 % à l'ALGEST-ZCV, permettant de couvrir les frais de gestion de la zone communautaire et d'augmenter significativement les recettes issues de la ZCV dans chaque village.
- La surveillance de chaque bloc pourrait rester à la charge de la ZCV (GCV) avec l'appui d'auxiliaires villageois locaux pouvant se rémunérer sur les recettes annuelles des CLED de chaque village. La surveillance dans la zone de concession pourrait être sous la responsabilité des lutteurs du locataire, avec l'appui des GCV et des SVP du programme d'appui.

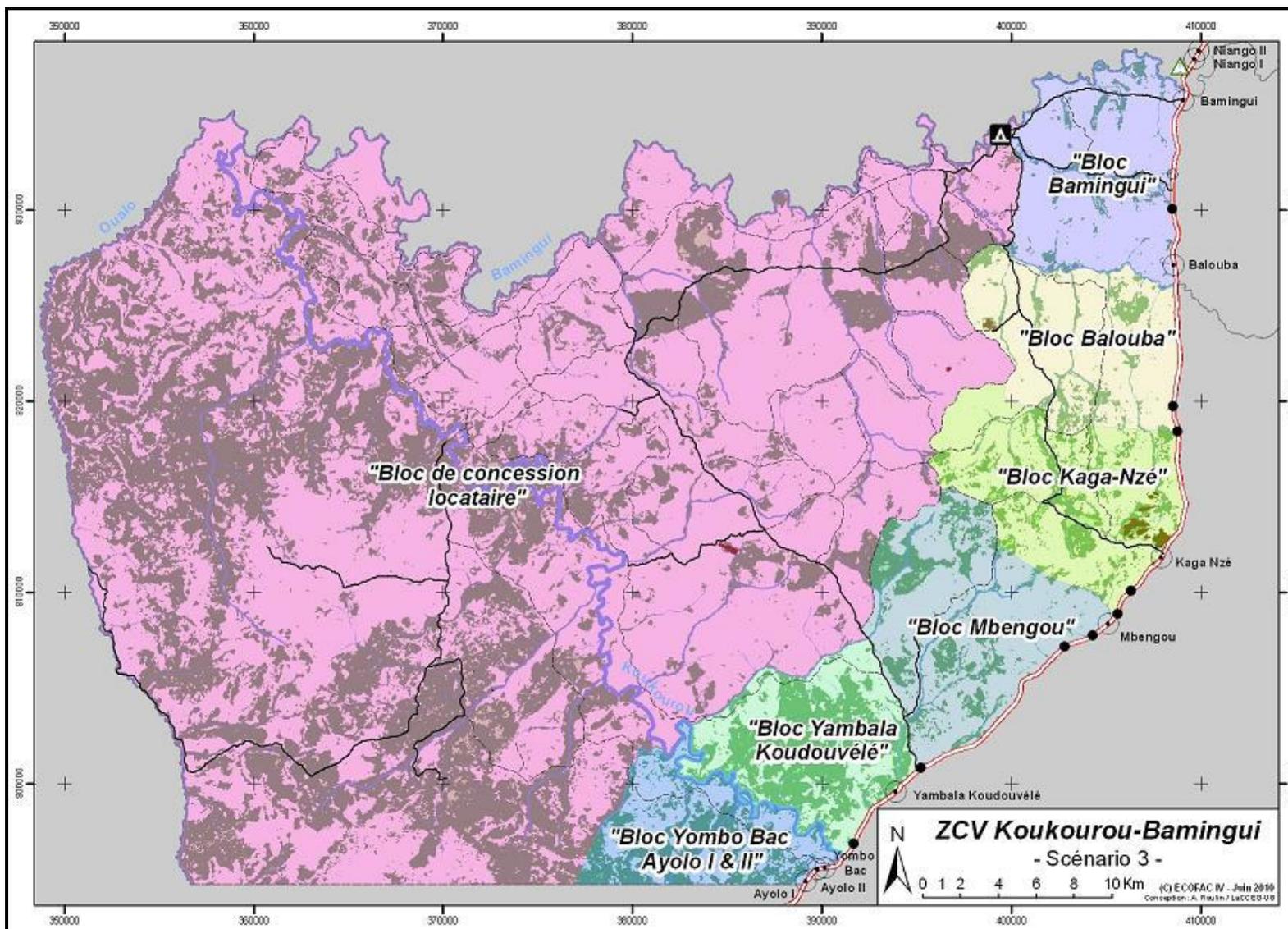
Un tel système impliquerait i) le maintien - ou plutôt une amélioration - du niveau d'aménagement actuel dans la zone du concessionnaire comme dans la zone communautaire par les staffs ZCV, ces derniers gardant la prérogative des aménagements de toute la ZCV en partenariat avec le locataire, conformément au protocole d'accord en cours, ii) une volonté manifeste du locataire de communiquer

de façon plus forte avec les populations riveraines bénéficiaires de la ZCV et de jouer le jeu en voyant son intérêt à prélever certaines espèces phares dans les blocs communautaires, ainsi que iii) une bonne compréhension de la part des communautés de l'intérêt qu'il y a à ne pas exploiter anarchiquement leurs ressources (sous peine de ne jamais voir de prélèvement d'animaux phares effectués dans leur bloc) et en conséquence à s'organiser au sein de chaque village et entre chaque village.

Un bénéfice indirect d'un tel système pourrait être, en cas de succès, une forte réappropriation de leur espace par les populations, lesquelles deviendraient alors des alliés manifestes du locataire, des staffs ZCV et du MEFCP dans la lutte contre le braconnage commercial et l'élevage transhumant affectant actuellement la ZCV.

Scénario 3 :	
Concession monobloc + espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Zonage et règles de gestion réellement négociés puis validés par l'ensemble des parties prenantes, permettant d'envisager un meilleur respect de leurs termes. • Zone multi-usage au bénéfice des populations riveraines de la ZCV pouvant exploiter légalement certaines ressources. • Système de gestion des blocs communautaires potentiellement novateur en RCA. • Baisse sensible envisageable du niveau de pression anthropique des populations riveraines dans la zone de concession du locataire. • Plus de légitimité de la part du locataire à faire respecter ses droits dans la zone en concession. • Quotas supplémentaires et à moindres coûts éventuellement disponibles pour le locataire. • Augmentation potentielle des recettes annuelles de chaque CLED et accès gratuit à la viande de grands mammifères disponible légalement pour les populations (pendant la saison cynégétique). • Réappropriation symbolique et économique de leur espace par les populations, lien direct entre présence de grands mammifères et emplois / recettes au niveau du village. • Possibilité de développement d'un mécanisme de défense de leurs blocs par les populations riveraines contre les contrevenants aux règles de la ZCV (braconniers étrangers, transhumants illégaux, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité des mécanismes de mise en œuvre du système plus forte que pour les autres scénarii, sans être irréaliste. • Nécessité d'autogestion de l'espace communautaire au sein de chaque village et entre villages bénéficiaires, avec risque de tensions internes. • Risques de conflits liés à la jalousie entre les villages et remise en cause des modalités de partage de l'espace une fois le système mis en œuvre. • Risque de difficultés à élaborer un plan de découpage de l'espace en blocs égaux en superficie, ou au prorata de la population, ou en respectant les espaces actuellement exploités, et satisfaisant tous les acteurs. • Risque de diminution drastique des populations de grands mammifères dans la zone communautaire si non respect des règles et absence de contrôle externe. • Surcroît de travail de suivi pour les staffs techniques, nécessité d'un financement externe aux ZCV et au Réseau des ALGEST pour parfaire le plan de zonage négocié.

Carte 17 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 3 (concession monobloc + espace communautaire multi-usages divisé en zones villageoises)



4.1.4 Scénario 4 : ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1, 2 ou 3

Un quatrième scénario envisageable consisterait en la scission de la ZCV Koukourou - Bamingui en deux (2) entités distinctes. Un découpage évident se dessinerait alors ; d'un côté une ZCV Koukourou - Bamingui, dont la superficie totale serait réduite à 1.116 km², de l'autre une ZCV que l'on pourrait dénommer Oualo - Koukourou, d'une superficie de 829 km².

Une telle scission, souhaitée par les populations habitant au Sud de la rivière Koukourou, semblerait logique au regard du niveau d'aménagement, de surveillance et finalement d'exploitation cynégétique actuel sur la partie Oualo - Koukourou ; celle-ci est en effet très peu mise en valeur dans le système actuel et ses populations animales ont diminué drastiquement ces dernières années.

Elle permettrait également i) d'envisager une meilleure mise en valeur de l'ensemble du territoire de la ZCV et une augmentation potentielle des recettes à termes, ii) d'intégrer de nouveaux villages dans le système ZCV, notamment ceux localisés au sud d'Ayolo (Banyao, Ngueme et Ramadane) et sur l'axe Kaga - Bandoro – Azen (Kotamalé, Nrevai-Pamia, etc.), répondant ainsi à leurs attentes et peut-être de limiter leur pression sur cet espace dont ils bénéficieraient directement et indirectement, ainsi que iii) d'éviter au locataire de payer une taxe de location du territoire sur un espace qu'il n'exploite pas.

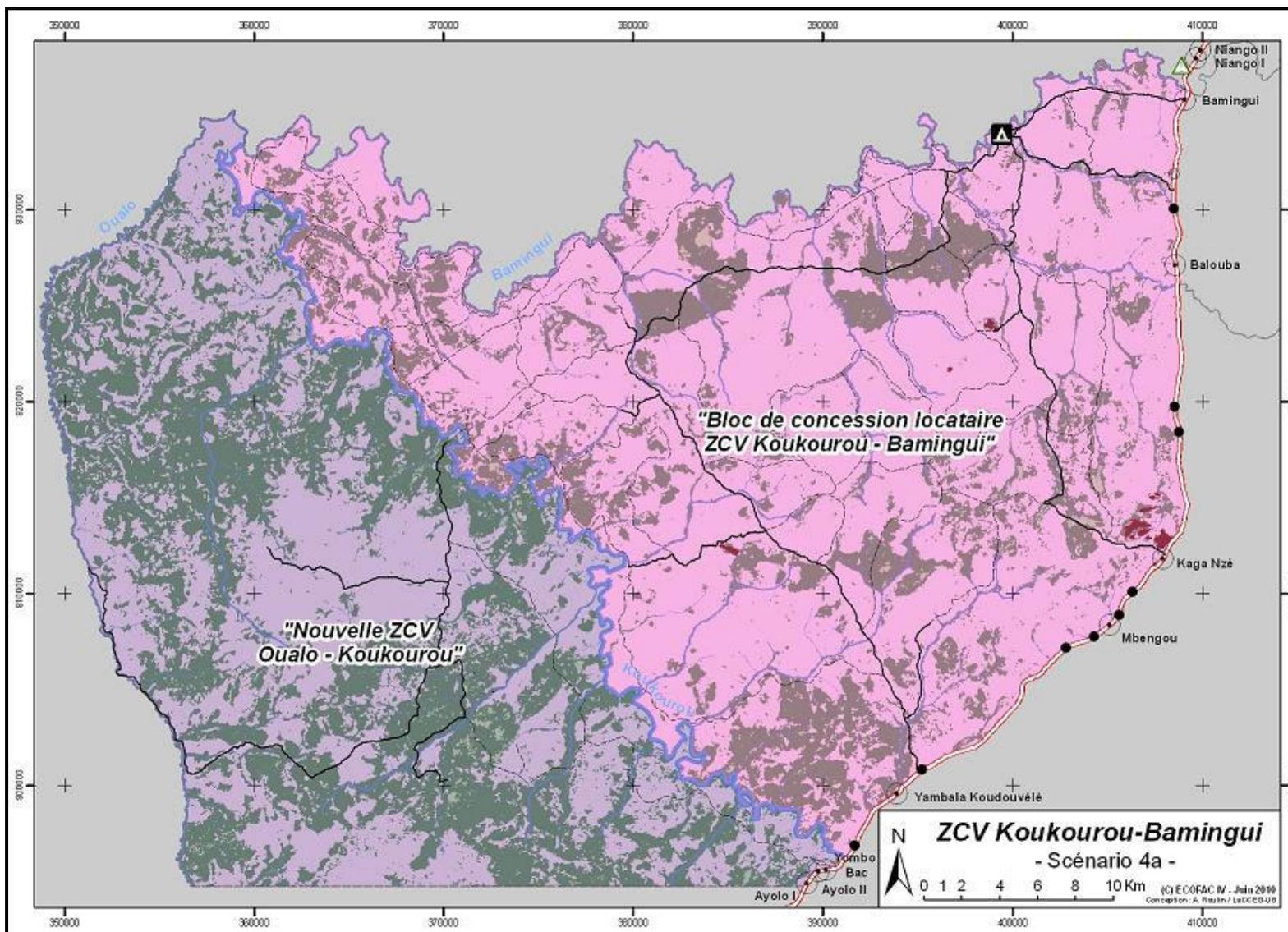
Parallèlement, cette scission aurait pour conséquence de i) revoir les termes des accords passés avec le locataire actuel, également de réviser la liste des villages bénéficiaires de chacune des ZCV - les villages Ayolo et Yombo-Bac devraient logiquement être intégrés à la ZCV Oualo - Koukourou -, ii) réduire drastiquement la taille de chaque nouvelle ZCV, remettant grandement en cause les possibilités de zonage interne en faveur d'une zone et de blocs communautaires, iii) générer un doute sur les capacités de chaque ZCV à supporter durablement le niveau actuel de pression cynégétique par la chasse sportive tout en permettant au locataire de maintenir une activité viable économiquement, iv) provoquer une diminution certaine des quotas accordés par ZCV, v) préparer et lancer un appel d'offre pour trouver un locataire pour la ZCV Oualo-Koukourou, sans garantie de succès, ou bien proposer au locataire actuel de louer les deux (2) ZCV, avec une augmentation prévisible de ses coûts de gestion.

Pour être complet, un tel scénario doit également être envisagé comme intégrant potentiellement des composantes des scénarii précédents, notamment du scénario 3. Ces différentes déclinaisons du scénario 4 sont présentées dans les Cartes 18 à 20 à partir de la page 51.

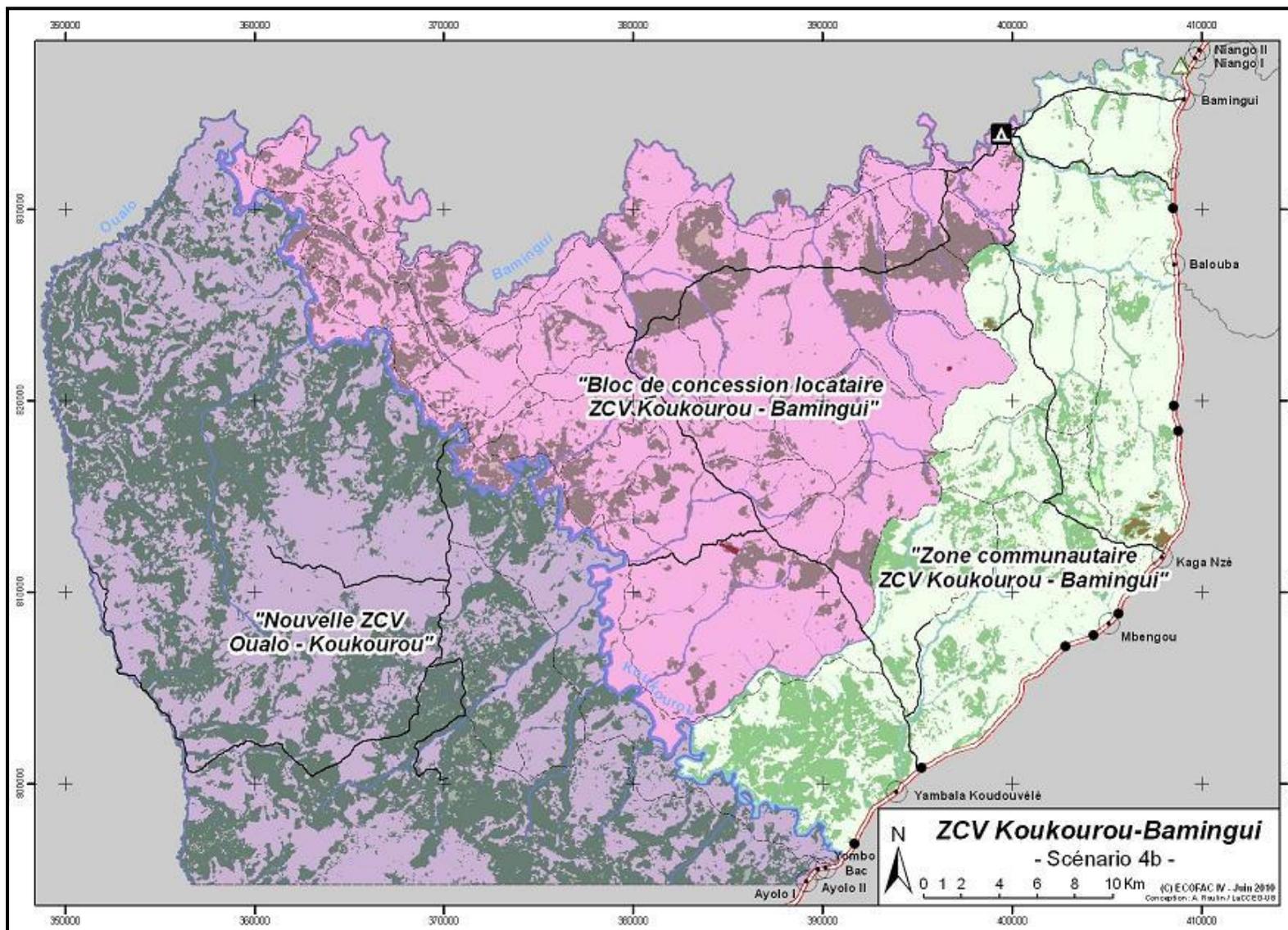
Scénario 4 : ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1, 2 ou 3	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des attentes des populations du Sud de la rivière Koukourou. • Intégration de nouveaux villages actuellement non bénéficiaires au système ZCV, amélioration de leurs rapports avec les ZCV. • Amélioration potentielle des performances économiques de deux ZCV (F CFA générés / km² exploité) par rapport à une seule. • Possibilité de limitation de la pression anthropique entre les rivières Koukourou et Oualo, avec retour de la grande faune à moyen terme en cas de protection et d'exploitation. • Possibilité pour le locataire de ne plus payer de taxe de location du territoire sur un espace qu'il n'exploite pas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de révision totale des accords passés avec le locataire et les populations riveraines de la ZCV actuelle. • Risque de refus des populations d'Ayolo et Yombo-Bac d'être exclus de la ZCV Koukourou - Bamingui re-zonée et d'être intégrée à Oualo - Koukourou (perte de recettes assurée les premières années). • Réduction de la superficie de chaque ZCV, limitant les possibilités de zonage interne à l'avantage des populations riveraines. • Questionnement sur les capacités de chaque ZCV à supporter les niveaux actuels de pression cynégétique en chasse sportive. • Nécessaire attribution de quotas réadaptés à la surface exploitée et au potentiel connu sur chaque ZCV.

Scénario 4 : ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1, 2 ou 3	
Avantages	Inconvénients
	<ul style="list-style-type: none">• Risque de perte de potentialités d'accueil de clientèle pour l'opérateur de Koukourou - Bamingui re-zonée.• Doutes sur l'intérêt de nouveaux opérateurs à devenir locataire d'une ZCV Oualo - Koukourou (mauvaise publicité sur cet espace par le locataire actuel).

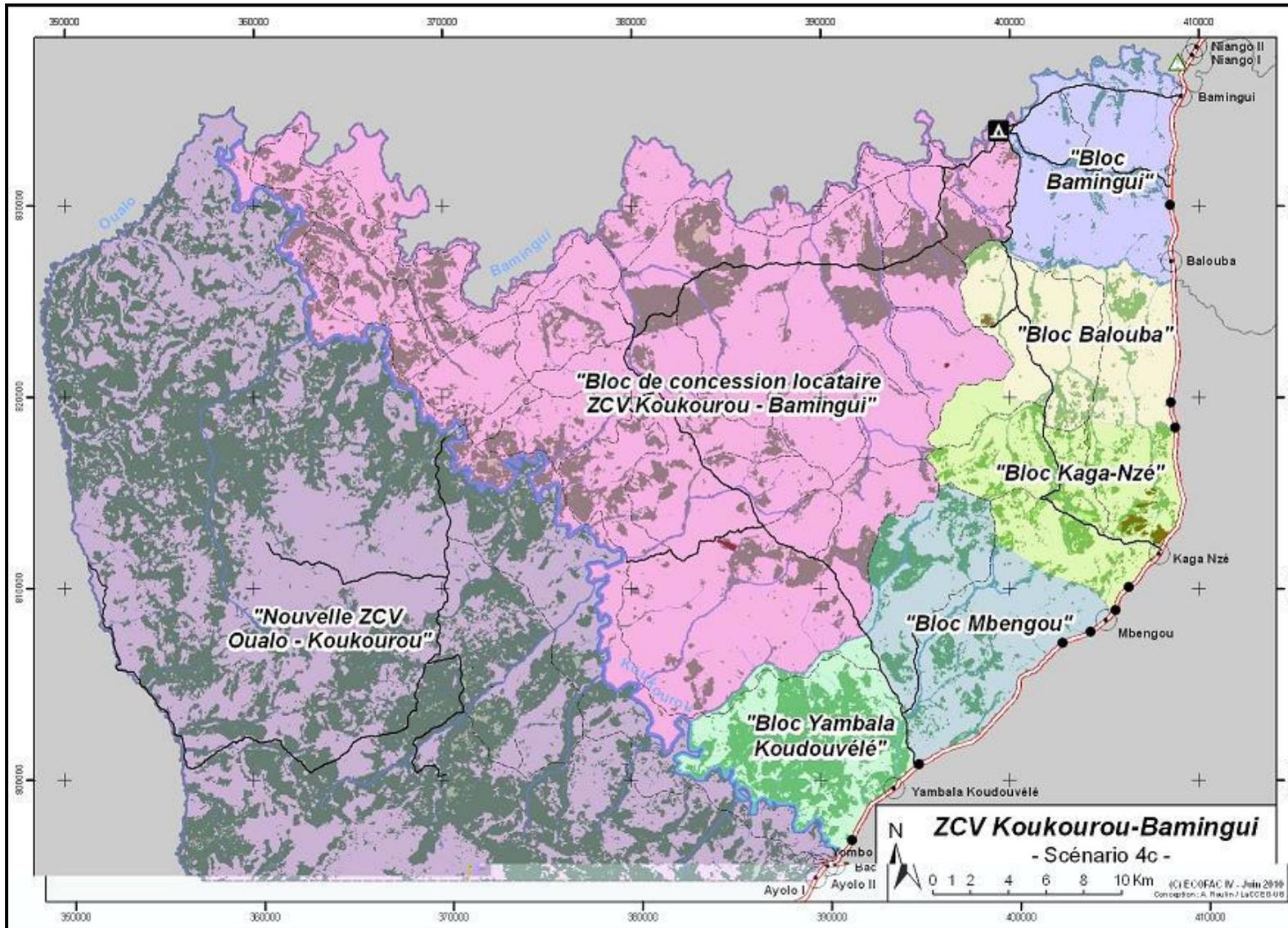
Carte 18 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 1)



Carte 19 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 2)



Carte 20 : Zonage de la ZCV Koukourou - Bamingui - Scénario 4a (ZCV Koukourou - Bamingui + ZCV Oualo - Koukourou + scénario 3)



5. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU ZONAGE

5.1 CONTEXTE D'UN POSSIBLE PLAN D'ACTION

Cette étude n'a été qu'une première et modeste étape du processus d'élaboration d'un zonage interne de la ZCV Koukourou - Bamingui. L'intégration de dynamiques externes à la ZCV n'a pu être traitée par manque d'informations précises. La mission pense particulièrement à la traversée annuelle de troupeaux de bœufs transhumants, posant des problèmes de compétition pour l'accès aux ressources ligneuses et hydriques avec la faune sauvage, de surpâturage et d'insécurité. De même, les populations localisées au Sud de la ZCV, considérées comme ayant un impact fort sur les ressources naturelles de la ZCV, notamment au Sud de la rivière Koukourou, n'ont pu être enquêtées et ainsi participer à la réflexion.

Au vu des quelques résultats obtenus au cours de cette étude, plusieurs étapes doivent encore avoir lieu, permettant la mise en œuvre du scénario présentant le plus d'attraits pour tous les acteurs directement concernés.

Le processus suivi devra recevoir l'agrément de toutes les parties prenantes concernées, et être réalisé en partenariat rapproché, à des degrés divers, avec les acteurs suivants :

- Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, et ses services déconcentrés ;
- Le Ministère de l'Agriculture, et ses services déconcentrés ;
- Le Ministère de l'Elevage / Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC), et ses services déconcentrés ;
- Les Communes de Vassako, des Mbrès et de Ngrevai Pamia ;
- Le locataire de la ZCV ;
- Le Réseau des ZCV du Nord (RALGEST-ZCVN) ;
- Le bureau de l'ALGEST ZCV KB et son staff technique, ainsi que leur conseiller ;
- Les bureaux des Assemblées Locales des villages de la ZCV ;
- Les chefferies coutumières (chefs de village, chef de terre d'Ayolo) des villages bénéficiaires, chefs de quartiers de Bamingui ;
- Les chefferies coutumières des villages non bénéficiaires mais périphériques ;
- Les notables, représentations de la jeunesse, des femmes et tous autres groupements ou associations ;
- Le programme Ecofaune prenant la suite du Programme ECOFAC IV ;
- Les représentants de l'administration nationale dans la zone (Sous-Préfet, Maire, Député-suppléant).

Si l'on considère que l'étude présente a pour objectifs finaux i) la détermination d'un scénario de zonage validé par tous les acteurs concernés de la ZCV, ii) la mise en œuvre effective de mécanismes de gestion adaptés à ce scénario propre à la ZCV, ainsi que iii) la réplique de ce processus aux autres ZCV du Nord de la RCA, six (6) phases - ou étapes - peuvent être envisagées :

- **Phase 1 :** Diffusion des conclusions de l'étude et Atelier de validation d'un scénario ;
- **Phase 2 :** Etudes complémentaires de détermination du zonage ;
- **Phase 3 :** Atelier de validation des limites de zonage et des mécanismes de gestion ;
- **Phase 4 :** Balisage de terrain et cérémonie officielle ;
- **Phase 5 :** Mise en œuvre et suivi des nouvelles modalités de gestion de la ZCV ;
- **Phase 6 :** En fonction des résultats obtenus, réplique du modèle aux autres ZCV du Nord.

Le déroulement de ces étapes aura nécessairement un coût financier, pas forcément élevé, mais la mobilisation de compétences adéquates à la réalisation d'un tel travail participatif sera primordiale. La mise en œuvre d'un processus de zonage non accepté par un seul des acteurs directs de la ZCV pourrait avoir des répercussions au moins aussi négatives que pourraient être positives les retombées d'un même processus accepté par tous.

Les possibilités de prise en charge financière de ce processus sont à l'heure actuelle les suivantes :

- (1) Prise en charge directe par les ZCV du financement des missions à suivre, nécessitant l'acceptation du Collège des Présidents des ALGEST-ZCV du Nord. Cette option pourrait permettre un suivi rapide du processus (?) mais tendrait à grever le budget des ZCV dont les ressources annuelles sont limitées.
- (2) Soumission d'un document de Projet soumis à financement par le Réseau des ZCV auprès de bailleurs de fonds potentiels intéressés à soutenir un tel processus participatif. Cette option permettrait de démarrer le processus avant la fin de l'année 2010 si un document de soumission à financement est produit rapidement par le Réseau des ZCV, le Programme Ecofaune pouvant alors prendre la suite du suivi technique du processus.
- (3) Prévision d'une ligne budgétaire spécifique, au sein du Volet « Appui aux ZCV », lors du montage du programme Ecofaune. Une telle option aurait le désavantage de devoir attendre le démarrage dudit programme (pas avant Mars 2011), mais permettrait de garantir un certain suivi technique du processus.

5.2 DETAILS DES PHASES CONSECUTIVES

5.2.1 Phase 1 : Diffusion des conclusions de l'étude et atelier de validation d'un scénario

Les résultats temporaires obtenus au cours de cette étude devront être diffusés à tous les acteurs de la ZCV. Une synthèse cartographique et des scénarii, simplifiée pour une bonne compréhension de la part des communautés, pourrait être préparée par le Réseau des ZCV, remise et expliquée à chaque village ayant participé aux enquêtes. Un travail de communication spécifique auprès de la Direction de la Faune du MEFCP devrait être réalisé, permettant d'anticiper le cadre juridique dans lequel serait mis en œuvre ce zonage et les mécanismes de gestion pilotes sur la ZCV.

Un atelier d'une (1) journée pourrait ensuite être organisé à Bamingui en début de saison cynégétique, c'est-à-dire à l'arrivée du locataire sur sa zone, pour que le choix d'un des scénarii proposés (ou un mixte de plusieurs scénarii, sinon un scénario différent) soit effectué et validé par tous.

5.2.2 Phase 2 : Etudes complémentaires de détermination du zonage

En fonction du scénario privilégié et des mécanismes de gestion adoptés, des études complémentaires devront être réalisées - surtout dans le cas où le scénario 3 est sélectionné -. Celles-ci devront permettre d'achever le travail de cartographie de la ZCV, encore incomplet, et surtout de déterminer sur le terrain avec précision les éventuelles limites entre la zone du concessionnaire et la zone communautaire, également entre chaque village au sein de la zone communautaire. Une durée de trois (3) semaines (au moins 3 jours par village) semble le minimum requis pour compléter le set de données nécessaires.

5.2.3 Phase 3 : Atelier de validation des limites de zonage et des mécanismes de gestion

Tenu dès la fin de la phase d'études complémentaires, un atelier d'une (1) journée à Bamingui avec toutes les parties prenantes permettrait de valider définitivement les limites du zonage interne de la ZCV, en présentant la synthèse cartographique des limites très précises qui devront être balisées avant mise en œuvre. Un document de synthèse présentant les mécanismes de gestion propres à

chaque espace zoné devrait également être entériné à cette occasion par la signature de toutes les parties prenantes.

5.2.4 Phase 4 : Balisage de terrain et cérémonie officielle

Un balisage des nouvelles limites instituées – en fonction du scénario - devrait être réalisé avec des représentants des populations concernées de chaque village, un représentant du locataire, un représentant des staffs ZCV et un représentant du MEFCP, pouvant acter institutionnellement du nouveau découpage – un décret d'application du zonage interne devant être signé par les autorités compétentes juste avant la mise en œuvre -. Ce balisage nécessiterait la préparation de panneaux (conçus en matière imputrescible) disposés tous les 1 ou 2 km sur les limites déterminées lors des phases de terrain précédentes. Une durée de 15 jours semble le minimum requis pour réaliser ce balisage, dans le cas où le scénario 3 est retenu (blocs villageois), 5 jours en cas d'un autre scénario.

Cette phase de balisage devrait être suivie immédiatement d'une cérémonie de validation officielle du zonage interne de la ZCV, toujours à Bamingui, en présence de tous els acteurs directs de la ZCV mais aussi des autorités locales et nationales - la présence du Ministre des Eaux et Forêts serait même souhaitable -.

5.2.5 Phase 5 : Mise en œuvre et suivi des nouvelles modalités de gestion de la ZCV

La mise en œuvre des nouvelles modalités d'exploitation et de gestion de la ZCV devrait être suivie par le bureau de l'ALGEST-ZCV Koukourou - Bamingui avec l'appui de son staff technique, du Réseau des ZCV, des Assemblées Locales villageoises (CLED), ainsi que du locataire et du Ministère des Eaux et Forêts au travers du Programme Ecofaune (Volets « Appui aux ZCV » et « Aménagement du territoire ». De la rigueur de cette mise en œuvre découleront des résultats positifs ou négatifs en terme de conservation de la biodiversité, de diminution des conflits, de bénéfices économiques pour le locataire et les populations riveraines.

5.2.6 Phase 6 : Réplication du modèle aux autres ZCV du Nord

La réplication du mécanisme de zonage interne de Koukourou - Bamingui aux autres ZCV en activité du Nord paraît souhaitable mais avant d'être lancée, elle devrait s'appuyer sur les premiers acquis de ce zonage pilote. Un certain laps de temps sera nécessaire, une fois les étapes précédentes arrivées à terme, pour identifier les résultats positifs ou négatifs du scénario adopté par les parties prenantes. Tant d'un point de vue de la conservation des ressources naturelles, du niveau de conflits entre opérateur et populations riveraines, que de la contribution de la ZCV au développement local, plusieurs saisons cynégétiques de recul permettront de tirer un bilan objectif.

L'identification puis la correction d'erreurs possibles de procédures et la prise en compte des spécificités de chaque ZCV seront d'autres préalables indispensables.

Dans le cas de la ZCV Bamingui - Bangoran, sa petite superficie (860 km²) questionne la pertinence d'un zonage de même type que dans notre étude pilote, à l'avantage des quatre (4) villages bénéficiaires mais avec des risques indéniables pour le locataire de ne plus disposer que d'un espace fort insuffisant pour son activité, hormis peut-être dans le cas d'un scénario type 3. Dans le cas d'Idongo da Bangoran, c'est l'implantation humaine périphérique et dans la ZCV (6 villages localisés le long d'axes routiers en périphérie mais surtout traversant la ZCV du Nord au Sud dans sa partie Est) qui pose question et nécessitera une approche distincte. Dans le cas de Bohou - Kpata, l'éloignement géographique des cinq (5) villages bénéficiaires (tous localisés à plus de 80 km de la limite Nord de la ZCV) et la présence de deux (2) villages riverains (Krakoma et Kpata) bénéficiaires d'autres ZCV (28 bis et Manovo - Zamza) suppose également un type de réflexion territoriale différent.

Ces contraintes à envisager pour répliquer rapidement le modèle de zonage en cours sur la ZCV Koukourou - Bamingui démontrent surtout la nécessité d'envisager de tels processus avant la mise en service de ZCV déjà existantes mais actuellement non exploitées, ou avant la création d'éventuelles nouvelles ZCV.

Ces conditions semblent valables également pour les autres ZCV du pays (Mourou - Fadama particulièrement) et d'autres possibles à venir.

6. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- BINOT A., JOIRIS D.V., 2007 : Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : Foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. VertigO.
- BONAL E., TEMPELAAR I., DE MUNCK P., 2008 : Etude sur les dynamiques et les perspectives de gestion de la transhumance transfrontalière et interne dans les préfectures de la Vakaga et Bamingui - Bangoran en RCA. Rapport Intermédiaire Provisoire. Consortium AFC-AGRIFOR Consult / CE, 150 p.
- BOUCHE P., & ZOWOYA F., 2010 : Rapports d'activité semestriels de la Composante Zones Cynégétiques Villageoises Nord RCA. Programme ECOFAC IV, Groupement BRLi-SECA / GFA / DFS.
- BROMBERGER C. & LENCLUD G., 1982 : La chasse et la cueillette aujourd'hui, un champ de recherche anthropologique ?, in Etudes Rurales, Juil.-Déc., 87-88, pp. 7-35.
- CHARDONNET Ph., DOUNGOUBE G., COGELS S., ROULET P.A., 2002 : Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de brousse en RCA. IGF / FFEM, Paris, 57 p.
- DELVINGT W. (Ed.), 2001 : La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine. Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.
- D'HUART J.P., 2009 : Rapport d'expertise : Bilan du système Zones Cynégétiques Villageoises en interphase et promotion de l'autonomie des ZCV. Programme ECOFAC IV, Groupement BRLi-SECA / GFA DFS, 32 p. + annexes.
- ECOFAC IV - ZCV, 2008 a : Statuts de l'Association Locale pour la gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Koukourou - Bamingui. Draft.
- ECOFAC IV - ZCV, 2008 b : Règlement intérieur de l'Association Locale pour la gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Koukourou - Bamingui. Draft.
- ECOFAC IV - ZCV, 2008 c : Protocole d'accord pour l'exploitation cynégétique de la Zone Cynégétique Villageoise Koukourou - Bamingui. Saison de chasse 2008/2009. 7 p.
- ECOFAC IV - ZCV, 2008 d : Statuts du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la République Centrafricaine. Draft. 12 p.
- FAIRHEAD J. & LEACH M., 1994 : Représentations culturelles africaines et gestion de l'environnement. In Politique Africaine n°53, L'homme et la nature en Afrique, Mars 1994, Karthala, p 11-24
- FIDA, 2009 : Cartographie participative et bonnes pratiques. Rome, 55 p.
- JOIRIS D.V., 1996 : Importance des terroirs coutumiers pour la conservation : Réflexions à partir du Programme ECOFAC au Cameroun, au Gabon, au Congo et en République Centrafricaine. In : Actes du Colloque panafricain sur la gestion communautaire des ressources naturelles et le développement durable, 24-27 Juin 1996, Harare, Zimbabwe, 12 p.
- JOIRIS D.V., 2000 : Terroirs coutumiers et plans d'aménagement (Afrique centrale). In Administrer l'environnement en Afrique. Paris, Karthala – Ifra, p 219-239.
- JOIRIS D.V., BIGOMBE P., BINOT A., ROULET P.-A., 2006 : La gestion participative des forêts, de la rhétorique à la pratique locale. Essai de bilan anthropologique multisectoriel pour le Bassin du Congo. Colloque international GECOREV, 26-28 Juin 2006, St Quentin en Yvelines.
- KARSENTY A., JOIRIS D. V., 1999 : Les systèmes locaux de gestion dans le Bassin Congolais, PVO / NGO / NRMS Project, CARPE, 69 p.
- LE ROY E., 1996 : La théorie des maîtrises foncières. In : LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A., 1996 : La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources naturelles, Karthala.

-
- LOBAO-TELLO J., 2002 : Mission d'appui à la Composante "Développement des Zones Cynégétiques Villageoises" Propositions d'aménagement du PNBB, AGRECO, 45 p.
- LUNGREN C. et OYELE S., 2010 : Rapport d'expertise : Stratégie Nationale des Aires Protégées du Nord de la RCA. Programme ECOFAC IV, Groupement BRLi-SECA / GFA / DFS.
- MEFCPT, 1984 : Code de Protection de la Faune Sauvage de la RCA, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine, 32 p.
- PELISSIER P., 1995 : Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages, In : Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières. BLANC-PAMMARD C., CAMBREZY L. (Coord.), Paris, France, ORSTOM Editions.
- PENELON A., MENDOUGA L., KARSENTY A., 1998 : L'identification des finages villageois en zone forestière. Justification, analyse et guide méthodologique. Série FORAFRI, Document n°8, CIRAD-Forêt, Montpellier, 33 p.
- RENAUD P.C., 2005 : Les Zones Cynégétiques Villageoises, analyse technique et financière des saisons 2003/2004 et 2004/2005, Agreco / PDZCV, 30 p.
- ROULET P.A. & ASSENMACHER P. (Eds scientifiques), BIGOMBE P., BINOT A., JOIRIS D.V. TREFON Th., ARNOLDUSSEN D. (Dir.), 2008 : Gouvernance et environnement en Afrique centrale : Le modèle participatif en question. Programme GEPAC, CAC-ULB/CERAD/CIRAD, Bruxelles, Editions du MRAC, 278 p.
- ROULET P.A., NGUERENOMO P.M., DJANGALA P.M., VANTHOMME H., 2008 : Représentations et pratiques territoriales liées aux activités cynégétiques dans le Sud-Ouest de la RCA. Etude de cas autour des villages pilotes du PGTCV, Banga (Lobaye et Boungué) (Sangha-Mbaéré), Rapport final de mission, PGTCV / CIRAD / FFEM / MEFCPE, Bangui, 50 p.
- ROULET P.A., 2009 : Rapport de fin d'Année 1, Bilan technique des Zones Cynégétiques Villageoises, Saison 2008-2009. Programme ECOFAC IV, Groupement BRLi-SECA / GFA / DFS, Juin 2009, 80 p.
- TAKFORAYAN A., 2001 : Chasse villageoise et gestion locale de la faune sauvage en Afrique. Une étude de cas dans une forêt de l'Est-Cameroun. Thèse de socio-économie du développement, EHESS, 352 p. + annexes.
- VERMEULEN C. & CARRIERE S., 2001 : Stratégies de gestion des ressources naturelles fondées sur les maîtrises foncières coutumières. In : DELVINGT W. (Ed.), 2001 : La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine, Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 288 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

PROPOSITION DE ZONAGE CONCERTÉ DE LA ZONE DE CHASSE VILLAGEOISE KOUKOUROU - BAMINGUI

EXP	2010	003*
-----	------	------

1. Contexte et justification

Depuis 1992, l'Union Européenne finance le programme de "Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale" (ECOFAC) ; Ce programme appuie la gestion des aires protégées dans sept (7) pays d'Afrique Centrale et contribue au développement des populations vivant dans les zones périphériques des aires protégées. La troisième phase s'est terminée en décembre 2004. La quatrième phase du programme, qui aurait dû commencer en 2006, a connu du retard, et afin d'éviter la perte des acquis, la Délégation de la Commission Européenne en RCA a mobilisé un contrat cadre en 2005 et un AT a veillé à ce que les infrastructures, les contacts avec les institutions de tutelle, et un certain nombre d'écogardes puissent être maintenus. La quatrième phase a démarré en juillet 2007. Les résultats attendus dans les Tdr de la quatrième phase, tant au plan national et local qu'au plan régional et institutionnel, visent à assurer la pérennité du fonctionnement des aires protégées et de leur contribution au développement local.

La Composante ECOFAC IV en République Centrafricaine comprend 2 sites d'intervention différents : i) les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV), au Centre nord et Nord-est du pays, ii) la Forêt de Ngotto au Sud-Ouest.

La Composante ZCV du Programme ECOFAC IV vise particulièrement la gestion durable des ressources naturelles des aires protégées et leurs zones périphériques de la région Nord de la République Centrafricaine.

Les ZCV sont des territoires exploités par des opérateurs touristiques effectuant des safaris chasse, dont la cogestion est assurée par les communautés riveraines bénéficiaires. Les sociétés de safari présentes dans le nord de la RCA louent à ces communautés des droits de chasse sur ces territoires. Les quotas d'abattage annuels sont fixés par le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement sur base des rapports de suivi écologique de ces ZCV.

La région a des potentialités liées à la valorisation de ses ressources naturelles, mais doit faire face à un ensemble de facteurs qui en empêchent le développement. Elle se trouve en effet isolée et éloignée des centres de commerce et/ou de consommation, ce qui empêche la commercialisation de ses produits mais aussi le ravitaillement en biens de première nécessité. Cet éloignement, couplé à un isolement administratif et politique, est aggravé par un réseau routier quasi inexistant et par une insécurité importante qui caractérise les voies d'accès à cette région. La disponibilité générale d'armes à feu dans la région explique la pression importante qui s'exerce sur la faune, du fait tant des autochtones que des étrangers, et constitue aussi un facteur à haut risque pour l'avenir de la région.

La situation politique actuelle de la RCA a eu pour conséquence des perturbations considérables en terme de communication et de transport, isolant encore davantage la région Nord.

Les principaux acteurs de la zone d'intervention sont :

- Les communautés locales des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts, qui représente l'institution étatique ayant la responsabilité première de la gestion de la chasse et des aires protégées ;
- Les sociétés privées, qui louent annuellement et gèrent des concessions de chasse dans les ZCV et, via les redevances de location et les taxes d'abattage, fournissent un financement important pour le développement de la région et la conservation de sa faune.

Les bénéficiaires du projet sont :

- La population locale, qui bénéficie pour son développement des retombées tangibles du projet et du mécanisme de partage des recettes des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts (et, à travers elle, l'Etat Centrafricain), qui est épaulée à titres divers dans son mandat de conservation par la Composante, la population et le secteur privé ;
- Les sociétés de chasse, qui dérivent des avantages de leur partenariat sous forme de services fournis par les villageois et sous forme d'amélioration quantitative et qualitative de la faune sauvage.

Dans cette perspective, une Convention de Financement n°9404 REG a été signée le 31 Janvier 2006 entre la Commission Européenne et l'Ordonnateur Régional pour ce programme, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon.

2. Justification de l'étude « Zonage ZCV »

Les Zones de Chasse Villageoises sont aujourd'hui constituées d'entités géographiques monoblocs, exploitées dans leur intégralité par les opérateurs privés locataires, lesquels paient des taxes de location de zonage relatives à la superficie louée. N'ayant jamais été l'objet de concertations préalables relatives aux droits et modalités d'usages de ces espaces, les délimitations actuelles des ZCV sont obsolètes dans le sens où nombre de conflits surgissent et s'accroissent entre les différents usagers de l'espace, qu'ils soient légaux ou illégaux, légitimes ou illégitimes.

Une reconsidération de l'aménagement de ces territoires est aujourd'hui nécessaire, l'objectif étant que ces nouveaux zonages de ZCV soient opérationnels et mis en œuvre pour les saisons cynégétiques à venir

3. Objectif général

Dans le cadre du processus de renforcement de la fonctionnalité et de l'efficacité des Zones de Chasse Villageoises en activité dans le nord de la RCA, préparer, en concertation avec tous les acteurs parties prenantes (Assemblées Locales et Comité de gestion - ALGEST, locataire, autorités locales (administratives et coutumières), services déconcentrés du MEFCP, Programme ECOFAC IV) un plan de zonage et sous-zonage argumenté de la ZCV Koukourou-Bamingui, Préfecture du Bamingui-Bangoran.

4. Objectifs spécifiques

- A partir des enquêtes menées auprès des acteurs locaux, élaborer une synthèse des modalités actuelles d'exploitation de l'espace de la ZCV par les différents acteurs, légaux (opérateurs touristiques, chasseurs et pêcheurs coutumiers, collecteurs de PFNL, etc.) et illégaux (chasseurs et pêcheurs commerciaux, transhumants, grand braconnage, diamantaires, etc.) ;
- A partir i) des données cartographiques fournies par ECOFAC, ii) de sessions de cartographie participative, iii) de sessions de vérités terrain, proposer une première représentation cartographique spatialisée des données obtenues sur l'utilisation de l'espace et des principales ressources naturelles ;
- Travail concerté avec tous les acteurs locaux et partenaires - selon leurs objectifs respectifs - pour identifier les possibilités de réorganisation spatiale de la ZCV, incluant au moins i) une zone de Concession cynégétique exclusive, ii) une zone multi-usages vouées aux activités de chasse, pêche, agriculture, cueillette (etc.) ;
- Proposer des scénarios provisoires de sous-zonage interne à la ZCV prenant en compte les usages de l'espace et des ressources naturelles et en précisant leurs dimensions spatiales et administratives ;
- Soumission des premiers résultats obtenus aux partenaires de la ZCV pour validation ;

- Dans un souci comparatif avec d'autres travaux effectués en RCA (zone forestière), une analyse succincte sur la pertinence de l'approche classique dite « terroirs villageois » dans le contexte socioculturel contemporain de la ZCV sera proposée.

5. Produits attendus

- Un document technique de synthèse présentant les modes d'exploitation des ressources naturelles par les différents acteurs ainsi que des scénarii de zonage potentiels, incluant des pistes de réflexion sur leurs modalités de mise en œuvre sur la ZCV Koukourou - Bamingui ;
- Un set de cartes de synthèse provisoires sur l'utilisation actuelle des principales ressources naturelles ainsi que les scénarii de zonage possibles identifiés sur la ZCV Koukourou - Bamingui.

La remise d'un (1) exemplaire minimum de chaque produit attendu à tous les acteurs de la ZCV (locataire, Staff technique, Comité de gestion, Assemblées locales, ECOFAC IV, MEFCP) sera obligatoire.

6. Profil du consultant

- Diplôme universitaire supérieur (Géographie ou Agronomie tropicale avec spécialisation en environnement) relatif à l'aménagement du territoire et la gestion participative des ressources naturelles.
- Minimum 5 ans d'expérience dans le domaine du développement communautaire lié à la gestion de la faune.
- Très bonnes connaissances en matière de formation, de vulgarisation et de méthodes participatives.
- Expérience dans le micro-zonage des territoires.
- Expérience dans le domaine des ZCV et du développement rural en périphérie de Parcs et zones protégées.
- Capable de vivre dans des zones rurales isolées, des zones de conflits, à définir et suivre des règles de sécurité.
- Jouit d'une neutralité incontestable vis-à-vis des différentes ethnies de la Région Nord.
- Connaissances courantes en informatique.
- Une connaissance de la Région Nord de la République Centrafricaine serait un atout.
- Maîtrise (écrite et orale) du français. La connaissance du Sango serait un atout.

7 Durée de la mission

	Expert	Type de mission	Rôle	Homme jours
1	Pierre-Armand ROULET	Expertise	Responsable étude micro-zonage	15

8. Périodes d'intervention

	Avril	Mai	Juin	Juillet
2010				

9. Lieu d'intervention

Dans la ZCV Koukourou-Bamingui et toute autre ZCV jugée nécessaire.

NB : L'expert sollicité étant actuellement en RCA au titre d'une mission pour le Consortium en tant qu'AT ZCV, son retour prévu en Europe au 27 Mai est repoussé au 17 Juin 2010, ce qui induira la prise en charge des frais nécessaires à la modification du billet d'avion retour.

ANNEXE 2

TERMES DE REFERENCE POUR UN BINOME D'ETUDIANTS

PROPOSITION DE ZONAGE CONCERTÉ DE LA ZONE DE CHASSE VILLAGEOISE KOUKOUROU - BAMINGUI

1. Contexte de l'étude « Zonage ZCV »

Les Zones de Chasse Villageoises sont aujourd'hui constituées d'entités géographiques monoblocs, exploitées dans leur intégralité par les opérateurs privés locataires, lesquelles paient des taxes de location de zonage relatives à la superficie louée. N'ayant jamais été l'objet de concertations préalables relatives aux droits et modalités d'usages de ces espaces, les délimitations actuelles des ZCV sont obsolètes dans le sens où nombre de conflits surgissent et s'accroissent entre les différents usagers de l'espace, qu'ils soient légaux ou illégaux, légitimes ou illégitimes.

Une reconsidération de l'aménagement de ces territoires est aujourd'hui nécessaire, l'objectif étant que ces nouveaux zonages de ZCV soient opérationnels et mis en œuvre pour la saison cynégétique 2010 - 2011. Un Comité technique de suivi de ce processus de zonage devrait être mis en place, dans le but de coordonner le travail, avec pour souci que cela fasse acte de jurisprudence à l'échelle nationale, notamment dans le cadre de la rédaction d'un « *Document cadre de Normes nationales de création et d'aménagement des ZCV en République Centrafricaine.* »

Les institutions intégrées (à minima) directement ou indirectement dans le processus de zonage devant être consultées et participer sont :

- Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, et ses services déconcentrés ;
- Le Ministère de l'Agriculture, et ses services déconcentrés ;
- Le Ministère des Mines, et ses services déconcentrés ;
- Le Ministère de l'Élevage / Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC), et ses services déconcentrés ;
- Les Vommunes concernées ;
- Les ALGEST ZCV ;
- Les locataires des ZCV ;
- L'Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine (APFC) ;
- Les associations et/ou groupements locaux ;
- Le Programme ECOFAC IV.

2. Objectif général

Dans le cadre du processus de renforcement de la fonctionnalité et de l'efficacité des Zones de Chasse Villageoises en activité dans le nord de la RCA, préparer, en concertation avec tous les acteurs partie prenantes (Assemblées Locales et Comité de gestion, locataire, services déconcentrés du MEFCP, Programme ECOFAC IV) un plan de zonage et sous-zonage argumenté de la ZCV Koukourou-Bamingui, Préfecture du Bamingui-Bangoran.

3. Objectifs spécifiques

Phase 1

- A partir des données fournies par les bases de données ECOFAC, (Cartes IGN 1/200.000 et photos satellites), des enquêtes menées auprès des acteurs locaux, et de sessions de vérités terrain, élaborer une synthèse de la localisation des principales ressources naturelles faisant l'objet actuellement d'une exploitation anthropique sur la ZCV ;
- A partir des données fournies par les bases de données ECOFAC, des enquêtes menées auprès des acteurs locaux, et de sessions de vérités terrain, élaborer une synthèse des modalités actuelles d'exploitation de l'espace de la ZCV par les différents acteurs, légaux (opérateurs touristiques, chasseurs et pêcheurs coutumiers, collecteurs de PFNL, etc.) et illégaux (chasseurs et pêcheurs commerciaux, transhumants, grand braconnage, diamantaires, etc.) ;
- Proposer une première représentation cartographique spatialisée des données obtenues sous forme d'un set de cartes thématiques, analytiques et transversales ;
- Soumission des premiers résultats obtenus aux partenaires de la ZCV pour validation.

Phase 2

- Travail concerté avec **tous** les acteurs locaux et partenaires pour négocier les possibilités de réorganisation spatiale de la ZCV selon leurs objectifs à moyen terme, incluant au moins une zone de concession cynégétique exclusive, une zone multi-usages scindée en unités d'exploitations spécifiques prenant en compte la dimension « Terroir Villageois », vouées aux activités de chasse, pêche, agriculture, cueillette (etc.) villageoises ;
- Préparer, sous forme cartographique, les scénarios provisoires de sous-zonage interne à la ZCV prenant en compte les implications administratives (modifications du cahier des charges et protocoles d'accord de la ZCV) et d'aménagement ;
- Organiser un atelier de présentation des scénarii devant aboutir à des négociations et à une prise de décision commune sur le scénario avalisé par tous les partenaires. Soumettre pour validation finale aux partenaires la synthèse cartographique du scénario retenu et les modalités d'exploitation prévues.

4. Produit attendu

- Un document technique de synthèse présentant le scénario de zonage adopté et ses modalités de mise en œuvre sur la ZCV Koukourou - Bamingui (Binôme).
- Un set de cartes de synthèse provisoires sur la localisation et l'utilisation actuelles des ressources naturelles autres que la faune sauvage sur la ZCV Koukourou - Bamingui (Binôme).
- Un rapport de stage par étudiant permettant de valider son diplôme.

La remise d'un (1) exemplaire minimum de chaque produit attendu à tous les acteurs de la ZCV (locataire, staff technique, Comité de Gestion, Assemblées Locales, ECOFAC IV, MEFCP) sera impérative.

5. Supervision et localisation du travail

L'ensemble du travail sera effectué sous la supervision scientifique d'un Directeur de recherches (Laboratoire et ou Université d'origine). Le binôme d'Etudiants sera, sur le terrain, sous la responsabilité du Chef de Composante et du Directeur National du Programme ECOFAC IV. Il sera encadré par l'AT ZCV sur les aspects aménagement et utilisation des ressources naturelles, zonage concerté avec les partenaires, méthodologie d'enquêtes, par le Chef de Composante sur les aspects cartographiques et localisation / suivi des ressources naturelles. Le consultant ECOFAC-ZCV (Clark LUNGREN) œuvrant sur le Protocole d'Accord, Cahier des Charges, le Schéma d'Aménagement des Points d'Eau des ZCV et la Stratégie de Conservation de la Région Nord devra également être étroitement consulté.

Le binôme travaillera de façon très étroite avec le Staff technique des ZCV de Bamingui, dans un souci permanent de transfert mutuel de compétences. Le binôme sera basé à Bamingui (Base ECOFAC IV), avec de nombreux séjours dans les villages et sur la ZCV.

6. Profil

- 1 Etudiant de l'Université de Bangui et 1 étudiant d'une Université Européenne, de niveau Master 1 ou 2 minimum, travaillant en binôme.
- Formation géographie / environnement, Ingénierie forestière, biologie ou écologie, ayant des compétences techniques en géomatique, averti sur les questions de gestion concertée des ressources naturelles en milieu tropical. Sens du contact et absence de préjugés relatifs à la cynégétique. Aptitude prouvée et volonté à travailler en milieu rural isolé. Une expérience en milieu tropical serait un plus.

7. Dates du stage

Au mieux de Novembre 2009 à Mars 2010, sinon de Février à Juin 2010.

8. Bénéfices pour le binôme d'étudiants

Expérience professionnalisante dans le cadre d'un projet de conservation - développement sur une thématique pluridisciplinaire en milieu tropical. Responsabilité et maîtrise d'un projet. Expérience de travail en binôme. Expérience de collaboration et de négociation avec plusieurs acteurs. Conception et élaboration d'une base cartographique. Validation d'un diplôme de troisième cycle dans le cadre d'un travail de recherche appliquée associant approche analytique et maîtrise technique de l'outil, en partenariat avec des représentants du secteur privé, des communautés rurales africaines, d'experts nationaux et internationaux.

9. Bénéfices pour la ZCV Koukourou-Bamingui et la RCA

Avancée dans le processus d'aménagement concerté de la ZCV par l'élaboration d'un plan de zonage interne au bénéfice des différents acteurs : Locataire, Comité de gestion, Populations locales, Staff technique. Intégration des résultats et décisions arrêtées et validées au Plan d'aménagement de la ZCV, sécurisant les droits de chaque partenaire selon le scénario arrêté. Amélioration de la communication entre les acteurs et de leurs droits et devoirs réciproques sur des espaces circonscrits et connus de tous.

10. Bénéfices pour le Programme ECOFAC IV

Mise en œuvre effective des recommandations de zonage et sous-zonage interne sur des ZCV pilotes (ROULET 2004, 2007, D'HUART 2009, LUNGREN, 2009); Document technique de base et expérience méthodologique appliquée de zonage et sous-zonage relatif aux ZCV. Possibilité de reproduction du modèle sur toutes ZCV. Contribution à l'élaboration de Normes nationales de création de ZCV en République Centrafricaine. Renforcement des compétences nationales par la formation d'étudiants de l'université de Bangui.

11. Contacts organisation du stage (aspects scientifiques, logistiques et administratifs)

Florent ZOWOYA, Directeur National Programme Ecofac IV RCA : zowoyafi@yahoo.fr

Philippe BOUCHE, Chef de Composante Programme Ecofac IV ZCV : ph_bouche@yahoo.com

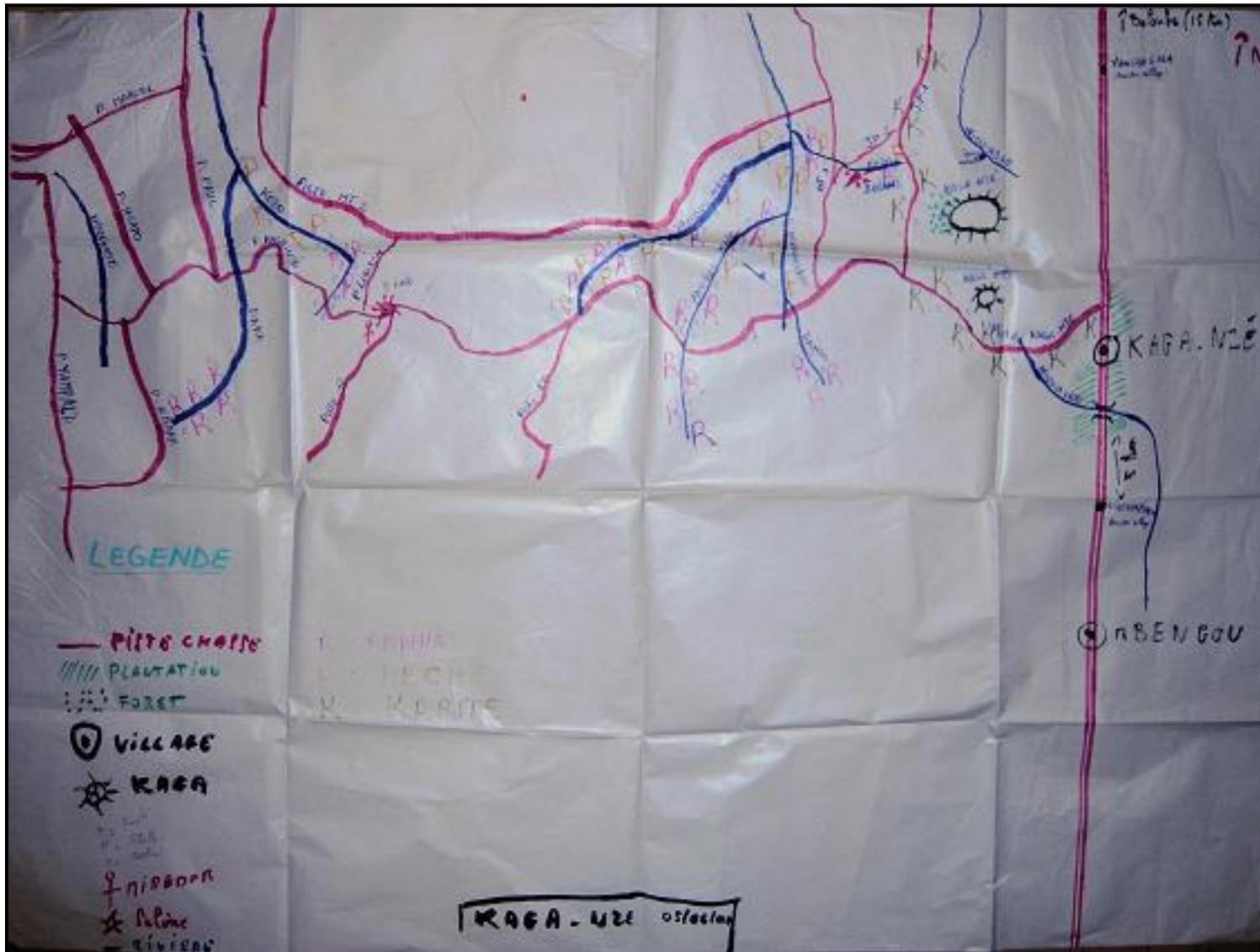
Pierre-Armand ROULET, Assistant Technique ZCV Programme Ecofac IV: paroulet@yahoo.fr

**ANNEXE 3
 CARTES DES ESPACES - RESSOURCES
 REALISEES PAR LES POPULATIONS BENEFICIAIRES
 DE LA ZCV KOUKOUROU - BAMINGUI**

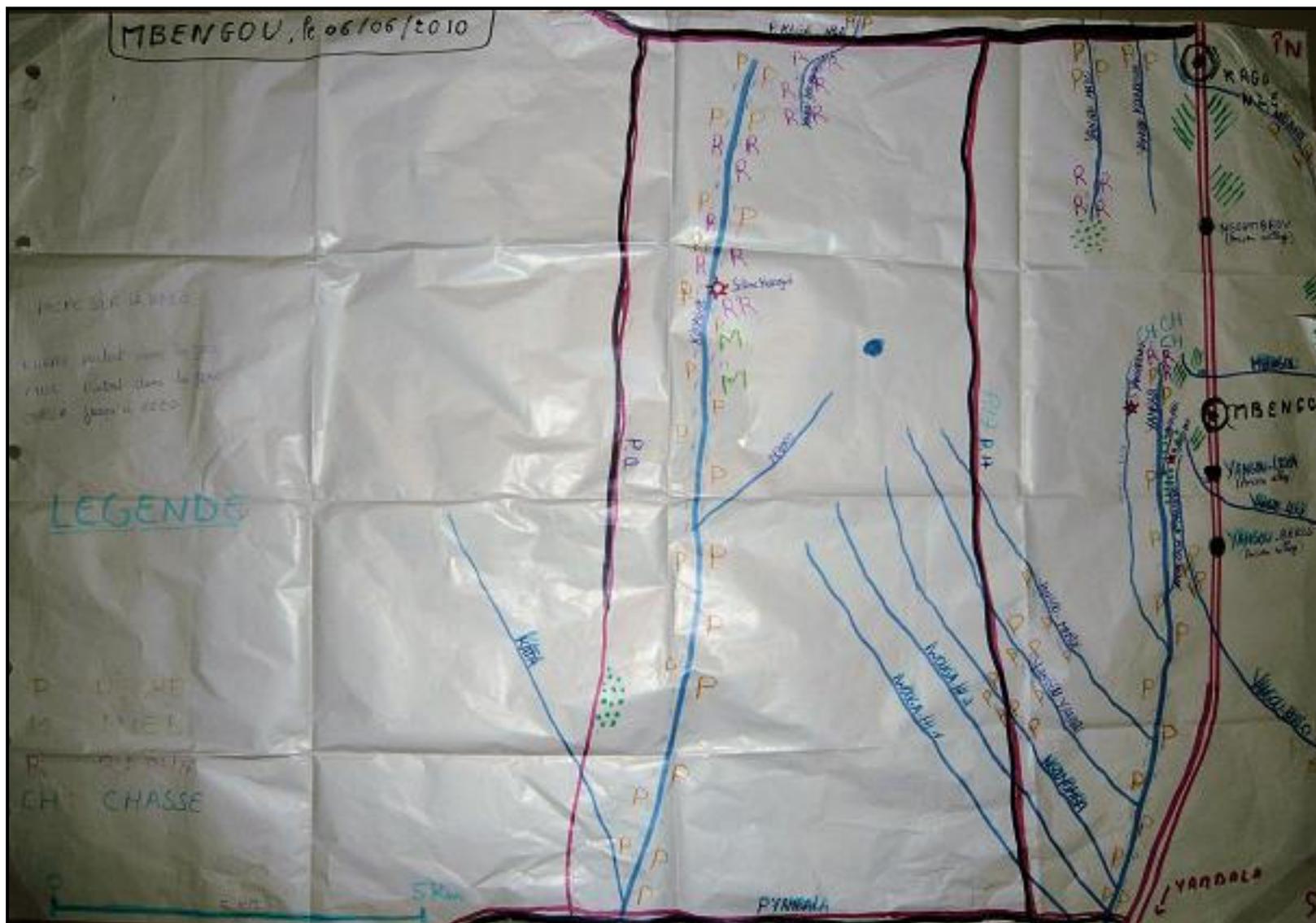
Légende utilisée par les populations pour la représentation de l' « espace - ressource »



Représentation de l'« espace - ressources » réalisée par les populations du village Kaga-N'zé



Représentation de l'« espace - ressources » réalisée par les populations du village Mbengou



Représentation de l'« espace - ressources » réalisée par les populations de la ville de Bamingui (Sous-Préfecture)



ANNEXE 4
SURFACE (KM²) DES BLOCS ZONES
EN FONCTION DES SCENARII PROPOSES

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4a	Scénario 4b	Scénario 4c
Zone locataire ZCV Koukourou Bamingui	1.945,18	1.434,56	1434,56	1.115,89	667,50	667,50
Zone locataire ZCV Oualo - Koukourou				829,29	829,29	829,29
Zone communautaire		510,63			448,40	
Bloc Bamingui			87,02			87,02
Bloc Balouba			81,57			81,57
Bloc Kaga-Nzé			95,39			95,39
Bloc Mbengou			105,05			105,05
Bloc Yambala Koudouvéle			79,37			79,37
Bloc Yombo Bac- Ayolo			62,23			

ANNEXE 5 METHODOLOGIE INFORMATION SPATIALE

PAR ARNAUD RAULIN

1. Collecte de données préalable à la mission terrain

1.1 Carte de base

Réalisation d'une carte de base au format A1, à partir des dalles IGN NB-34-XX-GRIVAI PAMIA et NB-34-XXI-BAMINGUI issus de la série des fonds topographiques IGN "Cartes au 1 : 200.000 de l'Afrique Centrale".

1.2 Base de données vecteurs ECOFAC

Certaines données issues de la base de données ECOFAC ont pu être exploitées. Cependant,

- Destinée à être utilisée sur le nord du pays, l'échelle de digitalisation ne correspond pas aux exigences imposées par le travail à l'échelle « village » ou même sur une ZCV de taille moyenne (1.950 km²) ;
- La plupart des vecteurs de la base sont issus de la digitalisation des fonds topographiques IGN au 1 : 200 000 édités dans les années 1960. Outre l'ancienneté des informations digitalisées, l'utilisation de ces fonds induit fréquemment une erreur de géoréférencement causée par la confusion entre le système de référence utilisé, l'ellipsoïde de Clarke 1880, et le WGS84. L'erreur de calage se répercute sur les vecteurs digitalisés avec un "shift" par rapport aux relevés terrain allant jusqu'à 250 m (soit 0,5 cm sur une sortie cartographique à l'échelle du 1 : 50 000).

Les données attributaires, certains vecteurs issus de relevés GPS et les données GPS brutes issues de précédentes missions ont néanmoins été récupérés.

1.3 Constitution de la base de données de la ZCV Koukourou - Bamingui

- Données images :
 - *Image Landsat* : Téléchargement depuis le serveur de données Glovis (<http://glovis.usgs.gov/>) d'une image LANDSAT ETM+ (résolution 30 m) acquise le 16 janvier 2003, afin de constituer un fond cartographique correctement géoréférencé ;
 - *Occupation des sols* : Réalisation d'un fond image d'occupation des sols obtenu par classification non supervisée (11 classes) à l'aide du logiciel ENVI 4.3 ;
 - *Modèle Numérique de Terrain (MNT)* : Téléchargement depuis le serveur GDEM (<http://www.gdem.aster.ersdac.or.jp/>) des modèles numériques de terrain (résolution 30 m) correspondant à la zone d'étude (ASTGTM_N07E019 et ASTGTM_N07E020).
- Données vecteurs :
 - *Routes et pistes* : A l'aide du logiciel ESRI ArcGIS 9.2, digitalisation à partir de l'image panchromatique LANDSAT (résolution 15 m) des voies de communication visibles (principalement la RN 8) et digitalisation de certaines pistes en s'appuyant sur les relevés GPS issus de la base de données ECOFAC ;
 - *Réseau hydrographique* : Digitalisation à partir de l'image panchromatique LANDSAT (résolution 15 m) des rivières visibles (principalement le Bamingui, le Koukourou et la Oualo). A partir de cette couche et du MNT, modélisation du réseau hydrographique à l'aide d'ArcHydroTools ;
 - *Relief* : A l'aide du logiciel ESRI ArcGIS 9.2 – 3D Analyst, les courbes de niveaux à 50 m et les points d'altitude sont dérivés du MNT ;
 - *Villages* : Digitalisation à partir de l'image panchromatique LANDSAT (résolution 15 m) des villages visibles, en s'appuyant sur les données de la base ECOFAC (non géoréférencées, mais facilitant la localisation des villages sur l'image).

1.4 Sorties cartographiques préalables

- Fond topographique, format A1, au 1 : 80.000, destiné à l'orientation sur le terrain - 1 carte ;
- Occupation des sols sur l'Est de la ZCV, format A1, au 1 : 60.000 à partir de la classification - 1 carte ;
- Eléments topographiques sur l'Est de la ZCV, format A1, au 1 : 60.000, à partir des éléments topographiques de base (pistes, réseau hydrographique, relief, habitat) - 1 carte ;
- Eléments topographiques, format A1, au 1 : 20.000 ; pour chaque village, les éléments topographiques de base sont extraits (pistes, réseau hydrographique, relief, habitat) - 6 cartes.

2. Opérations réalisées sur le terrain

Le peu de temps imparti à la mission terrain n'a pas permis de travail d'intégration et d'analyse SIG sur place. Les opérations se sont concentrées sur les relevés GPS (599 relevés).

2.1 Vérité terrain

Des points GPS ont été saisis pour vérifier la pertinence des données obtenues lors de la phase préalable au terrain :

- Occupation des sols : 430 points ont été régulièrement relevés lors des déplacements dans la ZCV en identifiant l'environnement parmi 8 classes prédéfinies : forêts sèches, forêts humides, forêts galeries, savane arborée, savane arbustive, prairies humides, herbe rase, sols nus ;
- Réseau hydrographique : 41 points ont été relevés à chaque croisement d'une piste et/ou d'une rivière ;
- Habitat : 21 points ont été relevés dans les villages afin d'affiner leur position.

2.2 Relevés complémentaires

- Route et pistes : Le mode "Track" a permis d'enregistrer le tracé de la RN 8 et de relever les pistes parcourues durant la mission ; en outre, 33 points ont été saisis afin d'identifier les carrefours rencontrés ;
- Ouvrages : 23 points ont été relevés pour géoréférencer les ouvrages : ponts, radiers, buses, barrages ;
- Point d'eau : 3 points ont été saisis correspondant à 2 mares et une source ;
- Habitat : 6 points identifient les anciens villages, invisibles sur l'image satellite ;
- Sites : 24 points ont été relevés lors de la visite de sites d'intérêts pour les populations : sites rituels, Kagas, salines ;
- Autres : Le poste des Eaux et Forêts, la base ECOFAC, le campement Nguouassa ainsi que plusieurs observations d'animaux ou de passages de bœufs ont été enregistrés.

3. Opérations postérieures au terrain

3.1 Correction des données vecteurs existantes

Les données GPS relevées lors de la mission ont permis d'affiner la géométrie des couches existantes (réseau hydrographique, pistes, villages). Les valeurs attributaires (nom des pistes et des rivières) ont été renseignées à l'aide des informations collectées lors des sessions de cartographie participative puis lors d'une réunion avec Mr. André BACHE, Coordonnateur du réseau des ZCV.

La classification de l'occupation des sols a été comparée avec les vérifications terrain. La faible corrélation n'a pas permis de caractériser correctement les classes, celles-ci ont donc été restreintes à trois (3) ensembles imprécis :

- A Prairies humides ;
- B Forêts ;
- C Savanes arborées, savanes arbustives, herbes rases et sols nus.

Matrice de confusion		Classification			Total Lignes	Précision pour le producteur	Erreur de déficit
		Prairies	Forêts	Savanes			
Référence Terrain	Prairies	2	7	10	19	10,53%	89,47 %
	Forêts	0	56	141	197	28,43%	71,57 %
	Savanes	1	28	156	185	84,32%	15,68 %
Total colonnes		3	91	307	401		
Précision pour l'utilisateur		66,67 %	61,54 %	50,81 %			
Erreur d'excédent		33,33 %	38,46 %	49,19 %			

Précision globale : 53,37 %

Précision moyenne : 41,09 %

Les relevés GPS "occupation du sol" ont servi de référence terrain pour la réalisation de la matrice de confusion. 29 points "douteux" ont été éliminés.

La faible qualité de la classification, affectée par la vectorisation et la répartition non aléatoire des relevés, ne pose pas de problème majeur du fait de l'utilisation principalement esthétique de la couche *occupation des sols*.

3.2 Création de nouvelles couches vecteurs

De nouvelles couches relatives à la topographie ont été créées :

- La couche *kagas* a été digitalisée à partir de l'image LANDSAT ETM+ corroborée par les relevés GPS effectués lors de la mission ;
- La couche *ouvrages* a été créée à partir des relevés GPS de la mission terrain, à l'exception du mirador qui n'a pu être géoréférencé ;
- Les couches *salines*, *points d'eau* et *grottes* ont été créées à partir des relevés GPS. Néanmoins, l'ensemble des éléments de ces couches n'ayant pu être géoréférencés, certains ont été ajoutés selon les croquis des cartographies participatives, mais sans certitude géographique ;
- La couche *occupation des sols* a été filtrée pour ne conserver que les *zones forestières* indiquées par les villageois ;
- La couche *marécages* a été digitalisée sans certitude géographique, aucune classe marécage n'ayant été identifiée lors de la classification de l'utilisation des sols.

Pour chaque village, de nouvelles couches relatives à l'utilisation des territoires ont été créées :

- La couche *zones agricoles* a été créée à partir des croquis des cartographies participatives, sans certitude géographique ;
- La couche des *sites d'importance* est basée sur les relevés GPS ;
- La couche *pêche* a été créée en réalisant un buffer de 300 m autour des zones de pêche indiqués sur les rivières concernées ;

-
- Les couches *raphias*, *rotin*, *bambou* et *huile de palme* ont été créées en réalisant un buffer de 500 m autour des zones indiquées sur les rivières concernées ;
 - Les couches *chasse*, *miel* et *karité* ont été créées en se basant sur les limites extrêmes de l'activité indiquées par les villageois (pistes, rivières, etc.).

Création des couches scénarii :

- Selon les indications du Chef de Mission, les limites préconisées (pistes et rivières) ont été extraites pour créer de nouvelles couches *scénario 2*, *scénario 3*, *scénario 4a*, *4b* et *4c*.

3.3 Réélaboration numérique et mise en page cartographique

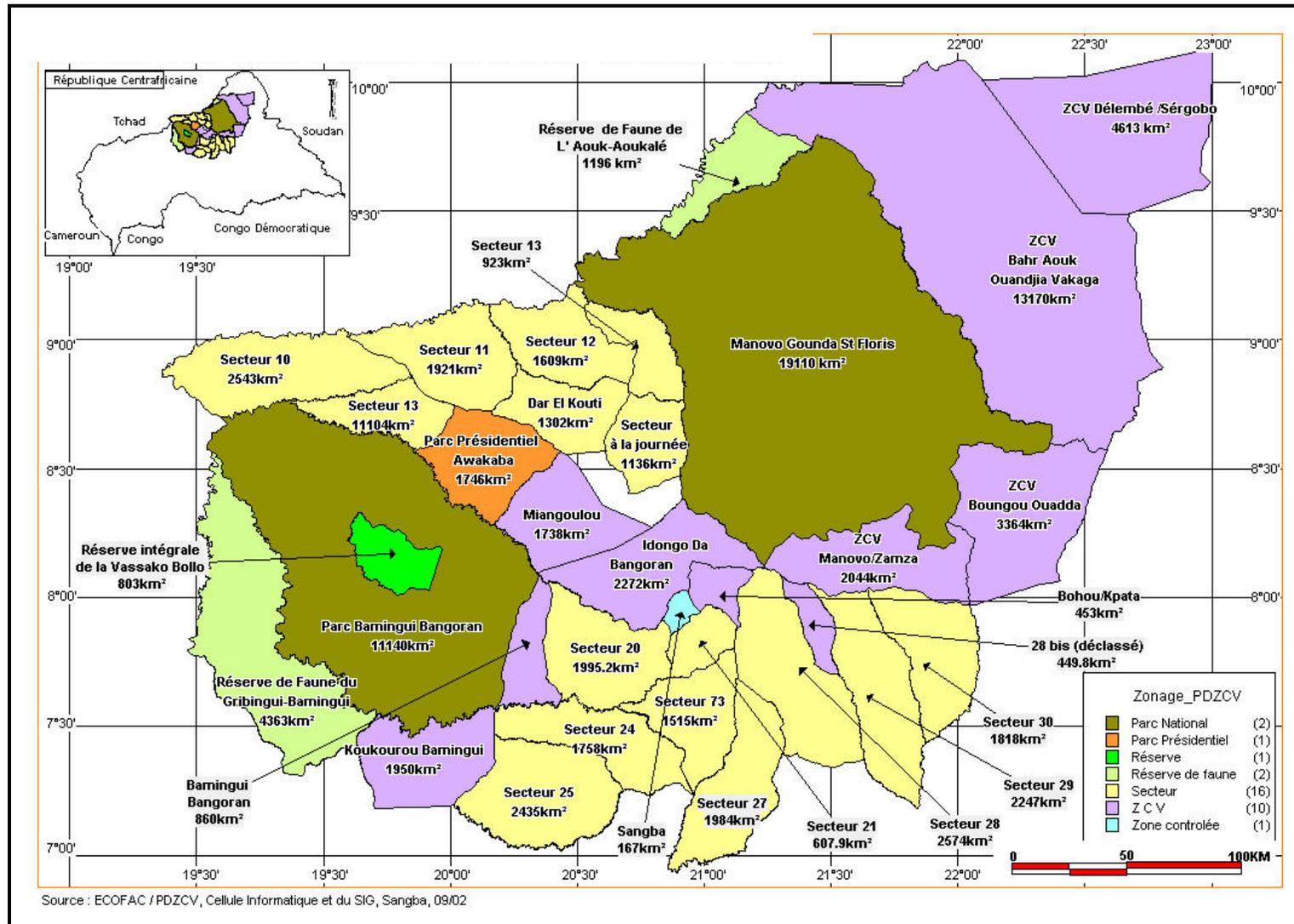
Une base de données propre à chaque village est créée en extrayant de la base de données uniquement les éléments représentés par les villageois. Sous ESRI ArcGIS 9.2, un fichier de style *bamingui.style* est créé avec une symbologie proche de celle utilisée lors des séances de cartographie participative. Ces symboles sont rappelés à chaque mise en page cartographique assurant l'homogénéité des sorties.

Pour chaque village le croquis réalisé est réélaboré à partir des données vectorielles. Pour des raisons de lisibilité, deux mises en page sont réalisées : la première présente les éléments topographiques, la seconde ne conserve que les éléments principaux (pistes, rivières et habitat) auxquels s'ajoutent les couches relatives à l'utilisation du territoire.

Pour illustrer les scénarii, une carte topographique succincte de la ZCV est réalisée (scénario 1). Les couches des différents scénarii sont ensuite superposées de manière à obtenir une carte par scénario.

ANNEXE 6

CARTE DES AIRES PROTEGEES, ZCV ET SECTEURS DE CHASSE DU NORD RCA



ANNEXE 7 PHOTOS REPRESENTATIVES DE LA MISSION

© ARNAUD RAULIN, 2010



Séance de cartographie participative, Village Balouba (1)



Séance de cartographie participative, Village Balouba (2)



Une femelle et un jeune lion (*Panthera leo*), observés à proximité du campement Ngouassa



Femelle Cobe defassa (*Kobus defassa*), plaine de la Balouba



Vasque naturelle sur inselberg granitique, Kaga Boucaga



Vue de sites de défenses datant de la période précoloniale, Kaga Nzé



Fin de réunion de cartographie participative, Village Mbengou



Autorités locales et membres de la mission, Sous-Préfecture de Bamingui



Vue aérienne de la ZCV Koukourou - Bamingui



Vue aérienne des méandres de la rivière Koukourou, ZCV Koukourou - Bamingui